

10 PROJETS D'INFRASTRUCTURES POUR L'INTÉGRATION DE L'AFRIQUE



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



NEPAD
TRANSFORMER L'AFRIQUE

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport 16 Projets d'infrastructures pour l'intégration africaine, veuillez contacter :

Publications

Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique et NEPAD 2016
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage: août 2016

Langue: Français
ISBN: 978-99944-68-38-6

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Design de la couverture et du rapport: Carolina Rodriguez et Pauline Stockins.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Acronymes</i>	<i>vi</i>
<i>Remerciements</i>	<i>ix</i>
<i>Avant-propos</i>	<i>x</i>
<i>Preface</i>	<i>xii</i>

INTRODUCTION.....2

Energétiser l'Afrique.....	3
Faire progresser l'Afrique.....	3
Connecter l'Afrique.....	3

PARTIE UNE: SEIZE PROJETS D'INFRASTRUCTURE5

1. Projet hydroélectrique de Ruzizi III	8
2. Extension du Port de Dar-es-Salaam	11
3. Projet Routier Serenje – Nakonde.....	14
4. Gazoduc Nigeria – Algérie.....	16
5. Modernisation de la ligne ferroviaire Dakar – Bamako	20
6. Projet hydroélectrique de Sambangalou.....	22
7. Corridor Côtier Abidjan-Lagos.....	24
8. Fibre Optique terrestre TIC Lusaka-Lilongwe.....	26
9. Ligne de Transmission Zambie Tanzanie Kenya (ZTK).....	28
10. Corridor de transmission de l'Afrique du Nord	31
11. Projets de construction du chemin de fer Abidjan Ouagadougou	32
12. Corridor Douala Bangui Ndjamenas - Projet ferroviaire et routier	33
13. Modernisation de la route Kampala Jinja	34
14. Projet routier Juba Torit Kapoeta Nadapal Eldoret	35
15. Projet du barrage hydroélectrique de Batoka Gorge.....	36
16. Projet de pont route rail Brazzaville Kinshasa & du chemin de fer Kinshasa – Illebo	38

PARTIE DEUX:	
LE FINANCEMENT: OU ET COMMENT?.....	41
Introduction.....	42
Objectifs, portée et méthodologie.....	42
Elements fondamentaux de la mobilisation des ressources intérieures en afrique ..	44
Potentiel de ressources financières intérieures en afrique.....	57
Instruments et dispositifs proposes pour la mobilisation des ressources intérieures.....	66
Exigences pour la mise en œuvre effective des instruments et dispositifs proposes pour la mobilisation des ressources interieures.....	82
Constatations, conclusions et recommandations	91
<i>Références</i>	106
<i>Annexes</i>	108

FIGURES

Figure 1. 16 Projets d'infrastructures pour l'intégration africaine	6
Figure 2. Principaux éléments de la proposition sur la mobilisation des ressources intérieures	43
Figure 3. Épargne intérieure brute et structure du régime fiscal (Moyenne 2005-2010)	46
Figure 4. Financement du développement en Afrique (en milliards de dollars)	48
Figure 5. Formes d'imposition en pourcentage des recettes publiques	49
Figure 6. Recettes fiscales par régions et niveaux de revenu en % du PIB de 2009	49
Figure 7. Flux financiers illicites en provenance d'Afrique, de 1970 à 2009, En milliards \$ US	57
Figure 8. Potentialités et défis de l'Afrique en matière de ressources financières	57
Figure 9. Namibie: composantes des recettes totales	62
Figure 10. Composition des recettes fiscales de la Namibie. Ratios des impôts rapportés au PIB (%)	63
Figure 11. Recouvrement d'impôt et effort fiscal au sein de la SADC	64
Figure 12. Le mécanisme africain de garantie de crédit.....	68
Figure 13. Quelques principaux fonds souverains en Afrique	75
Figure 14. Illustration du nouveau modèle de financement pour les PPP.....	79
Figure 15. Types de formules de structuration des partenariats public-privé	81
Figure 16. Evolution du commerce extérieur. 1980-2012 (US\$ billions).....	86
Figure 17. Les recettes des assurances. 2007-2011 (US\$ billions).....	87
Figure 18. Niveau du trafic en Afrique	88
Figure 19. Arrivées de touristes internationaux. 2000-2011 (En millions).....	89
Figure 20. Les ressources résultant de l'application des propositions.....	90
Figure 21. Conclusions et recommandations	104

ENCADRÉS

Encadré 1. Performance de la croissance économique régionale en Afrique	45
Encadré 2. Relever les défis de l'administration fiscale	50
Encadré 3. Principales sources de recettes fiscales en Afrique du Sud	52
Encadré 4. Proposition du Fonds Africain de Développement des Infrastructures	67
Encadré 5. Initiative des marchés financiers africains (IMFA).....	70
Encadré 6. Afrique - coût des transferts de la diaspora et des pertes de Ressources financière.	72
Encadré 7. Fonds souverains.....	74
Encadré 8. Projet PPP couronné de succès : l'autoroute a peage Dakar - Diamniadio	76



ACRONYMES

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFAIP	Partenariat pour l'investissement dans le secteur des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique
AFOLU	Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres en Afrique
Afreximbank	Banque Africaine d'Import - Export
AGA	Assemblée générale annuelle
AIG	Groupe Consultatif sur les Infrastructures
APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD
APD	Aide publique au développement
APDev	Plateforme africaine pour l'efficacité du développement
ARSP	Assistance renforcée au secteur privé
BAD	Banque Africaine de Développement
BAD	Banque africaine de développement
BED	Banque européenne de développement
BID	Banque islamique de développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BRVM	Bourse régionales des valeurs mobilières
CAE	Communauté Economique Africaine
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPEX	Dépenses de Capital
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDI	Conseil pour le Développement des Infrastructures
CDM	Mécanisme de Développement Propre
CE	Conseil exécutif de l'UA
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des États d'Afrique Centrale
CER	Communautés Economiques Régionales
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CP	Capitaux privés
CP	Comité de pilotage du NEPAD
CSDC	Cadre stratégique de développement des capacités
CSS	Coopération Sud-Sud
CUA	Commission de l'Union Africaine
DAC	Comité d'aide au développement de l'OCDE
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DC	Développement des capacités
DEG	Agence allemande de développement et d'investissement
DFS	Sommet de Dakar sur le Financement
ECREEE	Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
ED	Efficacité du développement
FADI	Fonds africain de développement des infrastructures
FAFA	Forum sur l'administration fiscale en Afrique
FCAA	Facilité de cofinancement accéléré pour l'Afrique
FD	Financement du développement
FFI	Flux financiers illicites (FFI)
FHN	Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide
FID	Financement innovant du développement
FNE	Fondation du NEPAD pour les entreprises
FPD	Financement public du développement

FSSD	Fonds souverain stratégique pour le développement
GDT	Gestion durable des terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GFP	Gestion des finances publiques
GoU	Gouvernement de l'Ouganda
GP	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
HHMA	Initiative d'harmonisation de l'homologation des médicaments en Afrique
HSGOC	Comité d'orientation des chefs d'État et de Gouvernement du NEPAD
IAIDA	Architecture Institutionnelle pour le Développement des Infrastructures en Afrique
IATAL	Taxe sur les vols aériens internationaux pour l'adaptation
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	International Finance Corporation
IFD	Institutions de financement du développement
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPPF	Fonds de préparation des projets d'infrastructures du NEPAD
IPPI	Initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures
ISPAD	Partenariat de la Société de l'Information pour le Développement de l'Afrique
JSE	Bourse de Johannesburg
KfW	Banque allemande de développement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAFE	Mécanisme africain de financement des engrais
MDTF	Fonds d'affectation spéciale multi donateurs pour le PDDAA
MEI	Marchés émergents sur la scène internationale
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque Mondiale
MRI	Mobilisation des ressources intérieures
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NRI	Institut des Ressources Naturelles
NSE	Bourse du Nigeria
NSTIH	Plateforme de la science, de la technologie et de l'innovation du NEPAD
NYSE	Bourse de New York
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PA	Protocole d'accord
PAA	Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010.-2015
PAC	Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique
PAE	Plan d'action pour l'environnement
PAF	Partenariat pour les pêches africaines
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PFC	Poste de Frontière Conjoint
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PIDA-PAP	Projets du Plan d'action prioritaire du PIDA
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAM	Programme national d'action du MAEP
PNIASA	Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
PNIP	Plans nationaux d'investissement dans le secteur des pêches
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariats public-privé
RCE	Réduction certifiée des émissions
S & E	Suivi et évaluation

SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SEM	Bourse de Maurice
SGRPA	Stratégie globale de réforme des pêches en Afrique
SIDA	Agence suédoise de développement international
SPV	Fonds Commun de Créances (FCC)
STI	Sciences, technologies et innovation
TdR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TJMA	Trafic Moyen Journalier Annuel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TX	Transmission
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
VOC	Coût Opération Véhicules

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est un condensé de deux rapports techniques élaborés par la CEA et l'Agence du NEPAD: le premier se rapporte sur le profilage des 16 projets adoptés au Sommet de Dakar sur le financement (DFS) des infrastructures, alors que le second intitulé «Mobiliser les ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux du NEPAD - L'Afrique compte sur ses propres ressources », fut approuvé par la CEA et l'Agence du NEPAD à la demande des Chefs d'Etat africains.

Les deux rapports ont bénéficié immensément des contributions de la part des fonctionnaires de la CEA et de l'Agence du NEPAD qui a co-organisé le DFS avec d'autres cadres du Gouvernement du Sénégal pour former l'équipe principale NEPAD-CEA sur la mobilisation des ressources intérieures (DRM). Ils comprennent le Prof. Olu Ajakaiye, Dr Maria Wanzala, M. Bankole Adeoye, Dr Genevesi Ogiogi, Mme Samira Hotobah-During, M. Kossi Toulassi, M. Abdoul Salam Bello; M. Elvis Mtonga, Professeur Emmanuel Nnadozie, le Dr Yemi Dipeolu; M. Adeyemi Adeyinka; Mme Aissatou Gaye; M. John Robert Sloan et M. Zheng Jian. Nous restons également reconnaissants des apports de la part des hauts fonctionnaires, dont le Dr Sloans Chimatiro (Pêches), M. Benoit Faivre-Dupaigre (PDDAA), Mme Florence Nazare (Développement des capacités) et le Dr Edmund Katiti (Programme e-Afrique) pour ne citer que ceux-là.

Plus important encore, que Mme Gnounka Diouf, Ministre en charge du NEPAD au Bureau du Président au Sénégal, veuille trouver ici tous les hommages pour sa détermination, son appui et toutes ses orientations tout au long de la préparation de ce document.

Nous saluons également ici l'expertise rédactionnelle de Sonala Olumhense et Lydia Tsegaye qui ont attentivement relu cet ouvrage.

Le présent projet a été dirigé par Adeyinka Adeyemi, Conseiller principal et Chef de la Section Intégration et Infrastructures régionales et point focal de la CEA pour le NEPAD, sous la supervision générale d'Adeyemi Dipeolu, Directeur de la Division du développement des capacités. M. Wilfred Amoako, interprète/traducteur de conférences s'est chargé de la traduction et de l'alignement de l'étude pour garantir sa disponibilité en anglais et en français tandis que le soutien crucial du projet a été assuré par Eskedar Bekele, Assistant principal du personnel.

AVANT-PROPOS

Au fil des années, il s'est dégagé un consensus au niveau des Chefs d'États et de Gouvernements Africains, que l'agenda de l'intégration régionale du continent pourrait être accéléré si nos pays étaient interconnectés par des infrastructures transfrontalières : la libre circulation des personnes et des biens serait facilitée; la paix et la compréhension mutuelle seraient promues, et les conditions de vie de nos populations se seraient nettement améliorées. C'est pourquoi nous avons lancé l'Initiative Présidentielle des Champions des Infrastructures (IPCI) à travers laquelle les Présidents se sont personnellement engagés.

Le succès de l'IPCI a été marqué et soutenu, même s'il a été progressif.

Le Sommet de Dakar sur le financement des Infrastructures en Afrique que j'ai organisé en Juin 2014 à Dakar constitue une étape importante dans la mise en œuvre du PIDA. A l'occasion, nous avons adopté 16 projets d'infrastructures transfrontalières dont la réalisation permettra d'accélérer l'intégration régionale de l'Afrique. Ce Sommet a suscité un grand intérêt de la part des membres du secteur privé, qui voulaient des réponses sur les déficits de financement, l'état de préparation des projets,

l'appropriation des projets, la bancabilité des projets et la non moins importante question de la pérennité.

En vue d'assurer le suivi de cette importante rencontre, j'ai demandé à la CEA et à l'Agence du NEPAD de reformuler les documents de base du Sommet de Dakar pour qu'ils puissent répondre aux nombreuses préoccupations. Notre objectif est d'informer le plus grand nombre de personnes possible dans le monde, de l'existence de ces projets et des énormes opportunités qu'ils offrent pour des partenariats publics-privés.

En tant que Président du Comité d'Orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, j'en appelle à l'engagement et à la volonté politique des leaders Africains pour ces projets, et j'invite le secteur privé, à investir dans ces projets transfrontaliers. Je m'engage également à appuyer l'initiative de ces 16 projets partout dans le monde, dans la recherche de partenariats afin d'accélérer l'intégration régionale en Afrique.

Président Macky Sall

Président de la République du Sénégal,
et Président Comité d'Orientation des Chefs d'État et de
gouvernement du NEPAD



Credit: Gouvernement du Senegal

PREFACE

Par : Carlos Lopes et Ibrahim Assane Mayaki,

L'Afrique peut compter sur des perspectives toujours prometteuses: Au cours des dix dernières années, plus de deux tiers des pays africains ont connu une croissance ininterrompue et les prévisions classent huit pays africains (Ouganda, Kenya, Malawi, Tanzanie, Egypte, Madagascar, Zambie et Sénégal parmi les dix premiers pays en tête de file en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) jusqu'en 2030. La demande quant aux produits de base africains reste encore dense et fiable. L'emploi est facilement accessible, complété en cela par une consommation intérieure significative sans parler de la forte croissance de l'investissement public et privé dans les infrastructures, l'agriculture et les ressources naturelles. En 2012, l'on comptait à travers l'Afrique plus de 800 projets d'infrastructure actifs d'une valeur de plus de 700 milliards de \$ dont 41 pour cent dans le domaine des transports et 37 pour cent en énergie. Ces deux secteurs restent cruciaux pour l'industrialisation de l'Afrique; cependant, du fait de leur état pitoyable, leurs contributions au PIB ont été négligeables. Selon des études de la CEA, le développement des infrastructures en Afrique peut potentiellement accroître le PIB de 2 pour cent et constituer la charpente de l'industrialisation rapide, en renforçant la capacité à générer davantage des ressources intérieures.

L'industrialisation se trouve dès lors au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique pendant que l'infrastructure joue le rôle de son catalyseur. Cette opinion est très largement partagée. Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) identifie "le développement des infrastructures" comme une priorité alors que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine prévoit que "l'infrastructure d'intégration de classe mondiale" va propulser le commerce intra-africain à 50 pour cent d'ici 2045 et la part de l'Afrique dans le commerce mondial de 2 à 12 pour cent. De même, l'objectif 9 des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, appelle les pays à bâtir "une infrastructure

résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation"

Ceci est un appel pressant à l'endroit de l'Afrique dont la population urbaine atteindra 857 millions d'ici 2025, selon les projections des Nations Unies. Généralement, l'urbanisation devrait aller de pair avec le développement économique. Toutefois, quand elle se produit dans un contexte de pauvreté en termes d'infrastructures, la production manufacturière se comprime et les produits manufacturés renchérisent, déclenchant des pressions sociales, économiques et politiques insoupçonnées qui peuvent porter atteinte à l'industrialisation. Non seulement des infrastructures appropriées auront à inverser ces effets négatifs, mais encore permettront-elles d'améliorer l'intégration régionale du continent.

Alors que l'Afrique peut se prévaloir de vastes progrès en développement des infrastructures (tels que l'accès à l'électricité dans de nombreux pays en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe qui s'est renforcé de 23% à 38%; les 625 millions de téléphones mobiles contre 87 millions en 2005; 45% d'amélioration de l'infrastructure de fibre optique ouvrant la voie aux communications à large bande, pour ne citer que ceux-là), elle reste néanmoins confrontée à de sérieux défis. Les coûts de transport en Afrique restent non compétitifs comparativement à d'autres régions. Les coûts de fret en pourcentage de la valeur des importations atteignent 13 pour cent pour l'Afrique, contre 8,8 pour cent pour les pays en développement et 5,2 pour cent pour les pays industrialisés. L'énergie demeure un obstacle majeur à l'industrialisation. A titre d'exemple, de nombreux pays africains connaissent moins de 1% d'accès au réseau électrique. D'ici 2020, plus de 60% des populations de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et de l'Afrique australe ne pourront toujours pas bénéficier de l'électricité, même si l'on a seulement exploité que 5 pour cent du potentiel hydroélectrique du continent, et 0,6% de son énergie géothermique.

“...le développement des infrastructures en Afrique peut potentiellement accroître le PIB de 2 pour cent et constituer la charpente de l'industrialisation rapide, en renforçant la capacité à générer davantage des ressources intérieures.”

Pour toutes ces raisons, les leaders africains ont initié le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et priorisé 51 projets régionaux dans des domaines tels que l'énergie, les transports, l'eau et l'assainissement. Dans la même perspective, les Chefs d'Etat ont conçu l'Initiative présidentielle pour la promotion des Infrastructures (PICI par laquelle les leaders africains ont adopté des projets spécifiques d'infrastructures transfrontalières en vue d'accélérer leur mise en œuvre. En 2014, les dirigeants se sont réunis au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, au cours duquel 16 projets susceptibles de renforcer l'intégration régionale de l'Afrique ont été adoptés dans le cadre du PIDA et du Programme d'action de Dakar en vue d'accélérer les investissements du secteur privé dans les infrastructures régionales.

L'investissement du secteur privé est indispensable du fait que les besoins de l'Afrique se chiffrent annuellement à environ 93 milliards de \$ (15% de son PIB) au profit de ses infrastructures dont un tiers pour l'entretien seul. Bien que les gouvernements prennent en charge la plupart des coûts des infrastructures à partir de leurs budgets nationaux, l'on note encore un déficit annuel d'environ 48 milliards de \$. Le secteur privé a seulement investi 8,8 milliards de \$ en 2013. Inutile d'indiquer que ce montant doit s'intensifier, les ressources intérieures propres du continent venant en renforcement. Une étude menée conjointement par la CEA et l'Agence du NEPAD et reprise dans ce document, conclut que l'Afrique regorge d'immenses potentiels de ressources intérieures, qui peuvent être exploités à cette fin, parmi lesquels 168 milliards de \$ de revenus miniers par année, 520 milliards de \$ de recettes fiscales annuelles, 400 milliards de \$ de réserves internationales et plus de 1 trillion de dollars par

an en capitalisation boursière. Une portion de ces revenus peut faire énormément de différence dans le développement des infrastructures en Afrique

Une partie du problème vis-à-vis de l'accélération de la participation du secteur privé réside dans le manque de stratégie, de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui facilitent le financement des projets d'infrastructures transfrontaliers en Afrique. Du fait d'une variété de facteurs, dont nos legs coloniaux en matière juridique et linguistique, des milieux économiques différentiels, des défis politiques, des difficultés géographiques et des insuffisances de capacités dans la préparation et le développement de projets, nous n'avons pas pu stimuler assez d'intérêt idoine de la part du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières.

Fort heureusement, un cadre pour l'harmonisation des politiques, des lois et des réglementations des investissements dans les infrastructures est en cours d'élaboration sous l'impulsion des Chefs d'Etat africains, de la CEA et de l'Agence du NEPAD. Cela devrait renforcer l'espace et les possibilités d'investissement du secteur privé dans les infrastructures africaines au fur et à mesure que nous travaillons sur des projets transfrontaliers cruciaux de réduction des risques incontournables pour l'industrialisation et l'intégration régionale de l'Afrique.

Nous avons espoir que cet ouvrage répond aux questions légitimes des investisseurs crédibles et s'affirmera comme un outil pour l'accélération du programme d'action de Dakar.

INTRODUCTION

Le développement des infrastructures est un facteur clé de progrès sur le continent africain et un catalyseur essentiel pour une croissance durable et socialement inclusive. Le Programme de Développement des Infrastructures (PIDA) offre un cadre stratégique pour des projets prioritaires visant à transformer l'Afrique à travers la construction d'infrastructures modernes dans un continent interconnecté et intégré qui soit compétitif au niveau national et au sein de l'économie mondiale.

Le Sommet de Dakar sur le Financement (DFS) qui s'est tenu en juin 2014 avait pour objectif de mobiliser les acteurs clés en vue d'accélérer la mise en œuvre du PIDA. Ces acteurs comprennent notamment les principaux organismes gouvernementaux, les Institutions financières de Développement (IFD), les investisseurs de capitaux privés, les fonds pour les infrastructures, les banques commerciales, les fonds de retraite et les compagnies d'assurance. Les hommes d'affaires possèdent en commun la volonté d'identifier et de financer des projets bancables

bien ficelés, en conformité avec les aspirations croissantes des investisseurs envers les actifs infrastructuraux en Afrique.

L'un des moyens d'élargir la réserve de projets bancables, consiste à sélectionner un certain nombre de projets représentatifs et à commencer à travailler systématiquement avec les gouvernements nationaux, les Communautés Economiques Régionales (CER) ainsi que les partenaires de financement, pour conduire la mise en œuvre du projet à travers son cycle de préparation. À cet égard, le DFS s'approprie cette approche en procédant à la sélection de 16 projets stratégiques et régionalement équilibrés à partir du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA, qui soient à différents stades du cycle de développement du projet. Les seize (16) projets furent triés sur la base de leur importance stratégique, politique et économique en tant que projets phares sur le plan régional. Ceux-ci s'inscrivent largement dans trois directions



ENERGÉTISER L'AFRIQUE

La production d'électricité, sa transmission et ses installations de distribution sont peu développées dans la plupart des pays africains, du fait des entraves à l'élargissement de la base de la croissance économique du continent. La clé pour libérer le potentiel de l'Afrique est d'identifier les possibilités de projets d'infrastructures abordables qui peuvent exploiter des ressources énergétiques nationales et régionales d'une manière qui profitera au continent. Pour améliorer l'accès à l'énergie, le continent se doit de se concentrer sur le développement de projets énergétiques viables susceptibles d'attirer des fonds suffisants pour être efficaces et avoir un impact significatif à long terme sur le secteur de l'énergie en Afrique. Parmi les 16 projets du Sommet de Dakar sur le Financement (DFS), deux projets hydroélectriques en Afrique de l'Est et de l'Ouest (les barrages de Ruzizi III et Sambangalou respectivement) sans oublier le projet de gazoduc Nigeria - Algérie sont à un stade avancé en termes de bouclage financier.

FAIRE PROGRESSER L'AFRIQUE

Un certain nombre de sous-secteurs dans le domaine des transports, contribuent directement au développement économique et à la réduction de la pauvreté en Afrique. Les routes, les chemins de fer, les ports et aéroports, disposant d'un bon réseau de connectivité, sont indispensables pour le maintien de l'activité et de la croissance de nombreux secteurs économiques sur le continent, notamment l'agriculture, l'industrie, l'exploitation minière et le tourisme. Des infrastructures de transport efficaces peuvent également améliorer la prestation et l'accès aux services sociaux essentiels, tels que la santé et l'éducation, et permettent aux citoyens de participer activement au marché de l'emploi. Les infrastructures de transport constituent pour les gouvernements et les CER, l'un des moyens de stimulation d'intégration des pays.

Parmi les projets présentés au DFS, figure des projets de modernisation et d'expansion portuaires

(Expansion du port de Dares Salaam), investissements ferroviaires (Modernisation du Chemin de fer Dakar-Bamako) la rénovation des corridors routiers (Corridor Abidjan-Lagos). Tous ces éléments ont un impact majeur sur l'interconnexion du continent et facilitent de manière significative le commerce et l'intégration sur le plan régional. Par exemple, la modernisation du Corridor Multimodal, Abidjan - Ouagadougou - Bamako, bénéficiera à plusieurs pays au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle permettra de simplifier le franchissement des frontières par les personnes et les biens, renforçant ainsi le commerce régional et la réalisation des économies.

CONNECTER L'AFRIQUE

La révolution de l'information est en train de changer la manière avec laquelle les africains font les affaires et accèdent aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et les services civiques. Grâce à ces canaux, l'amélioration de l'accès à internet haut débit a le potentiel de renforcer la croissance économique. De nombreux projets de réseaux fédérateurs internationaux à haut débit ont été mis en place pour relier l'Afrique au reste du monde sur un modèle de libre accès, permettant ainsi une réduction progressive des coûts de bande passante et des tarifs longue distance. Le capital privé africain a soutenu la plupart des câbles sous-marins à fibres optiques, mais il existe aussi des partenariats public-privé avec des investisseurs internationaux dans le domaine de la promotion de la connectivité sur le continent. Relier ces fibres fédératrices aux réseaux de transmission terrestres et pour la connectivité aux endroits reculés à moindre coût demeure un défi à relever.

Parmi les projets présentés au Sommet de Dakar sur le Financement (DFS), figure la Connexion TIC Lusaka - Lilongwe qui relève de la Connectivité Terrestre TIC du PIDA. Un certain nombre de projets de lignes de transport d'énergie y sont également inclus et permettent non seulement de connecter des pools énergétiques régionaux, mais peuvent aussi être exploités pour le transport des connexions

dans le domaine des TIC à travers les frontières. La valeur ajoutée de ces projets pour le continent africain se révèle immense. Un projet comme celui de la connexion terrestre TIC Lusaka - Lilongwe renforcera l'intégration régionale et continentale en assurant une connectivité meilleure et plus fiable pour tous. Il entrainera une propagation accélérée de l'accès à la bande passante et la réduction de son coût, grâce à une concurrence accrue, créant ainsi de meilleures possibilités pour l'e-business.

Les huit projets les plus avancés au premier rang des DFS-16 - sont les projets phares clés qui contribueront à la transformation de l'Afrique à travers le développement des infrastructures. Au sein de chaque catégorie de projets, l'on note une diversité dans l'état de préparation. Quatre de ces projets se retrouvent en effet à un stade avancé de financement, tandis que les autres sont à divers stades de préparation de projet.

Parmi les projets phares, l'on note également tous les trois projets de l'Initiative Présidentielle pour la promotion des infrastructures (PICI) du NEPAD) - Le gazoduc Nigeria-Algérie, la modernisation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako et la route-rail entre Brazzaville-Kinshasa. En outre, les 8 projets comprennent les projets émergents à l'échelle régionale tels que la modernisation du Corridor Abidjan-Lagos et l'expansion du port de Dar es Salaam - ce dernier est un projet clé d'ancrage au Corridor Central du PIDA en vue de

l'accélération de l'initiative pilote dans le cadre de l'initiative Stratégique pour le Développement des Infrastructures en Afrique (SAII), objet du partenariat entre le Forum Economique Mondial (WEF), l'UA - NEPAD et la Banque Africaine de Développement.

Ce livre est structuré en deux parties

La première partie, s'intéresse à l'ensemble des 16 projets du DFS, en mettant en exergue des éléments tels que l'importance stratégique, les spécifications techniques, la coordination transitionnelle, le soutien politique, l'appui international, les risques, l'atténuation des risques, la durabilité économique, les avantages attendus et l'état de préparation du projet. De la même façon, les autorités de coordination, les communautés économiques régionales (CER) concernées, l'estimation du coût total du projet ainsi que le déficit de financement sont indiqués.

La partie 2 quant à elle traite de la problématique «Où est l'argent», une version abrégée de l'étude de référence par l'Agence du NEPAD et la CEA sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Cette version remaniée se veut au profit des investisseurs de haute valeur nette ayant des intérêts dans n'importe lequel des 16 projets du DFS et qui ont besoin d'un document unique pour donner des réponses à leurs questions et demandes de renseignements critiques potentiels.



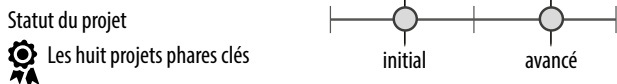
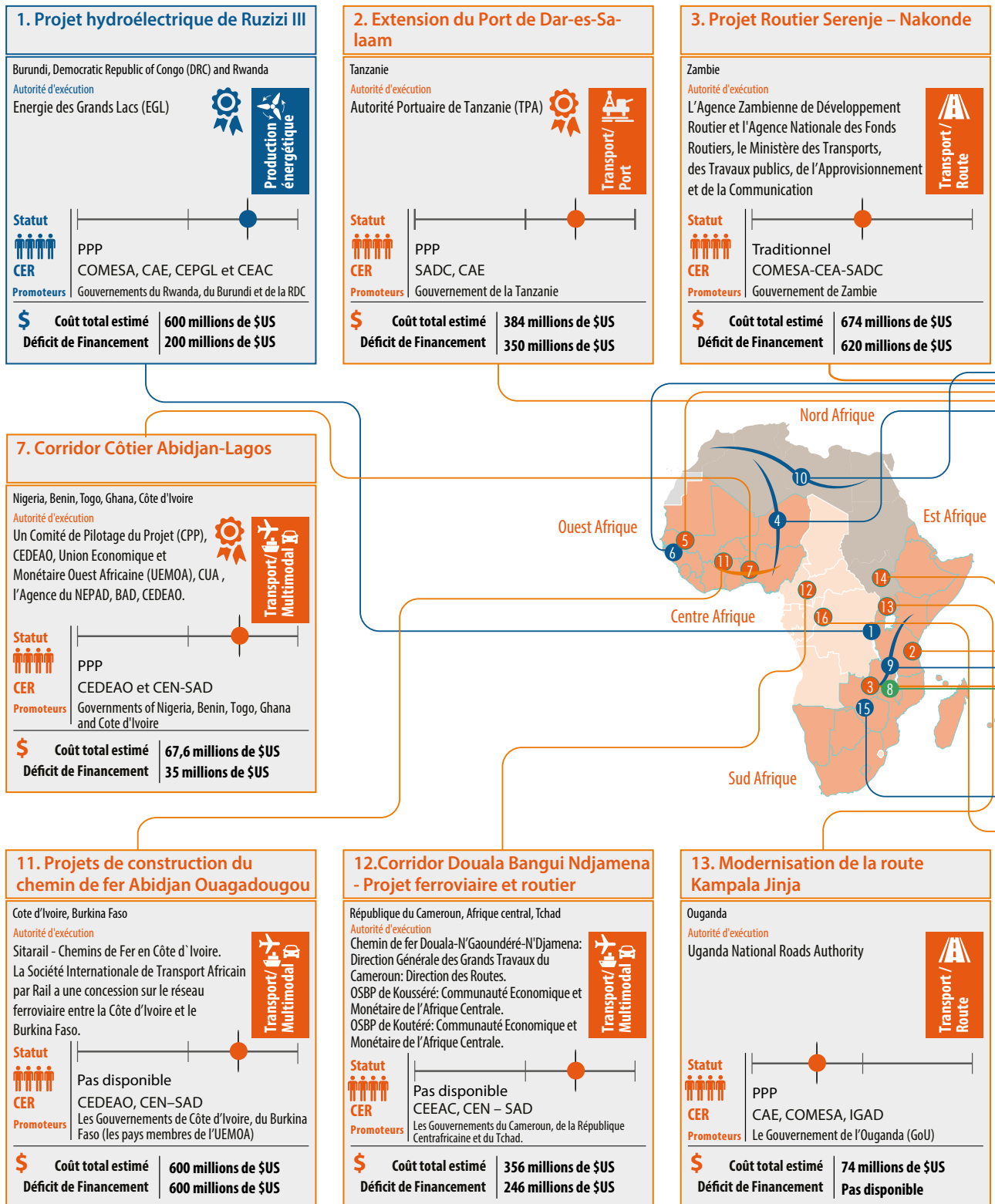
PARTIE

UNE

SEIZE PROJETS

D'INFRASTRUCTURE

FIGURE 1. 16 PROJETS D'INFRASTRUCTURES POUR L'INTÉGRATION AFRICAINE



Source: Authors.

4. Gazoduc Nigeria – Algérie

Nigeria, Niger, Algérie
 Autorité d'exécution
 National Petroleum Corporation (NNPC), SONATRACH (Algérie), SONIDEP (Niger), Commission pour la Concession et la Régulation des Infrastructures du Nigeria (CICR), ainsi que la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Statut
 PPP
 CER UMA, CEDEAO et CEN-SAD
 Promoteurs Gouvernements du Nigeria, du Niger et de l'Algérie

Coût total estimé 23,7 milliards de \$US
Déficit de Financement 10-13,7 milliards de \$US

5. Modernisation de la ligne ferroviaire Dakar – Bamako

Sénégal et Mali
 Autorité d'exécution
 Ministères chargés des Infrastructures des Gouvernements du Sénégal et du Mali

Statut
 Projet du secteur public
 CER CEDEAO et UEMOA
 Promoteurs Les Gouvernements du Sénégal et du Mali

Coût total estimé 3 milliards de \$US
Déficit de Financement Pas disponible

6. Projet hydroélectrique de Sambangalou

Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau et Sénégal
 Autorité d'exécution
 L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), CEDEAO et du Bassin Usinier Ouest-Africain.

Statut
 Projet du secteur public
 CER CEDEAO et CEN-SAD
 Promoteurs Les gouvernements de Gambie, de Guinée, de Guinée Bissau et du Sénégal.

Coût total estimé 1.108 millions de \$US
Déficit de Financement 324-524 millions de \$US

8. Fibre Optique terrestre TIC Lusaka-Lilongwe

Zambie, Malawi
 Autorité d'exécution
 Malawi Télécommunications Limited (MTL) et le Ministère malawien de l'Information.

Statut
 BOOM, PPP, Government
 CER SADC et COMESA
 Promoteurs Gouvernements de Zambie et du Malawi

Coût total estimé 1,5 millions de \$US
Déficit de Financement 1,5 millions de \$US

9. Ligne de Transmission Zambie Tanzanie Kenya (ZTK)

Zambie, Tanzanie, Kenya
 Autorité d'exécution
 Bureau pour la Promotion de l'Investissements Privé dans l'Energie (OPPI) du Gouvernement de Zambie

Statut
 Projet du secteur public
 CER EAC, COMESA, SADC
 Promoteurs Gouvernements de Zambie, Tanzanie et Kenya (ZTK)

Coût total estimé Pas disponible
Déficit de Financement Pas disponible

10. Corridor de transmission de l'Afrique du Nord

Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc
 Autorité d'exécution
 La Compagnie Générale d'Electricité de Libye, la Société Nationale d'Electricité et du Gaz.

Statut
 Pas disponible
 CER Union du Maghreb Arabe (UMA)
 Promoteurs Comité Maghrébin de l'Electricité (COMELC)

Coût total estimé 376 millions de \$US
Déficit de Financement Pas disponible

14. Projet routier Juba Torit Kapoeta Nadapal Eldoret

Sud Soudan
 Autorité d'exécution
 Ministère des Transports, des Routes et des Ponts, IGAD, EAC.

Statut
 Pas disponible
 CER IGAD, EAC
 Promoteurs Les Gouvernements du Sud Soudan et du Kenya

Coût total estimé 420 millions de \$US
Déficit de Financement 420 millions de \$US

15. Projet du barrage hydroélectrique de Batoka Gorge

Zimbabwe, Zambie
 Autorité d'exécution
 L'Autorité du fleuve Zambèze (ZRA)
 Le Pool énergétique de l'Afrique Orientale (EAPP)

Statut
 PPP
 CER SADC, COMESA, ECCAS/CEEAC
 Promoteurs Les gouvernements de Zambie et du Zimbabwe

Coût total estimé 6 milliards de \$US
Déficit de Financement Pas disponible

16. Projet de pont route - rail Brazzaville Kinshasa & du chemin de fer Kinshasa – Illebo

République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC)
 Autorité d'exécution
 DGGT - Délégation Générale des Grand Travaux (Pont & OSBP) CEEAC.

Statut
 Pas disponible
 CER CEEAC, COMESA, SADC
 Promoteurs Les Gouvernements de la République du Congo, et de la République Démocratique du Congo.

Coût total estimé 1,65 milliards de \$US
Déficit de Financement 1,65 milliards de \$US

Energétiser l'Afrique

Faire progresser l'Afrique

Connecter l'Afrique

Projets d'infrastructures abordables qui peuvent exploiter des ressources énergétiques nationales et régionales d'une manière qui profitera au continent.

Ces éléments ont un impact majeur sur l'interconnexion du continent et facilitent de manière significative le commerce et l'intégration sur le plan régional

Projets qui renforceront l'intégration régionale et continentale en assurant une connectivité meilleure et plus fiable pour tous. Ils entraîneront une propagation accélérée de l'accès à la bande passante et la réduction de son coût, grâce à une concurrence



1. PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE RUZIZI III

Pays / Région

Burundi, République Démocratique du Congo (RDC) et Rwanda | Afrique de l'Est.

Localisation du Projet

Près du lac Kivu et de la rivière Ruzizi à la frontière du Rwanda et de la RDC.

Description du projet

Troisième d'une série de quatre projets hydroélectriques, Ruzizi III est une centrale hydroélectrique de 147 mégawatts au fil de l'eau dotée de trois unités de puissance.

Structure / type de projet

Producteur d'énergie hydroélectrique indépendant, en Partenariat Public-Privé (PPP), structuré en concession BOOT (Construire, Posséder, Exploiter et Transférer) d'une durée de 25 ans.

CER

COMESA, CAE, CEPGL et CEAC

Responsables de la Coordination

Energie des Grands Lacs (EGL) - une organisation régionale fonctionnant sous les auspices de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) - est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du développement de l'énergie dans la région des Grands Lacs.

Préparation / Statut du projet

Achèvement de l'étude de faisabilité du projet en novembre 2008-11 par Sofreco et Fichtner.

Élément de base du revenu/ Garantie des coûts

Les trois gouvernements se sont engagés à payer pour l'énergie en cas de défaillance des trois fournisseurs énergétiques.

Soutien international

UE, BEI, KFW, BAD, AFD - DBSA PPFs et MIGA.

Coût total estimé du projet

600 millions de dollars américains.

Perspectives

Bouclage financier prévu en août 2016; ; début des travaux de construction en 2017; et achèvement en 2020.

Objectifs

Fourniture d'électricité durable à environ 107 millions de personnes; Contrôle du niveau de l'eau sur le lit de la rivière; et promotion de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Durabilité économique et bénéfices attendus

En plus des réponses apportées face aux pénuries dans la production d'électricité dans la sous-région et le remplacement de la production d'électricité à base de gasoil à coût élevé, le projet devrait contribuer à la stabilisation de la région. Ruzizi I et II n'ont jamais cessé de fonctionner en dépit de la dernière guerre dans la région des Grands Lacs.

Promoteurs du Projet

Gouvernements du Rwanda, du Burundi et de la RDC.

Partenaire du Secteur privé

Consortium de «SITHE Global Power Ventures LLC» (Etats Unis d'Amérique) et «Industrial Promotion Services Ltd - IPS» (Kenya) comme soumissionnaires privilégiés choisis, après un processus d'appel d'offres au mois d'août 2012.

Déficit de financement

200 millions de dollars américains.

1.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La rivière Ruzizi forme la frontière entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Ruzizi I et II ont été construits en 1959 et en 1989 avec une capacité installée de 30 MW et 44 MW respectivement. Les 287 mégawatts de Ruzizi IV restent encore au stade de la planification. Ce projet peut assurer l'approvisionnement en électricité pour environ 107 millions de personnes dans la région des Grands Lacs et devrait contribuer à la stabilisation de la région en renforçant la coopération économique entre les trois pays concernés. Malgré la dernière décennie guerrière, la coopération entre les trois pays impliqués dans ce projet - le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda - n'a jamais cessé de fonctionner en assurant la production et la distribution de l'électricité issues de l'énergie hydroélectrique produite à partir de la rivière Ruzizi. Le projet a été sélectionné par l'Union Européenne (UE) pour soutenir le processus de paix dans la région des Grands Lacs.

1.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le projet de Ruzizi III, se veut une centrale hydro-électrique au fil de l'eau et dotée de trois unités de production de 147 MW avec trois turbines conçues pour un débit maximum de 50m³/s, soit un débit total de 150 m³/s pour la Centrale dans son ensemble. Le réservoir disposera d'une capacité de stockage d'environ 900.000 mètres cubes. Il s'agit d'une centrale de puissance moyenne, avec les caractéristiques techniques suivantes :

- Un barrage de dérivation, un tunnel d'amenée de 3,9 kilomètres, une centrale en surface comprenant 3 turbines de type Francis et d'un commutateur de 220 kilovolts de type A.
- Une ligne de transmission de 220 kV de 10 km vers un poste situé à Kamanyola en RDC.

- Les trois usines fonctionneront en cascade: la même eau s'écoulant successivement à travers les turbines de Ruzizi I, II et III. En aval de la centrale, toute l'eau sera retournée dans le lit la rivière.

1.3. COORDINATION TRANSNATIONALE

L'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL), une organisation régionale opérant sous les auspices de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), est responsable de la préparation et du montage du projet. L'expérience de la distribution d'énergie dans le cadre des deux premiers projets hydroélectriques, où EGL a réussi à ramener les trois pays ensemble, en élaborant des solutions pratiques visant à s'assurer que les avantages et les coûts sont uniformément répartis entre les trois pays, offre du confort et de l'assurance.

S'agissant du projet Ruzizi III, EGL a pris des dispositions pour que la production d'électricité du projet soit achetée, à parts égales, par les trois compagnies parapubliques nationales ou par des entreprises privées - SNEL pour la RDC, EWASA pour le Rwanda, REGIDESCO pour le Burundi. Chaque preneur achètera conformément aux conditions commerciales avec un package complet visant à garantir la sécurité des paiements, selon une convention sur les Clauses d'Achat d'Electricité Commune. Les acheteurs paieront pour la capacité mise à disposition par la société de projet. La capacité sera ajustée toutes les heures en fonction des conditions hydrauliques, transférant donc le risque hydrologique quotidien aux acquéreurs.

1.4. SOUTIEN POLITIQUE

Le projet bénéficie d'un soutien politique fort dans les trois pays. Selon la Banque Africaine de Développement, le projet Ruzizi III est le premier projet PPP régional dans le domaine énergétique en Afrique et constitue un modèle de mise en œuvre réussie de la coordination d'un projet, entre ces trois pays, par un organisme

unique, EGL. Cela représente une position politique unifiée pour les institutions financières pour le développement et les investisseurs du secteur privé. Les trois gouvernements se sont engagés à payer pour l'énergie en cas de défaillance des trois fournisseurs d'énergie. La compagnie d'électricité rwandaise, EWASA, a reçu l'autorisation explicite d'acheter toute l'énergie en cas d'excédent.

1.5. SOUTIEN INTERNATIONAL

Les Institutions Multilatérales de Financement du Développement (IFD) - y compris l'Union Européenne, la BEI, la KfW, la BAD et l'AFD-PPFS - DBSA - ont exprimé un intérêt dans la fourniture ou ont déjà pourvu d'importants financements de préparation des projets au profit du projet. Les bailleurs de fonds privés intéressés seront encouragés à participer en exploitant la protection offerte à travers une possible garantie partielle de crédit de la Banque Mondiale (en discussion). Il est prévu que la MIGA offre une assurance contre les risques politiques.

1.6. RISQUES ET ATTÉNUATION DES RISQUES

- Instabilité politique: le projet devrait continuer à soutenir et à renforcer la paix et les efforts de stabilisation dans la région. Cependant, la possibilité de cibler l'installation ne peut pas être éliminée.
- Dépassement de coût: des contrôles rigoureux des coûts pendant la construction restent impératifs.
- Situation financière des trois sociétés nationales: les garanties des trois gouvernements à payer pour l'énergie en cas de défaillance des entreprises de services publics constituent un plus.
- L'impact du changement climatique: l'on se doit d'évaluer l'étendue des écarts (sur différents scénarios climatiques) que le changement climatique pourrait entraîner en termes d'impacts possibles sur les objectifs de développement du projet et le coût de la réduction de ces impacts en termes de choix de l'emplacement du projet et de sa conception.





2. EXTENSION DU PORT DE DAR-ES-SALAAM

Pays / Région

Tanzanie | Afrique de l'Est.

Localisation du Projet

Dar-es-Salaam, Tanzanie.

Description du projet

Modernisation des Postes d'Amarrage 1 à 7.

Structure / type de projet

Elaboration des options PPP viables.

CER

SADC, CAE.

Autorité d'exécution

Autorité Portuaire de Tanzanie (TPA).

Etat de préparation du projet

Plan Directeur du port achevé au début des années 2000.

Faisabilité pour la modernisation des Postes d'Amarrage 1 à 7 achevée.

Expression d'intérêt publiée en juin 2013 pour les différents ouvrages, y compris pour les travaux de construction.

Expression d'intérêt publiée en octobre 2013 pour le PPP et les conseils en matière de transaction.

Objectifs

Augmentation du débit de la cargaison; gestion de plus grands navires dans le terminal; faire face au commerce de vrac liquides et secs; amélioration des interfaces entre les modes de transport; renforcement des services de liaison avec les services ferroviaires.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

La Tanzanie et les pays de la région pourraient gagner environ 2,6 milliards de dollars US par an si l'efficacité du port de Dar-es-Salaam venait à égaler celle du port de Mombasa.

Promoteur du Projet

Gouvernement de la Tanzanie.

Soutien international

NEPAD Business Foundation (NBF) – Bureau des Infrastructures pour l'Afrique (Afri-ID).

Total estimatif total du projet

384 millions de dollars américains.

Déficit de financement

350 millions de dollars américains.

Perspectives

- Impliquer les parties prenantes et harmoniser les exigences des parties prenantes;
- Eléments du Projet : élaborer une stratégie d'approvisionnement, préparer les EOL / DP;
- Entreprendre les marchés et évaluer les réactions; et
- Réaliser les études et élaborer un modèle financier.

2.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le port de Dar-es-Salaam est la seconde passerelle la plus importante pour le commerce régional en Afrique de l'Est après Mombasa. Il s'occupe de 90 % du commerce international de la Tanzanie et d'une part importante du commerce de transbordement de la Zambie, du Malawi, de la RDC, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Après sa privatisation dans les années 1990, le port de Dar-es-Salaam est devenu l'un des ports les plus efficaces en Afrique, mais sa performance s'est détériorée au fil du temps. L'Onn estime que les gains d'efficacité reviendraient à 1,8 milliard de dollars par an, si le port de Dar-es-Salam devenait aussi efficace que celui de Mombasa, le coût total cumulé des retards et des coûts monétaires supplémentaires s'évaluerait à l'équivalent de 22 % des taux des droits sur les importations de conteneurs.

La modernisation du port de Dar-es-Salaam fut partie des priorités dans les stratégies nationales récentes. Les initiatives nouvelles, telles que la création d'un système de guichet électronique unique et la facilitation de la livraison directe du fret, ont été d'une importante utilité. Cependant, avec l'augmentation prévue des flux commerciaux, des investissements importants sont nécessaires pour faire face aux retards à l'amarrage et au temps, particulièrement long, pour le retrait des marchandises du port. Le temps d'attente des navires porte-conteneurs est de 10 jours en moyenne, contre moins d'un jour à Mombasa ; pour le fret sec, le temps d'attente est en moyenne de 4,5 jours par rapport à Mombasa où le retrait est immédiat.

2.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les installations portuaires comprennent: 1) un quai d'une longueur de 2600 mètres constitué de 11 postes d'amarrage pour les navires de haute mer ; 2) Un terminal à

graine d'une capacité de stockage de 30 000 tonnes ; 3) 10 dépôts de conteneurs intérieurs privés ; 4) Une jetée réservée à des pétroliers d'une capacité de 45 000 tonnes ; 5) Une installation pour les graines du silo d'une capacité de 30 000 tonnes ; 6) La connexion à une ligne de chemin de fer et aux pays enclavés.

Les principaux objectifs du projet de réhabilitation du port de Dar-es-Salaam sont les suivants :

- Approfondir et renforcer les postes d'amarrage 1 à 7, d'un niveau d'environ 9m (Postes d'amarrage 1 à 3) et de 10m (Postes d'amarrage 4 à 7) à un niveau de 13m ou 14m, et la construction d'un poste d'amarrage de type Roll-on/Roll-off (RoRo) ;
- Approfondir et élargir la zone d'articulation adjacente ;
- Capacité à faire face à la taille croissante des navires ; et
- Installation des systèmes de convoyage et expansion des capacités des silos.

2.3. STRUCTURE DU PROJET

Les principales parties prenantes dans le cadre du projet du port de Dar-es-Salaam sont: l'Autorité Portuaire de Tanzanie (TPA), qui en est le propriétaire et le fournisseur de services; la «Tanzania International Container Terminal Services» (TICTS), un entrepreneur privé dans le domaine de la manutention des conteneurs; et la «Surface and Maritime Transport Authority» (SUMATRA), l'agent de régulation multi-sectorielle. La TPA exploite le terminal de marchandises diverses (Postes d'amarrage 1 à 7). Son terminal entièrement consacré aux conteneurs (Poste d'amarrage 8 à 11) est loué à un opérateur privé à savoir, la «Tanzania International Container Terminal Services Ltd » (TICTS).

2.4. SOUTIEN POLITIQUE

Le projet d'extension du port de Dar-es-Salaam fait partie de l'Initiative des «Grands Résultats Immédiats» (BRN) du Président tanzanien, visant

à adopter de nouvelles méthodes de travail dans un délai précis pour la mise en place du changement radical nécessaire.

2.5. SOUTIEN TECHNIQUE

Aux fins d'assurer le déblocage du projet, la TPA travaille en partenariat avec la NEPAD Business Foundation (NBF) - Bureau Afrique pour les Infrastructures (Afri-ID) et le secteur privé, de la manière suivante :

- Constitution du Groupe de Travail d'Afri-ID sur les exigences de la DP et la structuration réglementaire du PPP ;
- Cohérence et Coordination pendant la restructuration de l'Autorité Portuaire de Tanzanie (TPA) ;
- Services de conseils lors de la préparation de la DP et les TdR; et
- Information et exploration des données - y compris la création d'un référentiel central pour des informations spécifiques du projet.

2.6. SOUTIEN INTERNATIONAL

Les Institutions Multilatérales de Financement du Développement (IFD) - tels que le DFID, la BAD, la DBSA et la Banque mondiale - ont exprimé leur intérêt d'assurer le financement pour la préparation de ce projet. Ce projet est l'un des projets majeurs du PIDA sur le Corridor Central, considéré par le WEF comme programme pilote dans le cadre de l'Initiative Stratégique pour les Infrastructures en Afrique (ISIA) en vue de l'accélération du PIDA.

2.7. RISQUES ET ATTÉNUATION DES RISQUES

- Dépassement des coûts: la maîtrise des coûts, y compris sur le coût du projet.
- Coordination des risques entre les différentes parties: La TPA devrait prendre l'initiative et toutes les parties doivent suivre le plan directeur du port de Tanzanie.





3. PROJET ROUTIER SERENJE – NAKONDE

Pays / Région

Zambie | Afrique Australe.

Localisation du Projet

Serenje, Mpika, Chinsali, Nakonde.

Description du projet

Le projet routier est réalisé dans la direction nord-est, de Serenje, dans la Province Centrale de Zambie, à Nakonde, en Province de Muchinga, couvrant une distance totale de 614,71 km.

Structure / type de projet

Ne convient pas aux PPP ou aux routes à péage. Un cadre contractuel traditionnel pourrait constituer la meilleure solution.

CER

COMESA-CEA-SADC.

La Cellule d'Elaboration et de Mise en Œuvre des Projets (PPIU) du tripartite COMESA agit comme le client dans l'attribution et la gestion des trois contrats de conception, en partenariat technique avec l'Agence Zambienne de Développement Routier (RDA).

Autorité d'exécution

L'Agence Zambienne de Développement Routier et l'Agence Nationale des Fonds Routiers, le Ministère des Transports, des Travaux publics, de l'Approvisionnement et de la Communication.

Etat de préparation du projet

L'analyse économique a été réalisée en 2012/2013 par l'Université de Birmingham. Les derniers rapports de la conception et les documents d'appel d'offres pour les trois sections devraient être disponibles en novembre 2013.

Soutien international

TradeMark Southern Africa, le Fonds Européen de Développement, UKAid, le "Tripartite Institutions Trust Account Investment Committee", et le "Tripartite Trust Account Manager (DBSA)".

Total estimatif total du projet

674 millions de dollars américains.

Objectifs

Contribuer à la réduction du coût du transport routier sur l'axe des Corridors Nord -Sud et de Dar-es-Salaam et réduire les pertes dues aux accidents par le transport de passagers et de marchandises.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

Améliorer la compétitivité des entreprises dans les 8 pays desservis par ce corridor en réduisant les temps de transit routier (pour les produits importés et exportés pour la Zambie, la Tanzanie et la RDC à travers le port de Dar-es-Salaam) et le transport des intrants et des produits agricoles à travers les zones agricoles en Zambie.

Promoteur du Projet

Gouvernement de Zambie.

Déficit de financement

620 millions de dollars américains.

Perspectives

Project completion expected end of 2017.

3.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Plus de 80% de la cargaison sur le Corridor de Dar-es-Salaam s'effectue par la route et au profit direct ou indirect de la Zambie, de la Tanzanie, du Kenya, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Malawi, du Zimbabwe, du Botswana et de la Namibie. La réduction des coûts du transport le long des corridors nord-sud et de Dar-es-Salaam devient indispensable pour l'amélioration de la compétitivité dans les huit pays desservis par ces corridors. La route Serenje - Nakonde, qui a été construite à la fin des années 1970, a bénéficié d'un minimum d'entretien jusqu'en 1995, avant de se détériorer de façon significative.

Le gouvernement Zambien initie actuellement des travaux d'entretien d'urgence afin d'en améliorer la sécurité routière. L'objectif spécifique est de contribuer à la modernisation de la section Serenje - Nakonde du réseau routier du CNS à travers la réhabilitation des 3 liaisons routières pour une durée de vie de 20 ans quant à la chaussée ainsi conçue, ce qui représente des normes rentables et économiquement justifiées.

3.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le projet routier est exécuté dans la direction nord-est, de Serenje, dans la Province Centrale de la Zambie, à Nakonde, dans la Province de Muchinga, couvrant une distance totale de 614,71 km. Les trois sections sont toutes conçues selon les mêmes spécifications techniques SATTC. Conformément à la conception des tronçons de routes du CNS, une section standard de la route de 11 m de large sera réalisée avec 2 x 3,5m de chaussées et 2 x 2m d'accotement. La conception de la chaussée générique est également normalisée, avec un cadre de base existant stabilisé par le ciment, scarifié, élargi, stabilisé à nouveau et compacté jusqu'à une épaisseur de 150mm à la nouvelle section de la chaussée. Le drainage est en cours d'amélioration. L'alignement horizontal et vertical restera inchangé pour la vitesse conçue de 120 kilomètres par heure (km/h), mais certaines courbes d'affaissement seront facilitées et l'amélioration des panneaux de sécurité et de signalisation effectuée. Des voies

de montée seront intégrées dans les longues pentes pour permettre la fluidité de la circulation sur cette route qui se caractérise par une forte proportion de poids lourds et semi-remorques.

3.3. SOUTIEN POLITIQUE

Le Gouvernement de la République de Zambie a confirmé d'assurer un appui budgétaire annuel à travers l'Agence Nationale des Fonds Routiers, dans le cadre de la réalisation du Projet routier Serenje - Nakonde.

3.4. SOUTIEN INTERNATIONAL

Le projet est soutenu par la Cellule d'Elaboration et de Mise en Œuvre des Projets (PPIU) de la tripartite COMESA-CAE-SADC, la TradeMark Southern Africa (TMSA), le Fonds Européen de Développement, UKAid, la Tripartite Trust Account Investment Committee (TTA IC) et la Tripartite Trust Account Manager (DBSA).

3.5. RISK AND RISK MITIGATION

Dépassement des coûts : Appui de la part de TMSA et de la PPIU à l'agence d'exécution du projet pour l'élaboration du projet et l'évaluation des coûts par étape.

- Insuffisance des financements: Certains des segments les plus longs seront subdivisés en plusieurs lots pour les appels d'offres afin d'accroître l'intérêt des bailleurs de fonds potentiels.
- Contraintes de capacités de la RDA, l'agence d'exécution: Soutien de la part de la PPIU afin d'aider la RDA dans la gestion et la supervision des travaux.
- Mauvaises réactions aux EOL et aux appels d'offres: les trois sections de la route ont été conçues selon les mêmes spécifications offrant ainsi une continuité.
- Impacts environnementaux et sociaux : les études sur l'impact environnemental et social, y compris les plans d'action de réinstallation sont achevés et les plans détaillés de gestion environnementale et sociale ont été mis en place pour atténuer les impacts négatifs.



4. GAZODUC NIGERIA – ALGÉRIE

Pays / Région

Nigeria, Niger, Algérie | Régions de l'Afrique de l'Ouest et du Nord.

Localisation du Projet

4400 km de pipeline du Terminal de Qua Ibom à Calabar (Nigeria) à Hassi R'Mel en Algérie, en passant par le Niger.

Description du projet

Pipeline de gaz naturel pour exportation vers l'Europe. Le Pipeline Nigeria - Niger - Algérie est également appelé le Gazoduc Transsaharien (TSGP).

Structure / type de projet

Modèle PPP.

CER

UMA, CEDEAO et CEN-SAD

Autorité d'exécution

National Petroleum Corporation (NNPC), SONATRACH (Algérie), SONIDEP (Niger), Commission pour la Concession et la Régulation des Infrastructures du Nigeria (CICR), ainsi que la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Etat de préparation du projet

Les études de faisabilité ont été terminées et acceptées par les promoteurs en septembre 2006 avec un taux de rendement interne compris entre 15,5 et 25%. L'Accord Intergouvernemental (AIG) entre les gouvernements promoteurs a été exécuté et ratifié par la République du Niger et l'Algérie. La NNPC progresse avec le segment Trans - nigérian du pipeline pour relancer et suivre rapidement l'initiative.

Moyens financiers /Appui aux coûts

En 2013, le Gouvernement Nigérian a mis de côté la somme de 400 millions de dollars pour la construction de l'oléoduc Calabar - Ajaokuta - Kano afin de se connecter au TSGP.

Coût estimatif total du projet

10 milliards de dollars américains, 48 pouces de diamètre et 13,7 milliards de dollars américains pour 56 pouces de diamètre (2006).

Objectifs

- Diversification des voies d'exportation pour la commercialisation du gaz naturel Nigerian.
- Intégration des économies et renforcement de la coopération régionale.
- Intensification de l'offre en gaz domestique dans les pays.
- Assistance dans la lutte contre la désertification à travers l'approvisionnement en gaz fiable et durable.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

Les réserves de gaz du Nigeria sont évaluées à 183 milliards de mètres cubes. En raison de l'épuisement des gisements de gaz en Europe et de la nécessité de trouver d'autres sources d'approvisionnement, la demande de l'Europe est susceptible de rester élevée. Le TSGP contribuera également à éliminer la torchée du gaz naturel au Nigeria. Le TSGP fournira du gaz dans le Nord du Nigeria, au Niger, au Sud de l'Algérie ainsi qu'au Burkina Faso et au Sud du Mali, qui font actuellement face à un faible accès à l'énergie, aux tarifs énergétiques élevés et à la désertification.

Promoteurs du Projet

Gouvernements du Nigeria, du Niger et de l'Algérie.

Déficit de financement

Entre 10 et 13,7 milliards de dollars américains.

Perspectives

L'étude de faisabilité du projet est a été re validée afin de réévaluer : 1) les options d'approvisionnement en gaz et 2) L'étude d'optimisation du Trans - nigérian et l'identification des domaines critiques de synergie avec le TSGP du point de vue de la construction.

Construction du projet prévue en 2015 pour une durée de 4 ans.

En outre, la Standard Chartered Bank a entrepris une étude d'optimisation et de bancabilité au nom du gouvernement nigérian, confirmant également la bancabilité et la viabilité du projet. Le gouvernement nigérian a inclus ce projet dans son programme national de développement des infrastructures et a ajusté la portée et l'orientation du projet. Il a engagé 400 millions de dollars pour le projet et un montant supplémentaire de 450 millions cd USD en Euro-obligations au cours de 2014.

La composante nationale du projet a été divisé en trois phases: La phase gazeuse préliminaire (un pipeline de 261 km programmés pour l'achèvement d'ici 2016), la phase 1 (418 km et 683 km de pipelines dont l'achèvement est prévu en 2018), et la phase 2 (un pipeline de 174 km dont la fin est prévue pour 2020).

En 2013, le gouvernement nigérian a procédé à un appel d'offre pour la composante locale et a reçu plus de 67 réponses. Une équipe technique a été créé pour trouver un accord avec l'Union Européenne (UE) sur la commercialisation du gaz mais également capter des incitations pour les opérations commerciales de gaz. Le Nigeria est également en prise avec la Banque de développement de l'Afrique Australe (DBSA), les banques régionales et d'autres banques internationales concurrentiel.

À ce jour, le pipeline de 48 "depuis Calabar jusqu'à Kano a été achevé et l'emprise du pipeline identifiée et étudiée. Les plans de conception pour Calabar sont également terminés. À l'heure actuelle, les documents d'appel d'offres et l'exécution des contrats pour le gaz initial progressent.

4.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le gaz naturel est en passe d'occuper une place encore plus importante dans l'équilibre énergétique à travers le monde. Grâce à ce gazoduc, l'Afrique peut contribuer au marché mondial à travers une alimentation soutenue et diversifiée en gaz naturel, en particulier en direction de l'Union Européenne. L'on s'attend à ce que les importations de gaz naturel atteignent 85 % de la consommation de gaz de l'UE d'ici à 2030, soulevant ainsi la question de la sécurité des approvisionnements à long terme. Le Nigeria dispose de la 7ème réserve de gaz la plus importante dans le monde et la qualité du gaz nigérian est élevée, riche en liquides et à faible teneur en soufre.

Le projet de Trans - Saharan Gas Pipeline (TSGP) contribuera également à l'intégration des économies de la sous-région, conformément aux objectifs du NEPAD, au soutien de la croissance et à la réduction de la pauvreté en favorisant des possibilités de croissance économique dans la sous-région et en contribuant à la lutte contre la déforestation et la désertification en empêchant le recours généralisé au bois comme source d'énergie. Enfin, le projet va récupérer le gaz torché du Nigeria, qui représente une perte en énergie équivalente à 220.000 barils / jour, avec de graves conséquences sur l'environnement et les émissions.

4.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le gazoduc proposé sera conçu de façon à se connecter aux pipelines Trans - Méditerranéen, Maghreb-Europe, Medgaz et Galsi existant à travers la mer Méditerranée. La longueur du pipeline est estimée à environ 4400 km, avec plus de 1000 km au Nigeria, 840 km en Asie, 2300 km en Algérie et 220 km reliant l'Algérie à l'Espagne. Le pipeline, pourrait être initié dans le bassin du Delta du Niger, pour traverser de vastes étendues de la région du Sahel et le désert du Sahara, avant d'atteindre Hassi R'Mel, une plate-forme pour le

gaz naturel et les oléoducs en direction de la côte algérienne. Compte tenu de la longueur de 4400 km, le coût du gazoduc semble raisonnable par rapport à l'option de GNL en tenant compte des pertes de gaz estimées à 15-18%, au cours du processus de liquéfaction. Deux options existent pour la dimension du pipeline, 48 ou 56 pouces de diamètre. Avec l'option de 48 pouces, le TSGP atteindra une capacité de 30 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an.

4.3. COORDINATION TRANSNATIONALE

A partir d'un protocole d'accord pour développer conjointement le TSGP entre le Nigeria et l'Algérie en 2002 et l'admission de la République du Niger, comme co-promoteur du projet en 2008, les trois pays ont signé un accord intergouvernemental (AIG) en juillet 2009. L'AIG a été ratifié par le Niger et l'Algérie. Des progrès sont réalisés en vue de la ratification par le Nigeria. La révision de l'accord de joint-venture entre les trois pays est en suspens en attendant de statuer sur la participation de la SONATRACH aux activités en amont du Nigeria.

Le projet proposé de gazoduc Nigeria-Niger-Algérie implique la coopération entre les trois pays en tant que copropriétaires dudit projet. En 2013, le gouvernement nigérian a mis de côté la somme de 400 millions de dollars en vue de la construction de l'oléoduc Calabar - Ajaokuta - Kano pour se connecter au TSGP. La demande d'énergie viendra de l'Union Européenne et des services publics des trois pays à savoir, la NNPC pour le Nigeria, la SONATRACH pour l'Algérie et la SONIDEP, la compagnie pétrolière de la République Nigérienne. La Commission pour la Concession et la Régulation des Infrastructures du Nigeria (ICRC) est le point focal chargé de l'élaboration des options de financement pour le projet par le biais d'un partenariat public-privé (PPP).

4.4. SOUTIEN POLITIQUE

Le TSGP est un projet de l'Initiative Présidentielle de Promotion des Infrastructures de NEPAD (IPPI), placé sous l'égide du PIDA.

4.5. RISQUES ET ATTÉNUATION DES RISQUES

- Dépassement des coûts: nouvelle étude de faisabilité pour évaluer les structures tarifaires possibles.
- Demande européenne: nouvelle étude de faisabilité pour évaluer les conditions de la demande.



Construction of a natural gas pipeline Photo Credit: Gasum Oy



5. MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DAKAR – BAMAKO

Pays / Région

Sénégal et Mali | Afrique de l'Ouest.

Localisation du Projet

Sénégal et Mali.

Description du projet

Ce projet fait partie du corridor multimodal Dakar - Niamey du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA; le projet implique des investissements dans de nouvelles infrastructures ferroviaires (rails et matériel roulant), et dans le système de signalisation de la ligne ferroviaire entre le port de Dakar et Bamako.

Structure / type de projet

Projet du secteur public.

CER

CEDEAO et UEMOA.

Coordinating authorities

Ministères chargés des Infrastructures des Gouvernements du Sénégal et du Mali.

Etat de préparation du projet

Le travail des ingénieurs-conseils sur l'étude de préfaisabilité pour le projet ferroviaire Dakar – Djibouti a été terminé en 2011-2012.

Soutien international

China International Railways et China Railways Corporation Construction ainsi que Sahara Mining de l'Inde ont exprimé leur intérêt dans le financement de ce projet.

Total estimatif total du projet

3 milliards de dollars américains.

Perspectives

Demande de subvention pour la préparation de projet au Fonds Spécial pour la Préparation des Projets d'Infrastructure du NEPAD (NEPAD IPPF) qui devra être présentée par les deux gouvernements via la CEDEAO et l'UEMOA.

Objectifs

Ce projet est censé améliorer la connectivité et le commerce intra-africain entre Dakar (Sénégal) et Bamako (Mali), et d'autres pays, promouvoir l'intégration régionale et contribuer à créer des retombées / opportunités économiques à travers le brancement ferroviaire.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

La nouvelle ligne rendra possible l'exploitation des mines de fer au Mali et au Sénégal, de la bauxite au Mali et la promotion de la coopération en matière de production alimentaire entre la région sud de Casamance au Sénégal et la Guinée-Bissau via un branchement ferroviaire australe.

Promoteurs du Projet

Les Gouvernements du Sénégal et du Mali.

Private sector developer

China International Railways et China Railways Corporation Construction (CRCC) et Sahara Mining, une société indienne impliquée dans l'exportation des minerais de fer du Sénégal.

5.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Ce projet fait partie du corridor multimodal Dakar - Niamey, qui est lui-même une composante majeure du corridor multimodal plus large Dakar - Bamako - Niamey - Ndjamena - Djibouti du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA. Le projet implique un investissement dans une nouvelle infrastructure ferroviaire (voie et matériel roulant), et dans le système de signalisation de la ligne ferroviaire entre le port de Dakar et celui de Bamako. Le chemin de fer à voie métrique existant, construit entre 1907 et 1927, est vétuste et obsolète.

Ce projet devrait 'améliorer la connectivité et le commerce intra-africain, de favoriser l'intégration régionale, et aussi de créer des retombées/ opportunités économiques, du fait des embranchements ferroviaires prévus pour desservir les zones d'exploitation minière. La nouvelle ligne permettra également l'exploitation des mines de fer au Mali et au Sénégal, et de la bauxite (au Mali). En outre, le nouvel investissement permettra le renforcement de la coopération économique dans la production alimentaire entre la région australe du Sénégal, la Casamance, et la Guinée-Bissau, via un embranchement ferroviaire dans le sud : Tambacounda - Ziguinchor - Bissau - que les gouvernements du Sénégal et de la Guinée-Bissau entendent concrétiser.

5.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le projet comprend la construction d'une ligne principale de chemin de fer moderne (de 1234 km entre Dakar et Bamako), avec des branchements ferroviaires stratégiques clés, desservant les zones d'exploitation de minerai de fer près de Koudekourou, et les mines de bauxite près de Faléa, au Mali. Il existe deux options possibles quant à la ligne principale : 1) Sendou - Tambacounda - Koudekourou - Falea - Bamako (757 km) et 2) Sendou - Tambacounda - Koudekourou - Kidira (614 km) avec une voie de contournement de Tambacounda à Koudekourou (311 km).

La première phase du projet portera sur la section Dakar - Bamako du corridor multimodal plus large.

5.3. COORDINATION TRANSNATIONALE

La réforme institutionnelle de la concession ferroviaire actuelle, placée sous la gestion de TransRail depuis 2002, permettra la mise en place dans chaque pays (Sénégal et Mali), d'une société chargée de la gestion et du financement des nouveaux investissements dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire. En outre, les deux pays vont mettre en place une société d'exploitation privée commune. La mise en œuvre des réformes proposées sera effectuée par les deux gouvernements.

5.4. SOUTIEN POLITIQUE

Ce projet bénéficie d'un soutien de haut niveau de la part de l'Initiative Présidentielle pour la Promotion des Infrastructures (PICI) du NEPAD et du concours de la coordination technique de l'Agence du NEPAD, de la Commission de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA.

5.5. SOUTIEN INTERNATIONAL

Deux sociétés chinoises, China International Railways et China Railways Corporation Construction (CRCC) ont exprimé leur intérêt pour le financement de la section reliant Sendou à Bamako (Sendou - Tambacounda - Koudekourou - Falea - Bamako). La CRCC devrait signer un Protocole d'Accord avec le Gouvernement du Sénégal. Sahara Mining, une société indienne, qui exploite une mine de fer près de Tienfala, à 80 km de Bamako, est prête pour le financement d'un alignement de rail alternatif (Sendou - Tambacounda - Koudekourou - Tienfala - Bamako). La société a transporté 600 000 tonnes de minerai de fer par la route en 2012, ensuite exportés par le port de Dakar; Il était prévu un objectif de 1 million de tonnes à exporter en 2013.



6. PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE SAMBANGALOU

Pays / Région

Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau et Sénégal | Région Ouest-Africaine.

Localisation du Projet

Situé à 930 km en amont à la source du fleuve Gambie. Le barrage sera situé au Sénégal, et 80% des 181 km² de réservoir seront en Guinée.

Description du projet

Construction d'un barrage poids de béton compacté (RCC) de 90 m de hauteur et d'une capacité de 128 mégawatts, ainsi que 181km² de réservoir d'une contenance de 3,8 milliards m³ d'eau.

- Objectifs Fourniture d'une électricité durable dans les trois pays.
- Contrôle du niveau de l'eau dans le bassin du fleuve
- Promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

Structure / type de projet

Développé comme un projet du secteur public. Les sponsors du projet décideront si c'est un contrat d'exploitation PPA avec un opérateur privé et autres documents légaux et contractuels. Option possible pour un PPP pour l'exploitation et l'entretien du barrage et du système hydroélectrique.

CER

CEDEAO et CEN-SAD.

Autorité d'exécution

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) jouera un rôle-clé avec le soutien de la CEDEAO et du bassin usinier ouest-africain.

Etat de préparation du projet

Etude détaillée de la conception achevée en 2008 et coûts révisés en avril 2013.

Un plan environnemental ainsi qu'un plan d'action de recasement ont été établis après 2 évaluations détaillées de l'impact social et environnemental.

Tous les documents, les politiques et le cadre juridique ont été achevés et seront révisés par un nouveau conseiller financier une fois que les fonds seront mobilisés.

Soutien international

Financement concessionnel d'Exim bank China. La BAD, la Banque Mondiale et la Banque Islamique de Développement aideront à financer les besoins restants.

Total estimatif total du projet

1.108 million USD.

Objectifs

- Fourniture d'une électricité durable dans les trois pays.
- Contrôle du niveau de l'eau dans le bassin du fleuve
- Promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

La Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal pourront bénéficier d'une énergie renouvelable à moindre coût. La disponibilité d'une électricité à moindre coût entraînera une augmentation des échanges commerciaux régionaux en électricité et permettra l'intégration régionale. L'électricité supplémentaire disponible grâce à ce projet augmentera également la sécurité énergétique de la région.

Promoteurs du Projet

Les gouvernements de Gambie, de Guinée, de Guinée Bissau et du Sénégal.

Déficit de financement

324 à 524 millions USD.

Perspectives

- Cellule de coordination consacrée à créer pour la gestion du processus de mise en oeuvre.
- Un accord intergouvernemental actualisé doit être élaboré.
- Les travaux de construction sont censés s'achever en 2018 grâce à la China Gezhouba China Group Corporation Limited (CGGC Ltd).

6.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Ce projet faisait auparavant partie d'un large projet énergétique de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui comprenait un réseau énergétique d'interconnexion avec le barrage de Kaleta en Guinée. L'OMVG a été créée en 1978 avec les trois principaux pôles d'énergie, de sécurité alimentaire et de communication. Ces bassins de fleuve offrent une opportunité de production d'énergie et les études ont été financées par les pays de l'OMVG avec l'aide internationale de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Les deux barrages de Sambangalou et de Kaleta font désormais partie des projets PIDA. Le projet permettra de satisfaire la demande croissante en électricité dans la sous-région en exploitant une génération d'électricité non émettrice de gaz à effet de serre. Le projet aura un impact sur 186 ménages (soit 1320 personnes) et 1250 ha de terres (dont 850 ha de terres cultivées).

6.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le réservoir de Sambangalou sera un réservoir multi fonctionnel. Il aura une capacité installée de 128 MW et la production énergétique sera de 402 GWh par an en moyenne. La capacité de stockage prévue est de 3,8 milliards de m³ dont 1,7 milliard de m³ de capacité de stockage actif. La conception implique la construction d'un barrage-poids et de 4 turbines de 32 MW chacune. Le coût de l'usine de production pour 25 ans est estimé à 6,98 US Cents /kWh et le tarif moyen sur 25 ans est évalué à 8,69 US Cents /kWh à la barre omnibus. Le barrage mesurera 573m de long et 90m de hauteur et sera constitué de béton compacté.

6.3. COORDINATION TRANSNATIONALE

Il existe une seule agence, OMVG, pour assurer la coordination entre les trois pays. Ceci présente par conséquent une politique unifiée pour le développement des institutions financières et les financiers du secteur privé.

6.4. SOUTIEN POLITIQUE

Le présent projet bénéficie du soutien politique inconditionnel de tous les pays impliqués. C'est un projet prioritaire pour les chefs d'Etats et de gouvernement.

6.5. SOUTIEN INTERNATIONAL

Au cours de la dernière réunion des bailleurs de fonds tenue le 30 octobre 2013 à Dakar, les partenaires au développement ont voté pour un budget minimum de 584 millions USD et un budget maximum de 784 millions USD pour le projet (coût total estimé à l. 108,5 millions USD), laissant un déficit de financement de près de 324,5 à 524,5 millions USD. La BAD a activement encouragé la participation du secteur privé dans le projet à travers l'exploitation.

6.6. RISQUES ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Les risques de l'impact environnemental comprend un programme de mesures à la fois pour la phase de pré-construction/construction et pour la phase d'exploitation.



7. CORRIDOR CÔTIER ABIDJAN-LAGOS

Pays / Région

Nigeria, Benin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire | Afrique de l'Ouest.

Localisation du Projet

Noepe, Hillacondji/Sanveekondji, Krake/Seme (OSBP).

Description du projet

Modernisation et mise à niveau du Corridor Ouest-Africain comprenant la construction de 4 postes frontières uniques (OSBP). En outre, le projet implique la dualisation du Corridor Abidjan-Lagos en une autoroute de 2*3 voies, un réseau ferroviaire associé, ainsi que la technologie des TICs pour transformer corridor côtier de transport/commerce en un "corridor intelligent".

Structure / type de projet

Un partenariat public-privé est prévu.

CER

CEDEAO et CEN-SAD

Autorité d'exécution

Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) composé des ministres en charge des travaux publics / des infrastructures et présidé par le Ministre nigérian superviser la mise en œuvre du projet. La commission de la CEDEAO est le secrétariat du CPP. Les autres principales agences seront la CEDEAO et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour les OSBP et la CUA, l'Agence du NEPAD, la BAD et la CEDEAO pour l'autoroute.

Etat de préparation du projet

Les termes de référence pour la faisabilité et les études techniques détaillées ainsi que le Traité pour l'établissement du corridor Abidjan-Lagos sont préparés et validés. Certaines sections ont déjà été mises en œuvre en tant que projets nationaux étant donné que les pays concernés mettent en place des postes frontières uniques faisant partie du projet de facilitation du commerce et du transport en cours.

Soutien international

Union Européenne et BAD.

Total estimatif total du projet

50,4 millions USD (OSBPs); 17,2 millions USD (Autoroute).

Perspectives

Les normes et les standards du présent projet ont besoin d'être harmonisés et le projet pourrait nécessiter une expansion dans le futur à cause des ruptures de stock et des taux tarifaires élevés.

Objectifs

Réduire le temps de traversée frontalière, les tracasseries et les coûts. Diminuer ensuite les coûts de transport et de logistique.

Promouvoir le développement commercial et économique entre les pays.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

Le Corridor côtier Abidjan-Lagos est le corridor ouest-africain le plus fréquenté. Un système de transport et de nouveaux postes frontaliers plus efficaces faciliteront la traversée des frontières, aidant à booster le commerce régional et l'intégration régionale au sein des pays de la CEDEAO.

Promoteurs du Projet

Les gouvernements du Nigeria, du Benin, du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire

Déficit de financement

35 millions USD.

7.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le corridor côtier Abidjan-Lagos est le corridor ouest-africain le plus fréquenté du réseau des infrastructures de transport régional en Afrique (ARTIN). Il est donc important que ce corridor soit modernisé et remis à niveau afin d'accélérer l'intégration régionale. Des postes frontières conjoints pour des contrôles communs et simultanés par les agences frontalières de tel ou tel pays voisin visent à encourager la facilitation commerciale à travers la circulation fluide des personnes, des véhicules et des marchandises au sein de la Communauté et en adjoignant les autres régions par la réduction du temps de traversée de la frontière. Un système de transport plus efficace ainsi que de nouveaux postes frontières rendront facile la traversée des personnes et des biens entre les pays. Ceci, en retour, renforcera le commerce régional et contribuera à l'intégration régionale impliquant cinq pays : le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Nigeria, tous pays membres de la CEDEAO.

7.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le projet met l'accent sur la modernisation du corridor ARTIN le plus fréquenté en Afrique de l'Ouest. Il comprend : i) la mise en place de cinq modules du Corridor "intelligent" liés à la route ; ii) la modernisation d'un tronçon de 384 km d'autoroute; iii) la mise à niveau de 288km de route et iv) la création de quatre postes frontières à uniques. En outre (OSBP) , le projet implique la dualisation du corridor Abidjan-Lagos en une autoroute de 2x3 voies avec un réseau ferroviaire associé et des technologies TIC pour transformer le corridor côtier de transport/commerce en un corridor "Intelligent" La longueur totale de l'autoroute Abidjan-Lagos est de 1028 km

7.3 COORDINATION TRANSNATIONALE

Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) composé de ministres en charge des travaux/infrastructures des pays membres supervisera la mise en œuvre du projet. Le ministre nigérian

des travaux est le président du CPP. Le CPP était composé des présidents des cinq pays membres concernés. La commission de la CEDEAO assure le secrétariat du CPP. Les autres principales agences sont constituées de la CEDEAO et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour l'OSBP et la CUA, l'Agence du NEPAD, la BAD et la CEDEAO pour l'autoroute.

La Commission de la CEDEAO a achevé les études architecturales et de conception technique pour les 7 sites initiaux de postes frontières conjoints faisant partie de leur programme de postes frontières ouest-africains conjoints. Les ministres des infrastructures routières, des transports, des finances et de la justice du Nigeria, du Togo, du Bénin, du Ghana et de la Côte-d'Ivoire se sont rencontrés régulièrement pour du programme d'infrastructure régionale, des indicateurs de performance et des options de financement. Un plan d'action de mise en œuvre a été convenu incluant l'élaboration d'un cadre institutionnel (MOU, Accord de développement conjoint et un Accord de projet international). Les états membres ont également convenu qu'ils contribueraient aux capitaux de démarrage pour les études de de conception et de faisabilité du projet.

7.4 SOUTIEN POLITIQUE

Le projet fait partie du programme conjoint des postes frontières et du programme de développement de l'autoroute Abidjan-Lagos

7.5 OUTIEN INTERNATIONAL

Actuellement, l'Union européenne et la BAD fournissent les fonds pour la construction des postes frontières uniques (OSBP) faisant partie du programme de la CEDEAO. Le projet de facilitation de du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos financé par la Banque Mondiale est en train d'être mis en œuvre dans la même région.



8. FIBRE OPTIQUE TERRESTRE TIC LUSAKA-LILONGWE

Pays / Région

Zambie, Malawi | région Afrique Australe.

Localisation du Projet

Lilongwe Sud (TEC) - Chipata.

Description du projet

Ce projet vise à installer une ligne de fibre actualisable de 10Gbit/s à canal unique à partir du centre technique MTL à Lilongwe vers Chipata la frontière avec la Zambie.

Structure / type de projet

Développer un projet Construire, posséder, exploiter, gérer.

Un cadre PPP pourrait être viable pour certains de ces projets, tandis que d'autres peuvent être mis en œuvre à travers des interventions gouvernementales.

CER

SADC et COMESA.

Autorité d'exécution

Malawi Télécommunications Limited (MTL) et le Ministère malawien de l'Information.

MTL va recourir aux ressources internes pour financer le présent projet de même que les ressources consacrées aux opérations propres de MTL et la maintenance du budget devraient être fournies.

Etat de préparation du projet

L'année prévue pour le commencement des travaux est 2015. La durée prévue de la construction est de 0,75 an.

Les questions du financement des opérations et de la maintenance sont résolues. Les études techniques sont : partiellement achevées alors que les besoins en matière de Gouvernance de gestion et de structure sont identifiés en tant que partie du plan du réseau malawien de fibre optique.

Total estimatif total du projet

USD 1,5 million.

Perspectives

Préparer un plan de financement.

- Mobiliser un financement pour le projet.
- Mener une évaluation des risques et préparer des
- Evaluation préalable des risques à initier.
- Nécessité de prendre des mesures gouvernementales et décisions législatives

Objectifs

Assurer la redondance et réduire les prix de la capacité internet à l'arrivée . Capacité supplémentaire (secondaire).

Viabilité économique et bénéfices escomptés

Faisant partie de l'ensemble du projet PIDA, la connectivité terrestre accroîtra l'intégration régionale et continentale en assurant une connectivité meilleure et plus fiable pour tous. Elle entraînera également la diffusion accélérée de l'accès à haut débit et la réduction du prix du mégabit international par seconde à travers une compétition accrue. Ceci entraînera l'utilisation accrue des réseaux à haut débit et créera des opportunités pour le commerce électronique.

Il est prévu que ce projet contribuera 1,5 million de dollars à la production nationale pendant la construction et permettra de créer 225 emplois permanents pendant les phases de construction et de fonctionnement.

Promoteurs du Projet

Gouvernements de Zambie et du Malawi.

Déficit de financement

USD 1,5 million.

8.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le projet de connexion terrestre TIC comprend la clôture des chaînons manquants dans le secteur des TIC afin d'améliorer l'infrastructure d'interconnexion sur le continent et de connecter l'Afrique avec le reste du monde. Le projet vise à assurer un réseau continental fédérateur en développant une interconnexion transfrontalière des réseaux à très large bande. La connectivité terrestre renforcera l'intégration régionale et continentale via une connectivité meilleure et plus fiable pour tous. Le développement des liens transfrontaliers entraînera la construction de solides réseaux régionaux qui apporteront au continent une connexion internet plus flexible.

Le programme implique plusieurs projets qui embrassent le développement des liens transfrontaliers dans le but de créer des réseaux régionaux et la fourniture d'une diversité de routes vers les câbles sous-marins, connectant l'Afrique avec le reste du monde. Il entraînera également la diffusion accélérée de l'accès aux réseaux à très larges bandes ainsi que la réduction du coût du mégabit international par seconde à travers une compétition accrue. Ceci entraînera l'exploitation accrue des réseaux à très larges bandes et suscitera des opportunités pour le commerce électronique. L'infrastructure actuelle d'interconnexion entre les pays connaît des lacunes et faudrait-il au moins 22 projets transfrontaliers pour fournir une infrastructure régionale adéquate. Bon nombre de ces projets peuvent bien correspondre aux projets du secteur des transports.

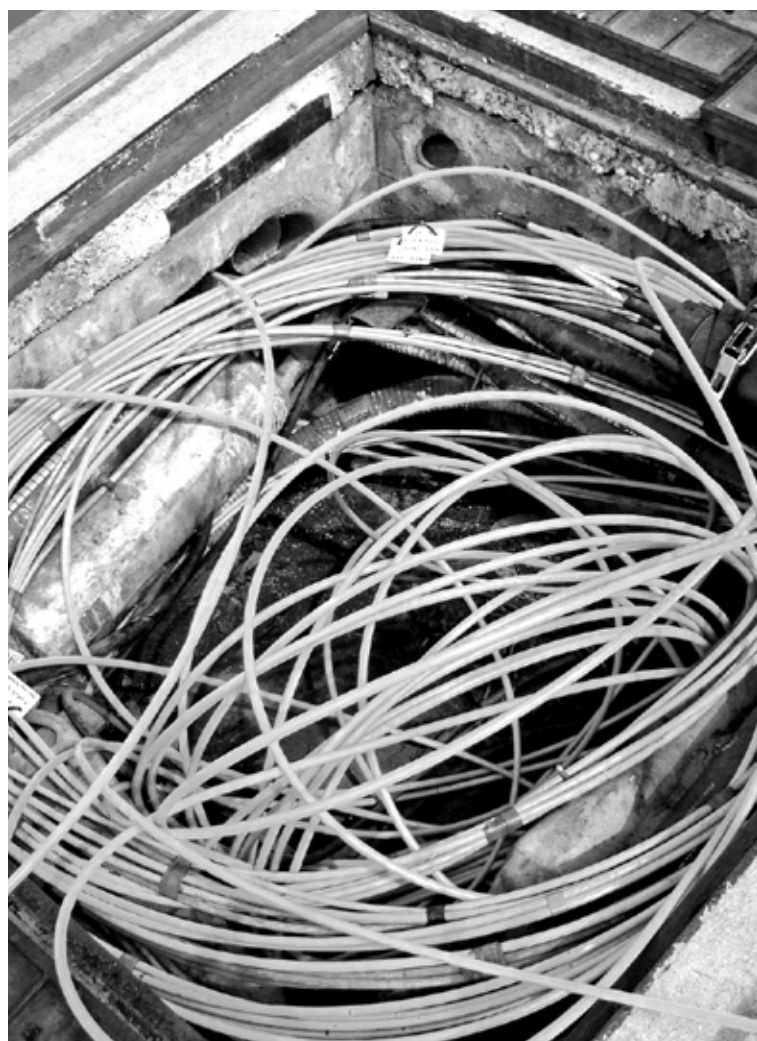
8.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le projet Lilongwe-Lusaka est un sous-projet. Etant donné que ZESCO (Zambia Electricity Supply Company Zesco possède déjà une ligne de fibre venant de la frontière à partir de Lusaka, Malawi Telecommunications Limited (MTL) utilisera le projet zambien comme un modèle pour la conception et l'établissement des coûts pour achever un projet TIC similaire au Nord de

la Tanzanie. Le projet se compose du creusage de tranchées en général dans un sol tendre dans la réserve routière pas loin de la route principale de Chipata, de la pose de tuyaux, le cablage et le remblayage une fois de plus des tranchées. Par conséquent, aucune licence supplémentaire n'est nécessaire et aucun impact négatif social ou environnemental n'est prévu.

8.3. COORDINATION TRANSNATIONALE

Dans le but de faciliter l'interconnexion entre les deux pays, il faudra décider sur le plan politique que les opérateurs des deux côtés de la frontière peuvent construire de part et d'autre de la frontière et que aucun permis ne sera requis de même que des droits de licence.





9. LIGNE DE TRANSMISSION ZAMBIE TANZANIE KENYA (ZTK)

Pays / Région

Zambie, Tanzanie, Kenya | Régions d'Afrique Australe et de l'Est.

Localisation du Projet

Pensulo (Zambie) par Mbeya en Tanzanie jusqu'à Isinya Kenya via Iringa, Singida et Arusha (toutes en Tanzanie).

Description du projet

Ligne de transmission d'énergie bidirectionnelle de 2.206 km 400MW 400kV.

CER

EAC, COMESA, SADC

Autorité d'exécution

Agence principale de coordination actuellement Bureau pour la Promotion de l'Investissements Privé dans l'Energie (Office for Promoting Private Power Investment (OPPI)) du Gouvernement de Zambie.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

Promouvoir l'interconnexion énergétique à travers le continent et faciliter la création d'un marché énergétique panafricain.

- Promouvoir et stimuler le développement de nouveaux projets de génération d'énergie et le potentiel d'exportation d'électricité.
- Améliorer la qualité de l'énergie électrique au Nord de la Zambie (via Kasama) et à l'ouest de la Tanzanie (Sumbawanga).
- Renforcer le réseau national d'électricité en Tanzanie (et faire de la Tanzanie un membre exploitant/commercialisant du SAPP).
- Aider le Kenya à diversifier les sources de fuel pour la génération hydro, thermique, etc.

Les déficits en énergie que l'Afrique australe et de l'Est ont connu au cours des dernières années doivent être perçus comme une opportunité plutôt que comme un obstacle au développement de l'interconnecteur ZTK. Mine de rien, C'est cette triste réalité qui a contribué à la nouvelle dynamique pour accélérer le développement de ce projet.

Les pays de l'Afrique australe et de l'Est, voient plus que jamais en projet une partie de la solution au problème parallèle de l'accélération envisagée en matière de développement d'une nouvelle production d'électricité dans presque tous les pays de cette partie de l'Afrique. Le projet devrait renforcer l'esprit de coopération régionale entre les services publics. Cela devrait encourager plus de commercialisation d'énergie entre les services publics de l'Afrique australe et orientale: surtout compte tenu des différentes saisons et fuseaux horaires, en termes de périodes de pointe et hors pointe. En substance, permettre la concrétisation d'un commerce "bidirectionnel" entre l'Afrique orientale et australe. Ceci serait parfaitement en ligne avec les objectifs du NEPAD en termes de promotion de l'accès à et l'utilisation de l'électricité dans toute l'Afrique.

Promoteurs du Projet

Gouvernements de Zambie, Tanzanie et Kenya (ZTK).

9.1. CONTEXTE ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'idée de la construction de l'interconnexion Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK) est partie d'un projet bilatéral entre la Zambie et la Tanzanie il y a plus de deux décennies. Ce fut l'un des vestiges de «l'âge d'or» (de la moitié des années 60 à la fin des années 80) de coopération politique entre les deux pays.

La ligne de transmission était destinée à connecter les réseaux de distribution d'électricité de la Zambie et de la Tanzanie à partir de la ville zambienne de Serenje en passant par la ville provinciale de Kasama pour aboutir à Mbeya avant de continuer dans le réseau électrique tanzanien.

La construction de la ligne de transmission entre la Zambie et la Tanzanie a été motivée aussi bien par les pressions politiques de l'époque (afin de consolider les solides relations politico-diplomatiques entre les deux pays) que par les objectifs et les réalités économiques (afin d'améliorer la fourniture en électricité en Tanzanie, qui fait face à de persistantes sécheresses tout en approvisionnant un marché en surplus d'énergie à partir de la Zambie).

9.2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Ce projet va connecter le réseau électrique zambien à celui du Kenya en passant par la Tanzanie, sur une distance de 2.206 km. L'interconnecteur sera construit sous forme de ligne de transmission d'énergie bi-directionnelle de 400MW, à double circuit de 400 kV en sections à partir de Pensulo en Zambie jusqu'à Isinya au Kenya tel que présenté ci-dessous.

Du côté zambien: un deuxième circuit de 330kV partant de Kabwe sera connecté à la ligne existante jusqu'à Pensulo afin de permettre le transfert de 400MW à Mbeya (via Kasama).

Du côté tanzanien: une ligne de 400 kV allant de Mbeya à Iringa acheminera l'essentiel de l'énergie

à fournir aux centres nordistes de distribution.

Du côté kényan: une autre ligne de 400 kV partant de Singida jusqu'à Arusha sera nécessaire pour ravitailler en électricité le centre de distribution d'Arusha et aussi pour la transmission énergétique à Isinya.

9.3. SOUTIEN POLITIQUE

Les 3 gouvernements doivent apporter des garanties de souveraineté afin de couvrir les déficits financiers au cours des opérations.

9.4. COORDINATION TRANSNATIONALE

Le projet sera développé par le secteur public comme un système unitaire couvrant les trois pays. Une combinaison de rendements élevés dont le le secteur privé a besoin ainsi que le souci de préserver de faibles coûts moyens de financement (dans le but de minimiser l'impact sur les derniers tarifs) fait de ce projet un prétendant au financement concessionnaire.

Le gouvernement de la République de Zambie, agissant au nom de son agence de développement hydroélectrique le Bureau pour la promotion de l'investissement privé dans l'énergie (the Office for Promoting Private Power Investment (OPPPI), a reçu l'autorisation du gouvernement kényan et de la République Unie de Tanzanie pour assurer la coordination du projet.

Une Unité de Gestion du Projet (PMU) sera conjointement créée par les gouvernements ZTK pour gérer le projet jusqu'à la formation de la compagnie de transmission (Transco ou SPV). Les missions du PMU seront subséquentement menées par Transco. Le PMU se devra d'assister les gouvernements ZTK tout au long de la mise en œuvre du projet. Les trois pays auront à déployer du personnel à la PMU, laquelle une fois les activités commerciales réalisées, doit passer le projet à Transco.

Un seul Fonds Commun de Créances (SPV) doit être créé pour disposer des actifs et des valeurs

d'exploitation de l'interconnecteur. Le motif pour une structure de financement basée sur un seul SPV est la capacité d'avoir accès à un financement concessionnaire sans contrainte des limites individuelles de pays.

9.5. RISQUES ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Les risques suivants sont associés au présent projet.

Risques liés à la construction: l'interconnecteur va parcourir une distance de plus de 1600km lorsqu'il sera achevé. Il existe des risques de dépassement des coûts d'exploitation et de retards considérables pendant la construction. Ces risques seront largement atténués en lançant un appel d'offres international «AOI» dans l'identification d'un Entrepreneur CAC (Conception - Achat - Construction) financièrement et techniquement à la hauteur. Comme souligné dans la section 5.6, l'entrepreneur CAC aura des garanties en matière de performance et de stabilité de prix. L'objectif consiste à attribuer le contrat sur un prix fixe, une date précise et des paramètres prévisibles de performance.

Risques de taux d'intérêt : Transco, le Consortium d'emprunt devra envisager des mécanismes appropriés en matière de couverture du taux d'intérêt pour atténuer les risques des coûts d'intérêts élevés sur le projet.

Disponibilité, convertibilité, et transférabilité des transactions financières: Les accords de fourniture d'électricité entre ZESCO, TANESCO et KETRACO/KPLC doivent se faire en dollars américains. Afin d'atténuer les risques considérables de dévaluation, de convertibilité et de disponibilité, des devises, les parties contractantes au PPA (Accord d'Achat d'Electricité) doivent envisager l'utilisation de la couverture comme un outil de préservation de la valeur (étant donné que les revenus seront exprimés en monnaie locale alors que les frais de transit seront réglés en devise étrangère).

Tout manquement par parties contractantes au PPA (clients Transco) au paiement ou au transfert des devises pourrait profondément affecter les flux de trésorerie de Transco qui pourraient avoir une

incidence sur sa solvabilité. Il prévu que les clients de Transco explorent les garanties aux risques politiques afin d'atténuer les risques de convertibilité et de transférabilité des devises.

Solvabilité des acheteurs d'électricité: Ce projet dépend de la capacité des PPA parties contractantes à remplir leurs obligations les unes vis-à-vis des autres. L'approvisionnement proposée à travers l'Interconnecteur et le paiement correspondant représentent une portion acceptable de l'enlèvement pour TANESCO et KETRACO/KPLC mais aussi pour ZESCO jusqu'à un certain point. De récentes indications du marché ont démontré que celui-ci a la volonté d'accepter le crédit TANESCO et KETRACO/KPLC.

Capacité des fournisseurs à satisfaire la demande: Le développement de ce projet s'explique par la demande accrue en énergie électrique en Afrique de l'Est. En raison de la croissance phénoménale enregistrée par les économies d'Afrique orientale telles que la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda au cours des dernières décennies, la demande en énergie électrique a substantiellement augmenté. Certains de ces pays (par exemple, le Kenya et l'Ouganda) ont dû recourir à des «fournisseurs d'énergie d'urgence» très onéreux. D'où la nécessité d'explorer la possibilité de tirer l'électricité depuis l'Afrique australe, en particulier de la Zambie.

Avec la combinaison de la capacité de production existante, la réhabilitation et la remise à niveau des vieilles stations en cours (avec un accroissement concomitant de la capacité) ainsi que les nouveaux projets de génération d'énergie électrique actuellement mis en œuvre ou dont le développement est en vue dans les cinq prochaines années ou plus, la Zambie devrait disposer d'assez de capacité mais aussi le SAPP (Pool Electrique de l'Afrique Australe) en général, pour remplir les conditions de ce projet.



10. CORRIDOR DE TRANSMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

Pays / Région

Egypt, Libya, Tunisia, Algeria, Morocco | North Africa

Localisation du Projet

Description du projet

Ce projet prévoit la construction d'une ligne de transmission de 2 700 kilomètres dotée d'une capacité de 4 500 mégawatt partant du Maroc jusqu'en Egypte en passant par l'Algérie, la Tunisie et la Libye comme suit:

- Le renforcement du tronçon Algérie-Tunisie de 220km 400 kV ; valeur du projet (162mUS\$; déficit de financement (100%).
- Le renforcement du tronçon Algérie-Tunisie de 220km 400 kV; valeur du projet (60mUS\$; déficit de financement (N/A).
- Le renforcement du tronçon Libye-Tunisie de 210km 400 kV; valeur du projet (154mUS\$; déficit de financement (100%).

Structure / type de projet

Modèle PPP

CER

UMA.

Autorité d'exécution

La Compagnie Générale d'Electricité de Libye, la Société Nationale d'Electricité et du Gaz.

Etat de préparation du projet

Certains tronçons d'interconnexions existent déjà pour cette ligne, mais dans un cadre commercial restreint.

Perspectives

- Le rôle du COMELEC en tant que promoteur et garant de l'interconnexion doit être renforcé.
- Des études économiques complémentaires sur les avantages de l'interconnexion doivent être menées.
- La priorité portera sur le développement des centrales électriques en Algérie et en Libye.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

- Assurer la transmission de l'énergie entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Egypte.
- Transporter l'énergie régionale vers l'Union du Maghreb Arabe/pays de l'Afrique du Nord.
- Apporter l'assistance quant à la croissance de l'intégration énergétique régionale et à la réduction du recours à la capacité de réserve pour les systèmes énergétiques, ce qui entraînera l'épargne sur les coûts d'investissement.
- Les pays concernés profiteront des avantages de l'énergie thermique à gaz et bon marché produite en Algérie et en Libye.

Promoteurs du Projet

Comité Maghrébin de l'Electricité (COMELEC)
Le COMELEC représente le promoteur du projet et joue un rôle primordial dans l'interconnexion. Il constitue le comité supranational de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dont le but principal est d'établir et de coordonner la politique et les efforts de libéralisation énergétiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de transmission des pays membres de l'UMA.



11. PROJETS DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER ABIDJAN OUAGADOUGOU

Pays / Région

Localisation du Projet

Description du projet

Ce projet contribuera à la modernisation et à la réhabilitation du corridor multimodal qui a connu des désastres pendant la guerre civile en Côte d'Ivoire.

Le projet prévoit la modernisation du Corridor ouest africain et le déploiement de quatre modules de corridors intelligents.

Cela comprend :

Il includes:

- La mise à niveau de 500 kilomètres d'autoroute.
- La modernisation de 1 200 kilomètres de tronçon à partir de la ligne de chemin de fer existant.
- La construction de deux postes frontières uniques.

La rénovation du chemin de fer entre Abidjan et Ouagadougou (1 200 km avec des équipements modernes, des systèmes de signalisation et d'information) en coordination avec le plan directeur ferroviaire.

CER

CEDEAO, CEN-SAD.

Autorité d'exécution

Sitarail - Chemins de Fer en Côte d'Ivoire.

La Société Internationale de Transport Africain par Rail a une concession sur le réseau ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Elle aura également un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce projet.

Etat de préparation du projet

- Certaines sections de ce programme sont déjà en cours d'exécution dans les projets nationaux.
- Le comité de gestion du corridor a été constitué récemment.
- Des financements ont été mobilisés de la part de différents bailleurs de fonds, et un partenariat public-privé est en cours pour ce projet.

Total estimatif total du projet

600m US\$.

Perspectives

Une base de données complète et centralisée des projets en cours ainsi que les normes et les standards du programme feront l'objet de la prochaine phase.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

La modernisation de ce corridor multimodal ouest africain profitera aux pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, etc.) et contribuera à l'amélioration du commerce régional. La composante du chemin de fer fait partie du vaste projet ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Mali; et Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou.

- Ce projet facilitera la traversée des frontières par les personnes et les biens, ce qui entraînera la croissance du commerce régional et la réduction des coûts.
- L'amélioration du rendement du système de transport accélèrera à son tour l'intégration régionale.

Promoteurs du Projet

Les Gouvernements de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso (les pays membres de l'UEMOA).

Déficit de financement

100%



12. CORRIDOR DOUALA BANGUI NDJAMENA - PROJET FERROVIAIRE ET ROUTIER

Pays / Région

République du Cameroun, Afrique central, Tchad | Afrique Centrale.

Localisation du Projet

- Douala-N'Gaoundéré-N'Djamena: Chemin de fer;
- OSBP de Kousséré (Cameroun-Tchad);
- OSBP de Koutéré (Cameroun-Tchad);
- Route GarouaBoulai-Ngaoundéré

Description du projet

Douala-N'Gaoundéré-N'Djamena: étude du Chemin de fer et des infrastructures intermodales.

OSBP (Poste frontière unique) de Kousséré (Cameroun-Tchad); valeur du projet 110m US\$ (financement obtenu).

OSBP (Poste frontière unique) de Koutéré (Cameroun-Tchad); valeur du projet: 10m US\$; écart de financement (100%); Phase: Détails, structuration.

OSBP (Poste frontière unique) de Garoua Boulai (Cameroun-RCA); valeur du projet: 10m US\$; Ecart de financement (100%); Phase: Préfaisabilité.

Modernisation de 240km de chaussée: Garoua-Boula-N'Gaoundéré (Cameroun): tronçon routière à bitumer; valeur du projet 226m US\$; Ecart de financement (100%).

CER

CEEAC, CEN – SAD

Autorité d'exécution

Chemin de fer Douala-N'Gaoundéré-N'Djamena: Direction Générale des Grands Travaux du Cameroun: Direction des Routes.

OSBP de Kousséré: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.
OSBP de Koutéré: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Route Garoua Boulai-Ngaoundéré: Direction Générale des Grands Travaux du Cameroun: Direction des Routes.

Etat de préparation du projet

- Certains tronçons de ce programme sont déjà en cours d'exécution dans les projets nationaux.
- Le comité de gestion du corridor a été constitué récemment.
- Des financements ont été mobilisés de la part de différents bailleurs de fonds, et un partenariat public-privé est en cours pour ce projet.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

- La création d'une liaison ferroviaire accélérera l'intégration régionale.
- L'infrastructure réhabilitée va accroître l'efficacité et la capacité du secteur des transports, ce qui favorisera la croissance du commerce régional.

Viabilité économique et bénéfices escomptés

La construction du pont, de la route et de la ligne de chemin de fer va non seulement relier les trois pays (Cameroun-RCA-Tchad), mais également accélérer l'intégration régionale. La Communauté Economique des États de l'Afrique Central (CEEAC) jouera un rôle primordial dans la mise en œuvre de ce projet.

Promoteurs du Projet

Les Gouvernements du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Tchad.



13. MODERNISATION DE LA ROUTE KAMPALA JINJA

Pays / Région

Ouganda | Afrique de l'Est.

Localisation du Projet

Kampala - Jinja

Description du projet

Amélioration de la capacité de la route Kampala - Jinja, une partie de l'étude de diagnostic du corridor Nord.

- A 75 km de la route à double chaussées: il y aura deux voies
- Partie du Corridor Multimodal Nord des projets du PIDA.

CER

CAE, COMESA, IGAD

Autorité d'exécution

Agence principale: Service routier national de l'Ouganda (Uganda National Roads Authority).

Etat de préparation du projet

- Type de contrat: BOOT (construire, posséder, exploiter et transférer)
- La durée escomptée de la construction est de 4 ans.
- Les études de conception pour la mise à niveau des routes sont achevées. Les aspects de financement du fonctionnement et d'entretien: Résolus
- Etudes Techniques: Partiellement achevées.

Total estimatif total du projet

Approx. 74 million USD (73,467,000 USD).

CAPEX (Dépenses en capital) : 68 million USD (Approx.).
Coûts de préparation : Approx. 6 millions USD (5,967,087.91 USD) dont 100% est sécurisé.

Perspectives

- Préparer des plans de financement, s'assurer de la faisabilité des PPP.
- Mobiliser les moyens de financement du projet.
- Évaluation des risques préliminaires déjà faite, nécessité de préparer des plans d'atténuation des risques.
- Politique gouvernementale et décisions législatives à prendre quant au PPP.

Soutien politique

L'Ouganda a fait une dotation au projet dans son énoncé de politique budgétaire ministériel.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

- L'amélioration de la capacité de circulation dans l'agglomération de Kampala; ce corridor routier constitue une liaison vitale entre Juba, le Sud Soudan et Kampala en Ouganda. Suivant sa configuration en tant que chaussée double de 2 et 4 voies dans chaque direction, ce projet pourrait être réalisé grâce au PPP.
- Dans le cadre du projet PIDA et en tant que résultat d'un système de transport plus efficace, la traversée des frontières des pays concernés deviendra plus facile pour les personnes et les marchandises Ceci permettra de réduire les coûts et d'accélérer l'intégration et le commerce sur le plan régional. L'on s'attend à ce que ce projet contribue à hauteur de 1,5 million USD à la production nationale pendant son exécution.
- Taux de rendement financier interne prévu: 12.8%
- NPV (VAN): 47. 840. 000 USD

Promoteurs du Projet

Gouvernement de L'ouganda (GoU).

Financement obtenu

- 2 million USD du GoU



14. PROJET ROUTIER JUBA TORIT KAPOETA NADAPAL ELDORET

Pays / Région

Sud Soudan | Afrique de l'Est

Localisation du Projet

Description du projet

Il s'agit de la modernisation de la route Nadapal-Juba (365km). L'objectif de ce projet est de renforcer la connectivité au niveau des États et de la région et de contribuer à l'intégration du Sud Soudan sur les marchés régionaux.

CER

IGAD, EAC.

Autorité d'exécution

Concessionnaires: Ministère des Transports, des Routes et des Ponts. - IGAD, EAC.

Etat de préparation du projet

Type de contrat: Construction, Entretien, Exploiter; Détails complet de la conception. La première phase de ce projet (80 million US\$) est financée par la Banque Mondiale. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre civile au Sud Soudan, le projet est en cours d'approbation par la Banque. La deuxième phase du projet (au Kenya) devrait être finalisée lors du prochain exercice budgétaire sous réserve de la disponibilité des ressources de l'IDA.

Total estimatif total du projet

420m US\$

Perspectives

La route partant de Juba à Eldoret est censée être construite en tant que corridor régional en trois phases, à savoir: (i) Phase 1- de Juba à Torit, (ii) Phase 2- de Torit à Nadapal et (iii) Phase 3- de Nadapal à Eldoret.

Objectifs, viabilité économique et bénéfices escomptés

Renforcement de la connectivité entre les États et la région à travers la modernisation d'un tronçon routier prioritaire le long du corridor national et international essentiel. Le projet envisagé permet de contribuer à l'objectif principal d'intégration du Sud Soudan aux marchés régionaux et le soutien aux États africains nouvellement indépendants afin qu'ils fonctionnent comme une nation. Le projet aura à:

- Permettre de réduire les coûts de transport, la durée des voyages, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des populations.
- Améliorer les principales routes interétatiques et régionales indispensables au développement d'une économie non fondée sur le pétrole, précondition au développement des routes de desserte qui ouvrent la voie au développement agricole.
- Faciliter l'import-export des produits agricoles et autres à travers la route Nadapal-Juba qui sert d'entrée au Sud Soudan et comme partie du projet dans son ensemble. accélérer la traversée rapide des personnes et des biens des frontières de la République Démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.
- Contribuer à hauteur de 330m USD au produit national pendant la construction et de 300m USD pendant l'exploitation.
- Créer 1,7 million d'emplois permanents par an pendant la construction.
- Stimuler l'intégration régionale à travers une meilleure efficacité du système de transport qui en découlera.

Promoteurs du Projet

Les Gouvernements du Sud Soudan et du Kenya.

Déficit de financement

100%



15. PROJET DU BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE BATOKA GORGE

Pays / Région

Zimbabwe, Zambie | Région Afrique du Sud.

Localisation du Projet

Bassin du Fleuve Zambèze entre les chutes de Victoria et le barrage de Kariba.

Description du projet

Il s'agit d'une centrale hydroélectrique dotée d'une capacité d'installation de 1 600 MW pour permettre d'exporter l'électricité. Ce projet prévoit la construction d'un barrage de 181 mètres de gravité et l'installation de huit unités de 200 mégawatt dont la puissance est partagée équitablement entre les deux pays. Les lignes de transmission, les voies d'accès et d'autres infrastructures sont incluses dans la conception du projet.

CER

SADC, COMESA, ECCAS/CEEAC.

Autorité d'exécution

Agence principale: L'Autorité du fleuve Zambèze (ZRA) La Zambie et le Zimbabwe ont créé le ZRA en 1987 afin qu'elle fasse fonctionner le barrage de Kariba et qu'elle gère les ressources du fleuve Zambèze le long de la frontière conjointe entre ces pays. Le Pool énergétique de l'Afrique Orientale (EAPP) est également impliqué dans la mise en œuvre de ce projet.

Etat de préparation du projet

- Type de Contrat potentiel: Construction, Exploiter, ou structure de PPP où le gouvernement et le secteur privé sont impliqués dès le départ – SPV
- Prévision pour le début des opérations 2015.
- Durée attendue des opérations: 6 ans.
- Ratio Dette sur fonds propres: 70 – 30.
- Le MoU a été signé entre la Zambie et le Zimbabwe en 2012 et le projet doit être totalement mis en œuvre dans un délai de 5-6 ans.

Un appel d'offre est lancé pour une nouvelle étude de faisabilité y compris l'évaluation de l'impact social et environnemental.

Total estimatif total du projet

Approx. 6 milliards USD

Objectifs,

viabilité économique et

Bénéfices escomptés

- Le projet permettra de réduire les coupures de courant et les délestages; produira l'énergie renouvelable.
- La Zambie et le Zimbabwe seront capables d'accroître leur capacité de production en électricité tout en réduisant leur dépendance à l'importation électrique, d'où l'amélioration de la sécurité énergétique
- Il permettra au Zimbabwe de devenir un exportateur net d'électricité dans la région.
- La production de l'ensemble de l'énergie du SAPP qui essentiellement comporte actuellement des centrales thermiques sera fortement améliorée grâce à ce projet d'énergiehydroélectrique verte.
- Le fonctionnement du projet de Batoka doit être coordonné avec les barrages existant sur le fleuve Zambèze afin de s'assurer constamment du niveau d'eau approprié dans le fleuve.

Ce projet contribuera à la création de 6 000 emplois permanents par an pendant la construction et de 1 200 lors de la phase d'exploitation (à répartir équitablement entre les deux pays).

Promoteurs du Projet

Les gouvernements de Zambie et du Zimbabwe.

Rôle des organisations du secteur

ZPC: Production de l'énergie – filiale de ZESA; ZESCO; SAPP: Aidera pour la mise en forme du projet en assurant son financement – par le ciblage du le gouvernement de Norvège, du SIDA en Suède et NEPAD IPPF. Approx. 74 millions USD (73 467 000 USD).

CAPEX

4 milliards USD (y compris les du barrage et de lignes de transmission)

Coûts de préparation:

2 millions USD

Perspectives

- Le financement du projet est basé sur le PPP. Cependant, la préparation du projet doit atteindre la bancabilité afin de mobiliser le financement.
 - Les parties prenantes au projet doivent décider, soit de la création d'un Fonds Commun de Créances (FCC) soit de mandater la ZRA pour accomplir cette mission
 - L'étude de faisabilité (1993, révisée en 2009) et l'Evaluation de l'Impact Economique (1993, révisée en 2009) doit être mise à jour.
-



16. PROJET DE PONT ROUTE - RAIL BRAZZAVILLE KINSHASA & DU CHEMIN DE FER KINSHASA - ILLEBO

Pays / Région

République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC) | Afrique Centrale.

Localisation du Projet

Maloukou - TresChaut (pont)
Kinshasa - Illebo (Rail).

Description du projet

Il s'agit de la construction d'un pont à la fois routier et ferroviaire, de poste frontière unique et d'une ligne ferroviaire qui sera connectée à celle de Lubumbashi - Illebo. Le sous projet ne concerne que la réalisation du pont routier et ferroviaire Brazzaville-Kinshasa qui traverse le fleuve Congo, la création de poste frontière unique (OSBP), l'équipement de poste frontière et le renforcement de capacité/formation

CER

CEEAC, COMESA, SADC

Autorité d'exécution

DGGT - Délégation Générale des Grand Travaux (Pont & OSBP) CEEAC (Chemin de fer).

Etat de préparation du projet

- Le comité de suivi technique conjoint (de la section Pont du projet a été désigné.
- L'étude de faisabilité et la conception détaillée sont en cours de préparation sous la supervision de la CEEAC.
- La Section Chemin de fer du projet sera placée sous la responsabilité du Gouvernement de la RDC qui a déjà formé un Comité Technique des Chemins de fer pour superviser l'étude de préfaisabilité.

Soutien international

L'Union Africaine a recensé un nombre limité de projets régionaux et continentaux prioritaires sous «l'Initiative Présidentielle pour la Promotion des Infrastructures (PICI)» du NEPAD - une initiative en vue d'accélérer la mise en œuvre du PIDA. Le pont routier et ferroviaire Brazzaville-Kinshasa et le Chemin de fer Brazzaville Kinshasa font partie des projets PICI.

Total estimatif total du projet

1.65 milliards USD

Objectifs

- La création d'une liaison ferroviaire entre L'Afrique central et l'Afrique australe à travers la RDC afin d'accélérer l'intégration régionale.
- L'amélioration des infrastructures afin d'accroître l'efficacité et la capacité du secteur des transports.
- Accroissement du commerce régional.

Viabilité économique

et bénéfiques escomptés

La construction de ce pont, de ladite route et de la ligne ferroviaire ne reliera pas seulement les deux pays mais favorisera également l'accélération de l'intégration régionale. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) aura un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre de ce projet.

Promoteurs du Projet

Les Gouvernements de la République du Congo, et de la République Démocratique du Congo.

Déficit de financement

100%

Perspectives

- La CEEAC doit assurer le suivi de la compilation des documents d'appel d'offre pour la construction et se devra de prendre les dispositions nécessaires concernant partenariats publics-privés (PPPs) potentiels à travers lesquels la gestion du pont s'effectuera sous forme d'infrastructure à péage.
- Un effort spécial est à envisager afin de s'assurer de l'existence d'une base légale permettant de stimuler les PPPs. La gouvernance, la gestion et la structuration doivent ainsi être définies.

Soutien politique

L'Union Africaine a recensé un nombre limité de projets régionaux et continentaux prioritaires sous «l'Initiative Présidentielle pour la Promotion des Infrastructures (PICI)» du NEPAD – une initiative en vue d'accélérer la mise en œuvre du PIDA. Le pont routier et ferroviaire Brazzaville-Kinshasa et le Chemin de fer Brazzaville Kinshasa font partie des projets PICI.

PARTIE

DEUX:

LE FINANCEMENT:

OÙ ET COMMENT?

INTRODUCTION

Les économies africaines ont connu un rythme de croissance moyenne de 5% au cours de la dernière décennie, due en partie à une meilleure gouvernance, une demande intérieure accrue, et des prix des matières premières élevés. Contrairement à ce tableau globalement positif, cependant, l'épargne intérieure n'a pas été à la hauteur des besoins de développement et d'investissement nationaux. En raison de cette insuffisance, les pays africains ont, depuis fort longtemps, compté sans mesure sur l'aide au développement et l'investissement direct étranger pour le financement des programmes et des politiques de développement sur le continent. Les dirigeants africains s'accordent tous sur le fait que cette tendance devient insoutenable et que les vastes ressources de l'Afrique devraient être mises à profit pour la croissance et le développement durable à long terme du continent.

En tout état de cause, les gouvernements africains se sont adressés à la CEA et à l'Agence du NEPAD en vue d'entreprendre une étude en profondeur sur le montant des ressources intérieures en Afrique et comment elles peuvent être exploitées pour mettre en œuvre les projets et programmes régionaux du NEPAD. Plus précisément, l'étude, qui fut présentée aux Chefs d'Etat africains en janvier 2014, (1) a examiné l'état actuel de financement du développement en Afrique; (2) identifié et recommandé des instruments financiers viables qui peuvent aider à mobiliser des ressources nationales, et; (3) articulé les impératifs pour la mise en œuvre effective des instruments recommandés. La méthodologie de l'étude, tout en se voulant d'une couverture continentale, a eu recours aux entretiens avec des représentants du secteur privé et public, aux enquêtes, aux études de cas par pays, sans oublier des revues des publications de recherche pertinentes.

Une évaluation de l'état actuel de l'Afrique en matière de financement du développement a montré que le continent dispose de fondamentaux pour mobiliser davantage des ressources financières au niveau national. En guise d'exemple, l'Afrique génère près

de 520 milliards de \$ par année en taxes intérieures, gagne plus de 168 milliards de \$ par année grâce aux minéraux et aux combustibles minéraux, détient de plus en plus d'actifs de régimes de retraite et affichait en 2007 une capitalisation boursière de quelques 1,2 trillions de \$ US. L'étude, intitulée " Mobiliser les ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD » a été présentée à l'Assemblée des Chefs d'État, qui l'a approuvée lors de sa réunion de janvier 2014.

OBJECTIFS, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

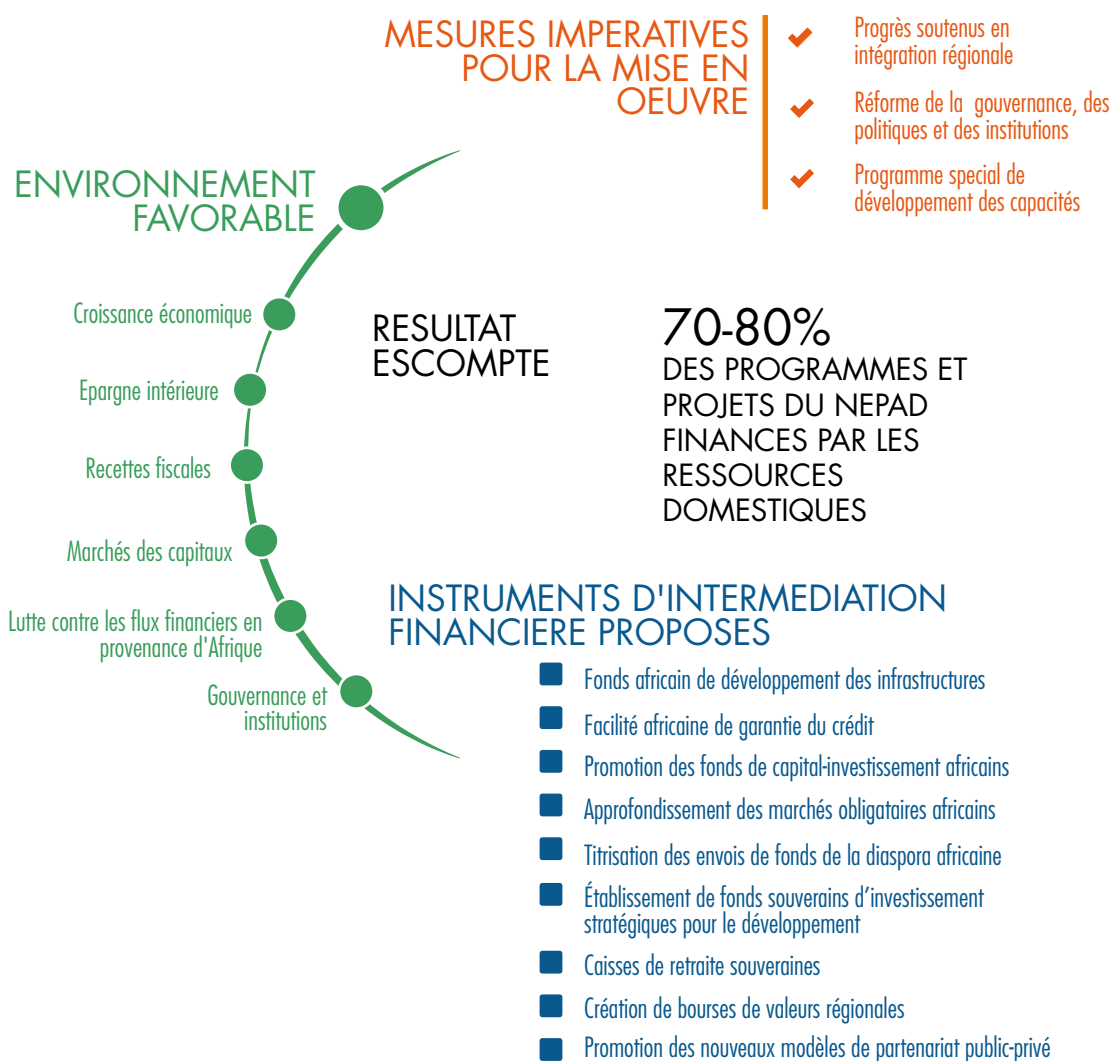
Les objectifs spécifiques se présentent comme suit:

- Analyser la situation actuelle du financement du développement sur le continent et identifier les intermédiaires financiers, les instruments, les mesures et pratiques de politique générale propres à faciliter la mobilisation des ressources financières intérieures au service des programmes et projets nationaux et régionaux.
- Identifier et recommander des intermédiaires et instruments financiers viables mais également des dispositions en termes de Fonds Communs de Créances (SPV) susceptibles de renforcer la mise en œuvre des programmes et projets spécifiques du NEPAD.
- Articuler les impératifs pour une opérationnalisation solide et à une mise en œuvre effective des dispositions d'intermédiation financière, des instruments et mesures de politiques générale recommandés à l'endroit des infrastructures.

Cette étude a une portée continentale. L'analyse fut enrichie par des études de cas de pays¹, à la base

1 Certaines des études de cas par pays étaient encore en cours au moment de l'élaboration du rapport. Ces études de cas représentent la contribution du PNUD à ce travail

FIGURE 2 : PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA PROPOSITION SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES



Source: CEA, 2015.

des expériences fort enrichissantes du Botswana, du Cameroun, de l'Éthiopie, de la Namibie, du Kenya et de l'Afrique du Sud. Le rapport fut préparé en se fondant en grande partie sur une revue de la littérature. En effet, il s'est beaucoup inspiré des publications produites par la CUA, la BAD, la DBSA, la CEA, le Fonds fiduciaire UE-Afrique, le FMI, l'OCDE, la CNUCED, la Banque Mondiale, les Centres de décision et de recherche en Afrique et sur l'Afrique, ainsi que des données et des informations collectées sur l'expérience de développement du marché obligataire asiatique, la performance des

marchés obligataires en Afrique et la titrisation des envois de fonds des travailleurs et de la diaspora dans les régions en développement. Les réponses à un questionnaire d'enquête, les discussions tenues avec les fonctionnaires responsables des principaux instruments de mobilisation des ressources intérieures ainsi que la documentation fournies par les pays interrogés ont également facilité des données et des informations précieuses pour l'étude.

ELEMENTS FONDAMENTAUX DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE

Sur la base de l'évaluation des sources de ses moyens financiers et de son environnement favorable, l'on note suffisamment de preuves sur l'existence des fondamentaux pour que le continent puisse mobiliser davantage de ressources financières au niveau national en vue de la mise en œuvre de ses programmes et projets de développement. En plus desdits fondamentaux, le potentiel des ressources de l'Afrique reste énorme et confirme fermement que le continent dispose de moyens pour financer son propre développement. Les éléments justificatifs sont ci-après répertoriés:

1. L'Afrique génère annuellement plus de 520 billions \$ US de taxes intérieures; possède des actifs de fonds de pension public en croissance impressionnante; tire chaque année plus de 168 billions \$ US de minéraux et combustibles fossiles; et compte plus de 400 billions \$ US dans les réserves internationales détenues par ses banques centrales ou de Réserves. Les transferts de fonds de la diaspora du continent se sont élevés à 40 milliards \$ US en 2012 et ont le potentiel de mobiliser jusqu'à 10 milliards de \$ US par an grâce à la titrisation. La capitalisation boursière en Afrique est passée de 300 billions \$ US en 1996 à 1.2 trillions \$ US en 2007. Les revenus tirés des services bancaires sont estimés à environ 60 milliards \$ US au moment où le secteur bancaire connaît de fortes liquidités. Quelques dix pays africains ont aujourd'hui instauré des fonds souverains. Le marché de capitaux privés ou de capital-investissement de l'Afrique s'évalue à environ 30 milliards \$ US.

2. Les flux financiers illicites en provenance du continent ont atteint 854 billions \$ US sur la période entre 1970 et 2008. Une fois contrôlés, ces flux constitueraient des ressources financières disponibles au service de la mise en œuvre des programmes et projets de développement nationaux et régionaux.

Tout ceci met en exergue des ressources qui pourraient appuyer les programmes et projets de développement, si des instruments et des moyens appropriés sont déployés.

Les impératifs clés pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans cette étude résident dans les progrès soutenus quant à l'intégration régionale; les réformes en matière de Politique, de Gouvernance et institutionnelles; ainsi que le développement des capacités. Des progrès significatifs sur les trois fronts sont tellement évidents, tout comme des contraintes et des défis de taille subsistent. Il existe cependant beaucoup de raisons d'espérer que la voie de l'Afrique est balisée par les progrès en cours, encore que ceux-ci se doivent d'être intensifiés davantage.

La capacité d'un pays ou d'une région à mobiliser des ressources nationales pour mettre en œuvre des programmes et projets de développement est déterminée par la taille des activités économiques qu'il génère, sa performance en termes de croissance économique, la capacité à lever et à gérer des recettes fiscales et l'efficacité de son système financier. Les activités économiques sont tirées par des investissements publics et privés, qui reposent sur l'épargne mobilisée par le système financier, et la taille de l'espace budgétaire créé par le secteur public, qui reste également tributaire des résultats de la croissance économique.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE - SOURCES DES MOYEN FINANCIERS

La croissance économique

Pour que l'économie nationale génère des ressources financières, il faut que l'économie du pays progresse. La croissance est une condition préalable car elle crée de la richesse qui engendre des revenus. Les niveaux de pauvreté et les inégalités de revenus doivent progressivement reculer, et les infrastructures socioéconomiques qui favorisent et soutiennent les investissements et des services sociaux efficaces, doivent être présentes pour créer les conditions d'un développement durable. Cette condition fondamentale est nécessaire pour développer la base d'activité qui produira les ressources nationales. Sur ce front, l'Afrique est en train de réaliser des progrès respectables (Encadré 1).

Les statistiques actuelles placent pas moins de six pays africains parmi les dix économies les plus dynamiques dans le monde au cours de la décennie 2001 - 2011 (Angola, 11,1%; Nigeria, 8,9%; Éthiopie, 8,4%; Tchad, 7,9%; Mozambique, 7,9%, et Rwanda, 7,6%). Les prévisions du FMI indiquent que sept pays africains sont susceptibles d'occuper les dix premières places au cours des cinq prochaines années (2011-2015) (Éthiopie, 8,1%; Mozambique, 7,7%; Tanzanie, 7,2%; République du Congo, 7,0%; Ghana, 7,0%; Zambie, 6,9%, et Nigeria, 6,8%). Au cours de la dernière décennie, il a été constaté que l'Afrique et l'Asie enregistraient un taux de croissance moyen non pondéré à peu près équivalent. Il a également été avancé que si l'Afrique est capable de soutenir un taux de croissance du PIB d'au moins 5% au cours des deux prochaines décennies, d'accroître les investissements dans les infrastructures socioéconomiques, de développer les ressources humaines (santé et éducation) et d'exploiter son dividende démographique émergent, elle se muera en pôle de croissance mondial avant 2034 (CUA, CEA, 2012). Compte tenu de ces perspectives, il est plus que probable que, dans la prochaine décennie, l'Afrique dépasse l'Asie en termes de croissance. Voir encadré 1.

Encadré 1 : Performance de la croissance économique régionale en Afrique

Au cours de ces 20 dernières années, les régions et les pays ont enregistré une croissance réelle annuelle positive du produit intérieur brut (PIB). Les performances furent cependant très variables selon les sous-régions et les pays. À titre d'exemple, des pays tels que l'Éthiopie, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda qui ont enregistré un taux de croissance annuel moyen du PIB de plus de 9,6% en 2008 ont prouvé clairement que la région obtient des résultats. Les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est ont connu des économies les plus dynamiques d'Afrique et du monde en développement. La croissance économique en Afrique du Nord a été robuste. Le taux de croissance de la région oscillait entre 4% et 6%, tandis que la région Afrique centrale enregistrait globalement une croissance réelle annuelle positive mais modeste du PIB.

Dans d'autres secteurs de l'économie du continent les régions et pays ont accompli de notables progrès. Les réformes réglementaires et les programmes d'investissement appliqués dans les sous-secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et des TIC ont produit des résultats tangibles, qui ont été déterminants quant aux changements intervenus en termes de bien-être des populations. À titre d'exemple, en plus de l'importante pénétration des TIC dans toutes les régions, des liaisons routières entre l'Ouganda et la Tanzanie à travers Bukoba et Mutukula, et entre le Kenya et l'Éthiopie à travers Garissa et Moyale ont été développées, facilitant ainsi la circulation des biens et des services entre ces pays. Toutefois, la libre circulation des personnes reste encore bridée par la lenteur du processus d'intégration. Ainsi, dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés, ce qui constitue une base rassurante pour la mobilisation des ressources intérieures.

Les statistiques actuelles montrent également que les économies de la région réagissent favorablement aux politiques efficaces de développement comme en témoigne le rebond après le ralentissement causé par la récession mondiale² en même temps que les perspectives de croissance restent

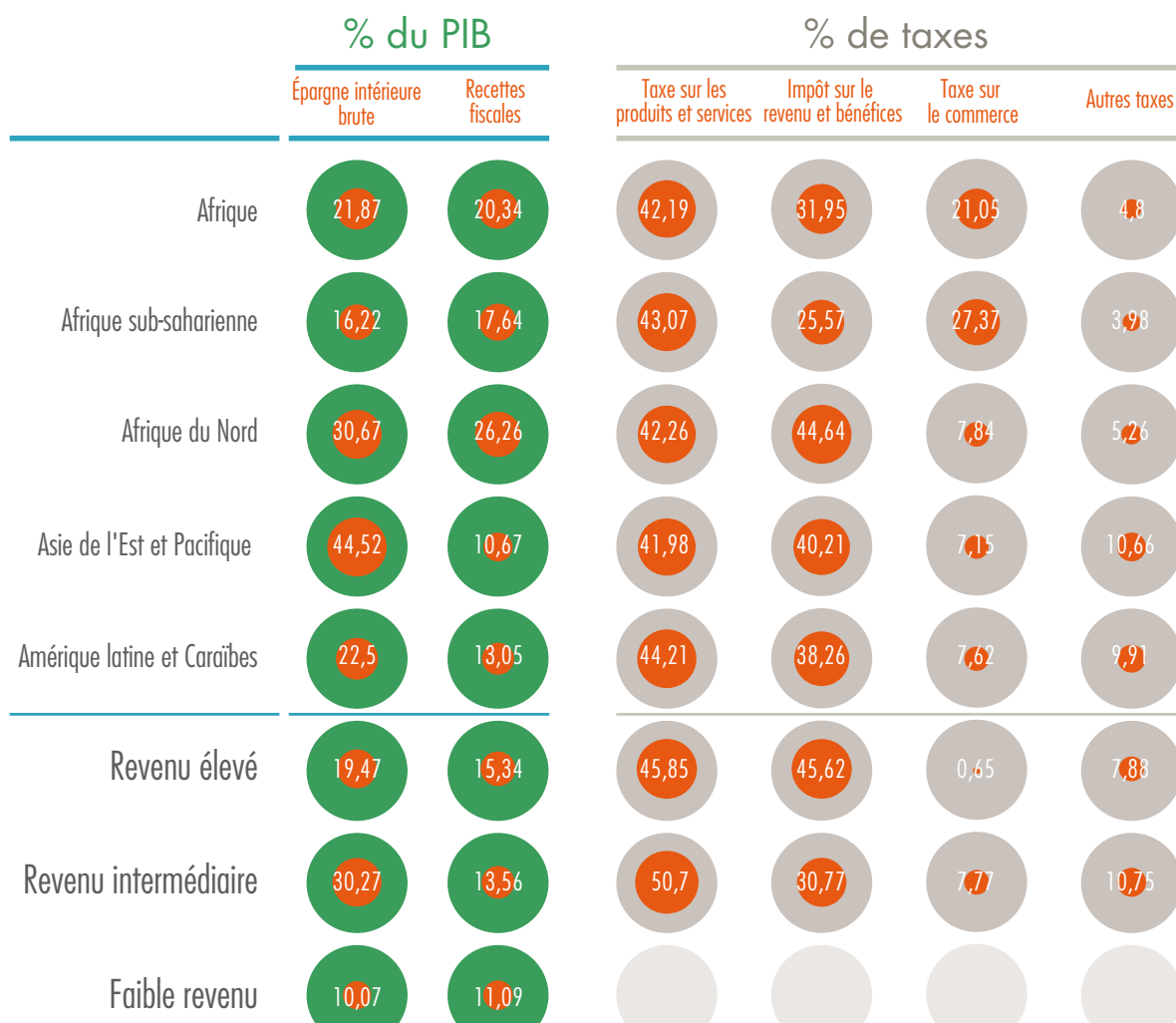
2 Une reprise inégale à travers la région : L'Afrique australe qui fut plus durement touchée en 2009, se redresse plus lentement que les autres régions avec une croissance moyenne de près de 4% en 2010/2011. L'Afrique de l'Est, qui a mieux résisté à la crise mondiale, devrait atteindre de nouveau la croissance la plus forte avec plus de 6% en moyenne en 2010/2011. L'Afrique de l'Ouest et du Nord devraient connaître une croissance de 5% environ et de 4% pour l'Afrique centrale sur la même période.

également fortes et très prometteuses.³ Le rebond

3 La dernière crise financière et économique mondiale a interrompu une période de croissance économique relativement élevée en Afrique. Bien qu'elles connaissent un fort rebond, les économies africaines ont accusé le coup, ce qui pourrait empêcher certains pays d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015. Ceci est dû au fait que, même si dans l'ensemble les pays ont su résister à la crise, la reprise a été inégale dans la région. En outre, les secteurs devraient connaître une reprise inégale. En 2009, le volume des exportations de l'Afrique a chuté de 2,5% et les volumes d'importation d'environ 8%. Des secteurs tels que l'exploitation minière et l'industrie manufacturière ont été particulièrement touchés par la chute des cours des matières premières et du commerce mondial de biens et services (OEA, 2010)

des économies africaines est dû en grande partie aux politiques économiques prudentes appliquées avant la crise. Citons parmi les autres mesures mises en œuvre, une meilleure coordination des politiques et l'intégration des indicateurs des OMD et de performance dans les stratégies de développement des pays africains. Malgré une perspective de développement prometteuse, un certain nombre de pays de la région sont cependant toujours confrontés à des problèmes structurels bridant la croissance, auxquels il convient de s'attaquer. Néanmoins, dans l'ensemble, les pays africains ont le potentiel de générer des ressources financières intérieures importantes grâce à leurs performances de

FIGURE 3. ÉPARGNE INTÉRIEURE BRUTE ET STRUCTURE DU RÉGIME FISCAL (MOYENNE 2005-2010)



Source: CEA

croissance économique encourageantes. Il conviendra d'accompagner les programmes de développement et d'ajustements des politiques sur la durée, afin de soutenir la croissance actuelle.

Épargne intérieure

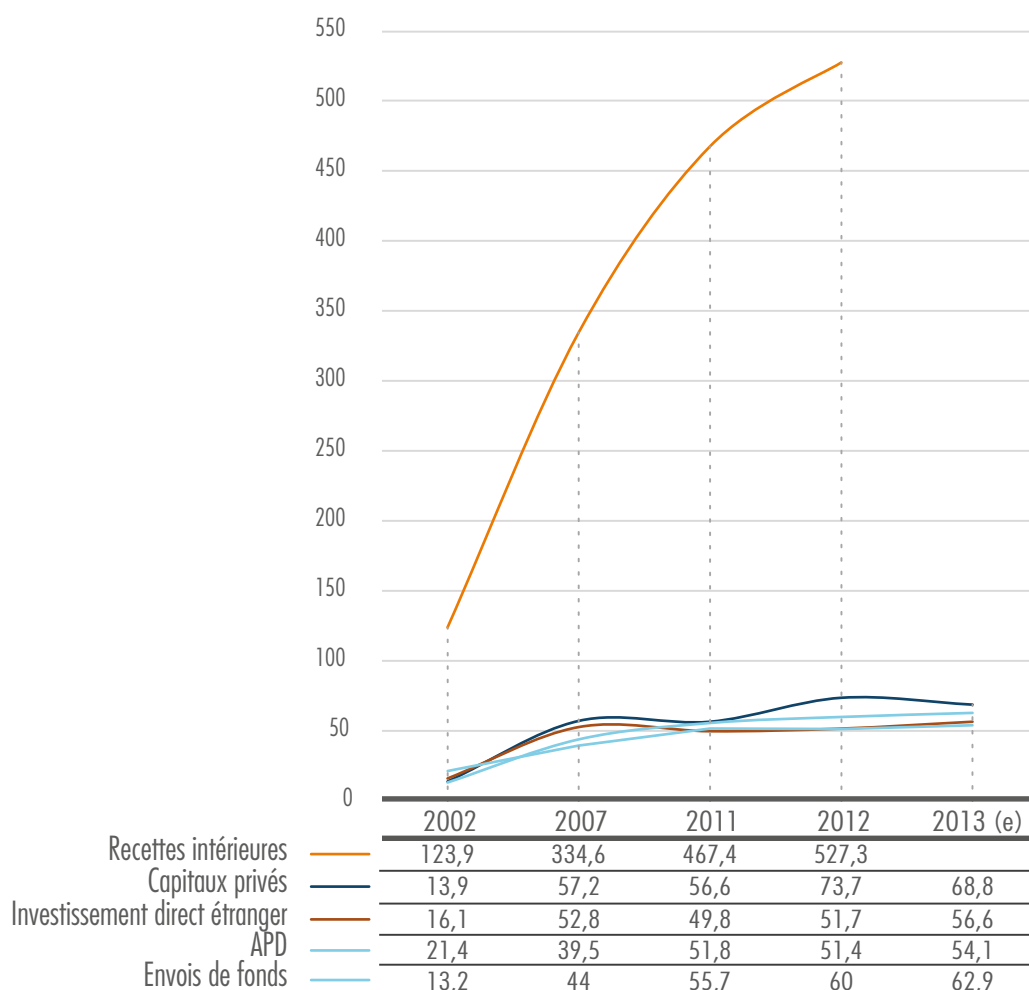
Par rapport à d'autres régions en développement, l'épargne intérieure privée est faible et le continent sous-bancarisé. L'épargne intérieure par rapport au PIB est d'environ 22% sur la période 2005-2010 contre 46% en Asie de l'Est et au Pacifique et 30% pour les pays à revenu intermédiaire (Voir figure 3). Ceci est partiellement dû au poids du secteur informel, dont les transactions ne passent pas par le système bancaire formel, au faible niveau de revenus résultant du niveau élevé de pauvreté et à l'insuffisance de mesures incitatives à l'endroit des personnes à bas revenus vers les services bancaires formels ainsi qu'aux barrières à l'entrée en raison du montant minimum élevé de dépôt et de solde exigés et des frais de tenue de compte. Aussi, étant donné le faible taux d'intérêt des comptes épargne par rapport au coût élevé du crédit bancaire, cet écart décourage l'épargne et n'encourageant pas non plus le crédit à l'investissement en particulier par les PME. Le taux d'intérêt moyen de rémunération des dépôts s'élève à 6%, tandis que le taux d'intérêt moyen pour les prêts se situe à environ 20%. Les banques disposent donc de fortes liquidités, mais pas de clients pour les prêts. Alors que la nature des dépôts bancaires restreint la mesure dans laquelle ils peuvent financer des projets, de meilleures relations de travail entre le secteur financier et le secteur public demeurent indispensables. Contrairement au secteur bancaire, le secteur privé du continent investit dans des titres de créance émis par les gouvernements : 39 pays africains émettent des bons du Trésor, tandis que 27 proposent des obligations du Trésor. Ainsi, au moment où le marché obligataires sur le continent connaît de bonnes perspectives de croissance rapide, des mesures incitatives seront incontournables pour mobiliser l'épargne grâce au secteur bancaire.

Recettes et administration fiscales

L'Afrique affiche de bonnes potentialités pour mobiliser davantage de ressources internes grâce à des systèmes d'administration fiscale performants. En effet le ratio moyen de l'impôt rapporté au PIB est plus élevé que dans d'autres régions. Au cours de la période 2005-2010, ce ratio était de 20% comparativement à 15% dans les pays à revenu élevé, 13% dans les pays à revenu intermédiaire et 11% pour l'Asie de l'Est et le Pacifique. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les pays du continent génèrent des recettes fiscales à hauteur du taux moyen (Voir figure 3). Des pays tels que la République centrafricaine, la République du Congo, l'Éthiopie, le Liberia, le Nigeria et le Soudan connaissent des ratios inférieurs à 10%. La leçon à tirer de l'expérience des pays est que, si les pays africains veulent accroître les recettes fiscales, ils ne doivent guère compter sur une augmentation du taux d'imposition. Ils doivent plutôt se concentrer sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de l'administration fiscale, et l'exploitation des sources d'impôt relativement sous-utilisées telles que les taxes foncières et environnementales. La création de services fiscaux indépendants pour s'attaquer au problème des capacités de l'administration fiscale fut couronnée de succès dans un certain nombre de pays, dont le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et la Zambie (NEPAD, CEA 2012). Dans ce contexte, l'Afrique du Sud reste un exemple remarquable (Voir encadré 3).

Les recettes fiscales de l'État constituent la principale source de ressources nationales pour la mise en œuvre des programmes de développement sur le continent et un grand potentiel pour l'intensification desdites recettes reste réel (Voir figure 4). Il y a encore beaucoup à faire pour ramener le secteur informel dans le giron fiscal. Pour résoudre cette problématique, il conviendra de concevoir des politiques et instruments novateurs tels que des déclarations fiscales réglementaires, mais prévoyant des dérogations pour les faibles revenus, des mesures fiscales incitatives à l'endroit des petites entreprises pour qu'elles réinvestissent localement, une meilleure efficacité dans le recouvrement

FIGURE 4. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source: CEA et OCDE 2012.

des impôts et le soutien du secteur bancaire pour encourager une plus grande utilisation du système bancaire.

En Afrique, les ressources fiscales en proportion du PIB ont été relativement élevées par rapport à d'autres régions, progressant légèrement de 26,6 pour cent du PIB en 2009 à 27 pour cent du PIB en 2011 (CEA, BAD, CUA 2012). Ceci fut favorisé, entre autres facteurs, par des réformes fiscales de grande envergure centrées sur la fiscalité indirecte et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En effet, dans le sillage d'une réduction générale des impôts liés au commerce en vertu des lignes directrices de l'OMC, l'élargissement de la TVA a servi à combler le déficit en termes de rentrée de recettes, et a été plus facile à mettre en œuvre et à administrer que les impôts

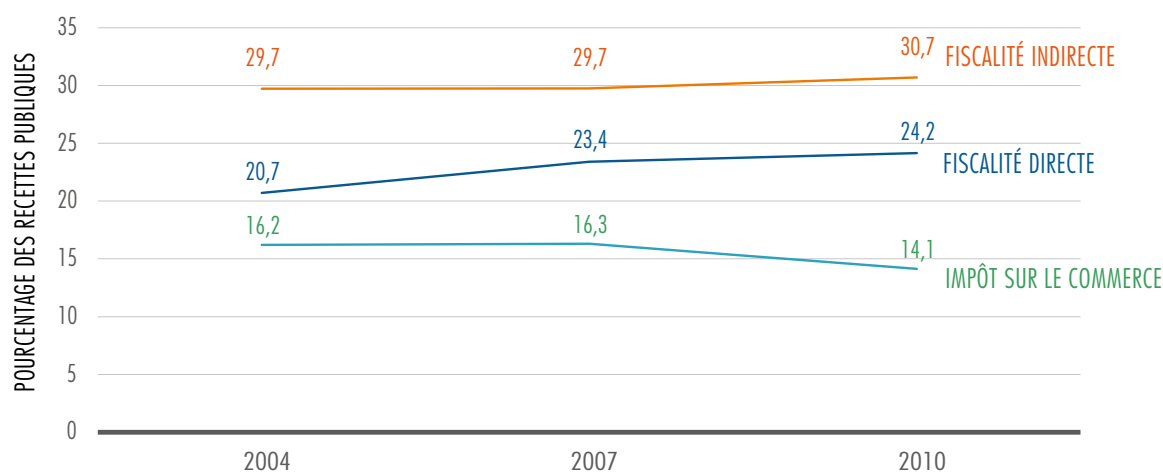
directs sur les revenus ou les bénéfices⁴. L'évolution des types d'imposition dans dix-sept⁵ pays africains pour lesquels des données récentes et désagrégées sont disponibles, est illustrée à la figure 5. Entre 2004 et 2010, la fiscalité indirecte en pourcentage des recettes publiques a légèrement augmenté passant de 29,8 % en moyenne à 30,7 %. La fiscalité directe a quant à elle progressé de 20,7 % à 24,2 % alors que les taxes sur le commerce ont reculé de 16,2 % à 14,1 %.

Contrairement à l'amélioration des chiffres globaux de la fiscalité que l'on constate en Afrique, en 2009

4 Voir Bahl, Bird 2008

5 Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie.

FIGURE 5. FORMES D'IMPOSITION EN POURCENTAGE DES RECETTES PUBLIQUES

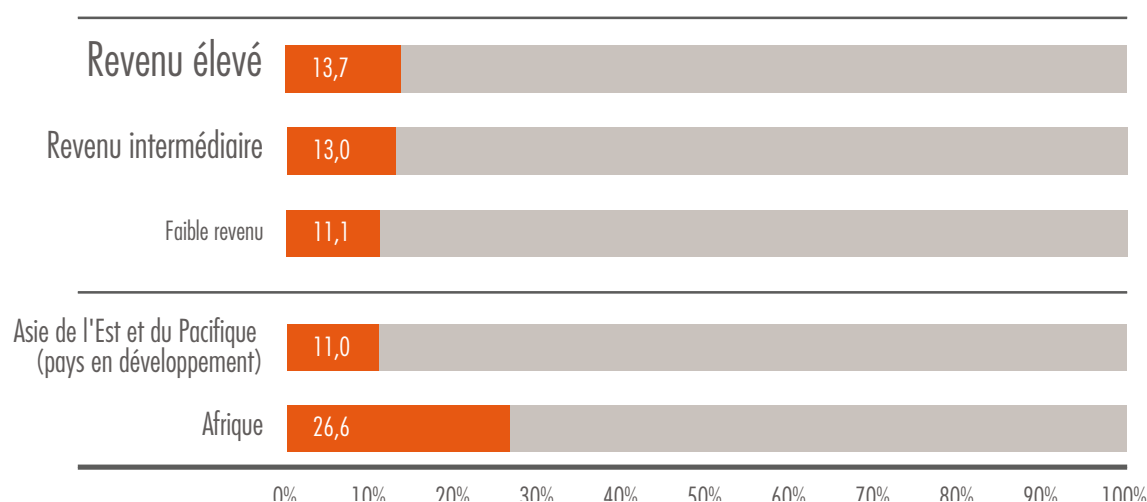


Source: Calculs de la CEA fondés sur les indicateurs de développement dans le monde 2012.

les recettes fiscales en pourcentage du PIB étaient nettement plus faibles dans les autres régions (Voir figure 6). Les recettes fiscales s'établissaient à 11 pour cent du PIB pour l'Asie de l'Est, et à 13,7, 13 et 11,1 pour cent en moyenne, dans les pays à revenu élevé, moyen et faible, respectivement. Tous ces taux se situent bien en deçà du taux de 26,6 pour cent enregistré pour l'Afrique (CEA, BAD, CUA 2012). Pourtant, ce taux moyen de recettes

fiscales apparemment plus élevé en Afrique occulte en réalité des disparités entre pays. En effet, plusieurs pays sont encore en dessous du seuil de 15 pour cent jugé nécessaire pour les pays à faible revenu (CEA et OCDE, 2012). Les ratios d'imposition sont même inférieurs à dix pour cent pour des pays tels que la République centrafricaine, la République du Congo, l'Éthiopie, le Liberia, le Nigeria et le Soudan (NEPAD, CEA 2012). En outre,

FIGURE 6. RECETTES FISCALES PAR RÉGIONS ET NIVEAUX DE REVENU EN % DU PIB DE 2009



Source: Annuaire statistique de l'Afrique, Indicateurs de développement dans le monde 2012.

Encadré 2. Relever les défis de l'administration fiscale

Un certain nombre de pays africains sont fortement tributaires de l'aide, bien que cependant celle-ci ne soit pas la principale source de financement des programmes de développement du continent. En effet, l'idée que le développement du continent est impulsé par l'aide est erronée. Au contraire, la principale source de financement provient des ressources nationales - l'épargne et les impôts. Les recettes fiscales sont en hausse, mais il reste encore beaucoup à faire. Les efforts doivent être axés sur l'élargissement et l'approfondissement de la base contributive et non sur l'augmentation des taux d'imposition. Source : Rapport 2012 sur les progrès en Afrique

À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à un certain nombre de défis. L'ampleur de l'économie informelle ou parallèle entrave les efforts visant à élargir l'assiette fiscale. Le champ des activités de l'économie informelle s'étend du petit commerçant informel, tel que les colporteurs et petites entreprises non enregistrées, jusqu'aux entreprises enregistrées qui évitent de déclarer leurs bénéfices en passant par les syndicats du crime qui tirent profit d'activités telles que le trafic de stupéfiants et la contrebande de marchandises contrefaites. L'administration fiscale est confrontée à un second défi, celui de l'hémorragie de recettes liées à des actifs détenus à l'étranger, généralement par des individus fortunés qui ont recours aux paradis fiscaux dans les pays riches et industrialisés, et contre lesquels les pays de l'OCDE n'ont presque rien fait. Les données relatives aux revenus perdus par les pays en développement en raison de fraude, d'évasion et du recours aux paradis fiscaux varient considérablement. Pour l'Afrique, les mouvements illégaux de capitaux dépassent considérablement le niveau de l'aide reçue annuellement. A l'instar du coût des transferts de fonds, l'évasion fiscale de la part des multinationales constitue un défi majeur qui mine le système d'administration fiscale de l'Afrique. Les pays riches de l'OCDE doivent redoubler d'efforts en matière de normes de divulgation de même que les partenariats internationaux devraient être plus soucieux des enjeux des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. La problématique du secret

bancaire et des pratiques liées aux paradis fiscaux dans les pays riches doit être traitée de manière décisive.

L'administration fiscale doit réagir à cette fuite importante de revenus, qui survient à la suite de transferts illégaux des bénéficiaires vers des juridictions où des taux inférieurs s'appliquent par la manipulation des prix de transfert. Ceci est aussi possible grâce au recours à une multitude de mesures pointues et sophistiquées dans le domaine de planification et d'évasion fiscales surtout de la part des multinationales. Troisièmement, il est nécessaire que les pays africains revoient la nature et la durée des incitations accordées aux investisseurs et autres questions connexes, qui tendent à affaiblir le système d'administration fiscale, à créer des coûts et des complications considérables, et à générer des failles permettant à la corruption de prospérer. L'égalité de traitement des contribuables est un principe essentiel pour rehausser la crédibilité de l'administration fiscale, la simplification des systèmes fiscaux, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'encouragement du respect volontaire des règles par les contribuables locaux et multinationaux.

Quatrièmement, l'amélioration du cadre de gouvernance de l'administration fiscale est une condition sine qua non pour instaurer une administration fiscale efficace et efficiente. À cette fin, l'adoption du modèle d'autorité fiscale semi-autonome de l'administration fiscale est un cadre institutionnel procurant des avantages significatifs. Il devient rapidement la norme. Il permet d'appliquer des politiques et procédures opérationnelles quant à la gestion des ressources humaines distinctes des ministères et départements réguliers ainsi qu'un contrôle effectif par des conseils d'administration constitués de membres compétents issus du secteur public et privé.

QUELQUES MESURES ENCOURAGEANTES

Les enjeux des flux financiers illicites révèlent la nécessité d'un partenariat international plus solide et plus efficace et d'un cadre de coopération multilatérale

pour mener une action décisive. Quelques mesures encourageantes, qu'il convient de renforcer, ont été prises récemment dans ce sens. Le G20 a accepté de signer la Convention multilatérale relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ce qui permet l'échange d'informations fiscales entre les pays, et d'aider les pays en développement à lutter contre les prix de transfert abusifs. Les sociétés multinationales ont également été appelées à la conformité et à la transparence totale dans leurs relations avec les pays en développement, et l'on salue l'appel à l'imposition d'obligations de transparence juridiquement contraignantes aux sociétés minières et pétrolières, à l'image de ce qui existe aux États-Unis en vertu de la loi Dodd-Frank. Le G20 encourage également tous les pays à participer au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Bien que ce soit un mécanisme volontaire, l'information est essentielle à une plus grande transparence. En outre, le Groupe d'action financière internationale - un organisme international qui lutte contre le blanchiment d'argent - a décidé en février 2011, que les entités facilitant le blanchiment d'argent lié à la criminalité fiscale s'exposent à des poursuites.

Les gouvernements africains doivent par conséquent prendre toutes les mesures nécessaires, à travers diverses plateformes et engagements internationaux, y compris le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, pour poursuivre vigoureusement la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives. Un mécanisme continental devrait être mis en place pour conduire le dialogue avec les juridictions fiscales du continent et les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique sur des questions telles que les paradis fiscaux, les prix de transfert et une transparence accrue en particulier dans le secteur des industries extractives. Ce mécanisme fournirait un front continental pour exercer une forte pression sur les grandes places financières afin qu'elles prennent des mesures plus décisives pour répondre au problème des biens mal acquis en Afrique.

Source : Rapport 2012 sur les progrès en Afrique.

si les recettes fiscales en pourcentage du PIB sont relativement élevées, force est de constater que les niveaux absolus de recettes publiques générées par ces recettes fiscales restent faibles. En effet, compte tenu des faibles niveaux de PIB du continent par rapport aux autres régions en développement de comparaison, malgré les taux élevés de fiscalité en pourcentage du PIB, les gouvernements africains se retrouvent avec moins de fonds à injecter dans les programmes de développement. Il existe également un fort écart entre la capacité fiscale des pays et les recettes fiscales réellement mobilisées en raison des difficultés auxquelles fait face l'administration fiscale.

Un certain nombre de facteurs à la base de l'insuffisance de la production insuffisante des recettes publiques en Afrique doit être résolu si l'on souhaite que la fiscalité joue un rôle plus important dans la mobilisation des ressources intérieures. Le niveau élevé de l'emploi et des affaires informels en Afrique constitue un frein à l'enregistrement et au paiement des impôts par un pan important de l'activité économique sur le continent. Les faibles niveaux de revenus, même parmi les entreprises et les particuliers officiellement enregistrés réduisent l'assiette sur laquelle reposent les impôts sur le revenu et la consommation. L'insuffisance des capacités de l'administration fiscale aux niveaux national et local limite par ailleurs la capacité de l'État à percevoir des recettes, même à partir de transactions économiques formelles et enregistrées (Voir encadré 2). Si les exonérations d'impôt constituent un moyen innovant d'attirer des investissements sur le continent, l'octroi excessif d'exonérations et de paradis fiscaux, en particulier pour les sociétés multinationales dans le secteur de l'industrie extractive, exclut effectivement de la fiscalité à un taux approprié, des activités les plus lucratives de l'économie, étant donné les bénéfices importants que génèrent les matières premières africaines.

Pour améliorer la fiscalité afin de mobiliser des ressources financières, il faudra s'attaquer aux contraintes et défis mentionnés ci-dessus afin de maximiser le rendement des recettes fiscales de l'État. Des mesures novatrices et incitatives seront

incontournables pour attirer le secteur informel dans le secteur formel imposable. Une bonne stratégie pour amener les entreprises à s'enregistrer officiellement, compte tenu des retombées pour leur compétitivité, leur productivité et l'accès au marché réside dans l'accompagnement et l'information des entreprises surtout les PME.

Les lacunes quant aux capacités de l'administration fiscale peuvent être compensées en grâce aux systèmes fiscaux novateurs. Un recours accru à l'outil informatique par les autorités fiscales serait de nature à réduire les coûts de transaction élevés rencontrés par de nombreux gouvernements, et qui se chiffrent parfois à cinq pour cent des recettes perçues (CEA 2012a). L'externalisation du recouvrement des impôts à des institutions semi-indépendantes fut un moyen d'améliorer l'efficacité du recouvrement d'impôts dans de nombreux pays, dont le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et la Zambie (NEPAD, CEA 2012) (Voir encadré 3). Toutefois, le contexte dans lequel le recouvrement des impôts est externalisée doit être pris en compte, en menant une évaluation minutieuse avant de créer ces organismes autonomes, car ceux-ci ne se sont pas avérés être une panacée dans tous les cas (CEA 2012a).

Comme indiqué précédemment, l'un des volets importants de la réforme fiscale est d'augmenter le champ d'application de la fiscalité existante en améliorant les capacités de l'administration et en élargissant l'assiette fiscale, au lieu d'accroître les taux d'imposition. Les entreprises de tout le continent affirment que les impôts élevés nuisent déjà à leurs opérations, et que des taux encore plus élevés sont susceptibles de dissuader les futurs investissements tout en conduisant les contribuables à juger que le système fiscal n'est pas équitable. De ce fait, améliorer l'image du régime fiscal, et faire en sorte qu'il soit perçu comme un système juste et efficace, contribuera également à améliorer la discipline fiscale (CEA 2012a). Il importe de renforcer à court terme la capacité actuelle à imposer le revenu et les activités commerciales, puisque les incitations à la formalisation fourniront une base fiscale plus importante à laquelle l'administration fiscale devra se préparer à moyen et long terme.

Encadré 3. Principales sources de recettes fiscales en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, environ 90% des recettes consolidées proviennent des impôts. Les recettes fiscales de l'exercice 2011/2012 s'élevaient à 742,6 milliards de rands (soit environ 100 milliards de dollars US). Le ratio impôts/PIB oscille entre 24% et 27% du PIB et le coût de l'administration fiscale (coût d'administration/recettes fiscales) varie entre 0,89% et 1,17%. Les moyens de paiement des impôts qui ont permis d'accroître le recouvrement des impôts en Afrique du sud furent les déclarations électroniques (par voie électronique), qui représentent 64,6% des paiements, suivis du paiement auprès des banques et ensuite des bureaux du SARS (.Services du revenu d'Afrique du Sud)

Principales sources de recettes fiscales

- Impôt sur le revenu
- Impôt sur les revenus des sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Droits de douane (droits à l'exportation et à l'importation) ou recettes partagées de l'union douanière
- Prélèvements
-

Catégorie d'impôts

- Impôts sur les revenus et les bénéfices (génère 57% des recettes fiscales)
- Impôt sur les gains en capital
- Impôts sur la masse salariale et la main-d'œuvre (taxe sur l'apprentissage)
- Impôts sur le patrimoine
- Impôt sur donations
- Droits de succession
- Taxe sur le transfert de valeurs mobilières appliquée aux titres transférés
- Droits de mutation
- Taxes internes sur les biens et services
- TVA
- Impôt sur le chiffre d'affaires des microentreprises
- Accises spécifiques
- Droits d'accises ad valorem
- Redevance sur le carburant
- Taxe de départ pour tout déplacement aérien international de passagers
- Taxe sur l'électricité
- Taxes environnementales :
 - Taxe sur les sacs en plastique
 - Taxe sur les ampoules à incandescence
 - Taxe sur le dioxyde de carbone des émissions des véhicules à moteur
- Taxes sur le commerce et les transactions internationales

Recettes non fiscales

- Redevances sur les ressources minières
- Propriétés et baux miniers

Autres sources

- Emprunts intérieurs
- Emprunts extérieurs (prêts)
- Obligations souveraines

La réflexion actuelle porte sur la nécessité de poursuivre la modernisation du système fiscal, la réactivité de la politique fiscale et les mesures de renforcement de la conformité.

L'octroi excessif d'exonérations fiscales, notamment aux multinationales intervenant dans les activités extractives, doit également être revu, afin d'une part intensifier les recettes fiscales et d'autre part améliorer l'image d'équité des régimes fiscaux. Dans de nombreux cas, les multinationales ont négocié des exonérations fiscales très avantageuses, mais continueraient tout de même à fonctionner si un taux légèrement plus élevé leur était imposé, en raison des bénéfices et rendements élevés que génèrent leurs activités en Afrique. La renégociation de ces avantages exige une volonté politique concertée et des techniques pointues de négociation de la part des États africains. Le système d'exonérations doit être maintenu. Cependant, il convient de l'appliquer aux entreprises qui réinvestissent dans la production, l'emploi et les compétences locales ainsi que dans le transfert de technologie.

Enfin, l'amélioration du recouvrement des impôts doit être couplée avec des mesures visant à s'assurer que les nouvelles recettes de l'État sont exploitées dans l'intérêt des citoyens à travers des dépenses sociales et des projets de développement. Ce sera le moyen de cimenter une relation à long terme entre les autorités fiscales et leur base fiscale. Ces mesures permettront de faciliter la génération de revenus accrus par les canaux fiscaux actuels, et d'intégrer de nouvelles idées pour améliorer la fiscalité et accroître la disponibilité des ressources financières pour les programmes et projets du NEPAD à travers le continent.

Marché des capitaux

En plus des ressources financières du secteur bancaire et des recettes fiscales, les ressources nationales peuvent être mobilisées auprès d'autres sources dont : les fonds de pension, qui détiennent une grande partie des ressources financières sur le continent, et les bourses nationales et régionales. Vingt et une bourses nationales et régionales sont actuellement opérationnelles sur le continent. La capitalisation boursière est en plein essor. En effet, elle est passée de 300 milliards à 1,2 trillions \$ US entre 1996 et 2007. Pourtant, le marché boursier en Afrique en est encore à ses balbutiements. La Bourse de Johannesburg qui est la place boursière

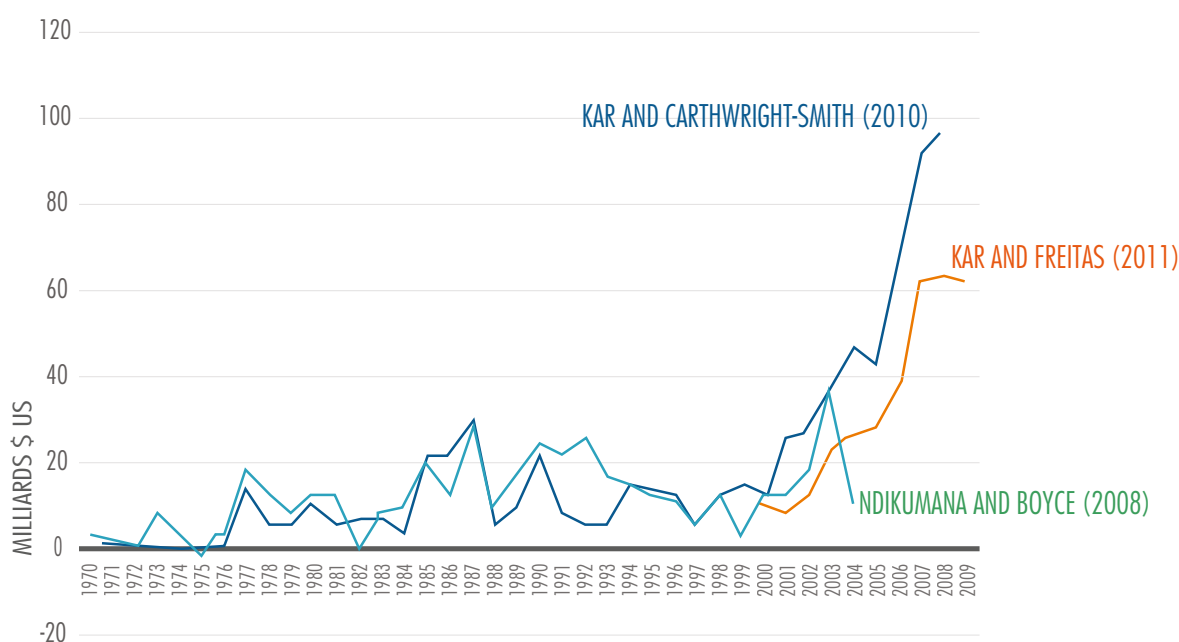
la plus développée d'Afrique, se classe parmi les vingt premi

ères dans le monde. L'émergence de marchés de capitaux solides, dont des marchés boursiers et obligataires, aura des retombées positives sur la disponibilité de capitaux pour le financement du développement à long terme. C'est la raison pour laquelle des mesures visant à promouvoir le développement du marché des capitaux, y compris l'émergence de bourses régionales sont absolument indispensables. À l' lumière des dernières expériences et de la crise financière en cours, la promotion du développement du marché des capitaux aux niveaux national et régional doit être sous-tendue par des institutions réglementaires solides et efficaces ainsi que les politiques nécessaires pour décourager les pratiques malsaines et les tendances spéculatives.

Lutte contre les flux financiers illicites

Les efforts de mobilisation des ressources intérieures de l'Afrique seront galvanisés par la limitation des flux financiers illicites en provenance du continent. Il s'agit en effet de fonds illégalement acquis, transférés ou utilisés. Parmi ceux-ci, l'on peut citer i) des produits de vol, de la corruption et d'autres formes de subordination de la part des fonctionnaires de l'État, (ii) de produits d'activités criminelles, dont le trafic de drogue, le racket, la contrefaçon, la contrebande et le financement du terrorisme, et (iii) de produits de l'évasion fiscale et du blanchiment de transactions commerciales. L'on estime que les fonds commerciaux blanchis par les multinationales constituent l'essentiel des FFI (Flux Financiers Illicites), suivis de capitaux provenant d'activités criminelles, et enfin de la corruption. . Les estimations tirées de diverses études récentes montrent que, entre 1970 et 2008, l'Afrique a été privée d'environ 854 milliards de \$ US en termes de flux financiers illicites, ce qui équivaut à une moyenne annuelle d'environ 22 milliards de \$ US de ressources financières qui se sont volatilisées.

FIGURE 7. FLUX FINANCIERS ILLICITES EN PROVENANCE D'AFRIQUE, DE 1970 À 2009, EN MILLIARDS \$ US



Source: CEA (2012), "Illicit Financial Flows from Africa : Scale and Development Challenges".

Les éléments ci-dessus décrivent certains aspects de la capacité du continent à mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant de sources nationales. Exploiter ces sources exige un environnement favorable, en particulier des cadres politiques, institutionnels et de gouvernance propices. Dans quelle mesure le continent a-t-il réussi dans ces domaines?

Bien qu'il existe diverses façons de mesurer les FFI, les études ont démontré de façon systématique que des milliards de dollars quittent illicitement le continent chaque année. Les estimations tirées de diverses études récentes montrent que, entre 1970 et 2008, l'Afrique a perdu environ 854 milliards \$ US en flux financiers illicites, correspondant à une moyenne annuelle d'environ 22 milliards de \$ US. En outre, comme le montre la Figure 7, la tendance est à la hausse au fil du temps et surtout dans la dernière décennie, la moyenne annuelle des flux financiers illicites se situant à 50 milliards de dollars US entre 2000 et 2008, contre une moyenne annuelle de seulement 9 milliards de dollars US pour la période 1970 - 1999. Il convient de noter que toutes ces estimations sont minimales, car elles ne tiennent pas compte de diverses formes de FFI telles que les produits de la contrebande et de la surfacturation des services.

En termes de répartition sectorielle, une grande partie des FFI en provenance d'Afrique se concentre dans l'industrie extractive. Selon les estimations de la CEA⁶ sur la période 2000-2010, plus de la moitié (56,2%) des FFI provenaient des secteurs du pétrole, des métaux et minéraux précieux, des minerais, du fer et de l'acier ainsi que du cuivre. En outre, ceux-ci sont fortement concentrés dans un petit nombre de pays. Parmi les autres secteurs générant une grande part des FFI, citons les fruits et noix comestibles, les machines et les équipements électriques, le fer et l'acier, les poissons et crustacés sans oublier les vêtements et le cacao.

Les FFI empruntent plusieurs canaux qui se traduisent par des répercussions négatives sur la

mobilisation des ressources intérieures, et en fin de compte, sur la croissance économique et les possibilités de transformation structurelle. Comme l'indique l'UNODC(2011), ces canaux vont de la distorsion dans l'allocation des ressources tirées des investissements à haut rendement jusqu'aux investissements qui courent peu de risque d'être détectés, en passant par les distorsions de prix, notamment dans le secteur de l'immobilier, les distorsions de la consommation et leur impact sur les importations; la distorsion des exportations et les problèmes éventuels liés à l'investissement et à la croissance économique, la concurrence déloyale; les risques d'éviction des activités licites et leur impact négatif sur l'investissement direct étranger; la corruption; les risques de volatilité du secteur réel; le renforcement d'une répartition inéquitable des revenus et des richesses; la distorsion des statistiques économiques et donc les potentielles erreurs dans la prise de décision de politique économique; et la décredibilisation des institutions judiciaires.

Dans la mesure où les FFI ont un impact négatif sur le recouvrement des recettes fiscales, ils perpétuent la dépendance économique de l'Afrique sur l'aide extérieure. La part de l'APD dans les budgets de l'État constitue un indicateur clé de la dépendance économique de l'Afrique. Pour certains pays africains, l'APD s'élève à près de 70% des recettes totales de l'État. Les flux globaux d'APD en faveur de l'Afrique, hors allègement de la dette, ont progressé en termes nominaux, passant à 50 milliards de dollars en 2011, contre 17,4 milliards \$ US en 2002. En guise de comparaison, l'Afrique perd à peu près le même montant en FFI chaque année, dont la plupart auraient pu être imposables. Ainsi, les sorties illicites de fonds favorisent l'augmentation des emprunts extérieurs, ce qui accroît le fardeau de la dette, et de ce fait, nuit à l'investissement public. En restreignant la mobilisation des ressources publiques nationales, les FFI entravent les efforts des pays africains visant à améliorer l'appropriation nationale et la responsabilisation publique des programmes de développement en s'appuyant sur des ressources nationales pour financer les projets de développement.

Les FFI ont donc un effet négatif significatif sur les efforts de développement économique de l'Afrique.

⁶ Les estimations tirées de l'étude de la CEA sont également minimales, et se concentrent sur le volet falsification des coûts commerciaux des flux financiers illicites.

Ils drainent hors du continent des réserves en devises fortes qui lui sont tellement nécessaires, privent le pays d'opportunités d'investissement, rétrécissent la base imposable, faussent la répartition des richesses et découragent la concurrence intérieure, entre autres. En fin de compte, les FFI sont en partie responsables de la faible création d'emplois et du manque de croissance à large assise en raison du peu d'investissements et de la lenteur de l'expansion industrielle.

Plusieurs solutions en termes de politique générale ont été proposées pour endiguer les FFI en provenance d'Afrique. Tout d'abord, il est nécessaire de sensibiliser les décideurs africains et d'autres parties prenantes sur l'ampleur et l'impact de ce phénomène quant au développement du continent. À cet égard, la création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par le Président Thabo Mbeki, est une initiative clé lancée par les ministres des finances/ de la planification économique de l'Union Africaine. Plusieurs autres initiatives régionales, telles que le Programme régional africain de lutte contre la corruption (2011-2016) et le Forum Africain de l'Administration Fiscale (ATAF) peuvent aussi

constituer des instruments utiles pour sensibiliser et partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre les FFI.

Deuxièmement, il est nécessaire de développer et d'améliorer les cadres institutionnels qui favorisent des niveaux de transparence et de responsabilisation dans les secteurs public et privé très élevés. . Au niveau régional, ce cadre pourrait découler de la mise en place d'une Convention africaine sur la transparence ou du soutien à une convention internationale sur la transparence en vigueur. Au niveau mondial, l'on pourrait exiger que toutes les multinationales, cotées en bourse ou non, déposent auprès d'une autorité nationale un rapport sur leurs activités, faisant état de la dotation en personnel, des ventes, du financement, des obligations fiscales, etc. en fonction de la situation de chaque pays.

Enfin, et en rapport avec la deuxième question, il importe que les décideurs africains interpellent leurs homologues internationaux pour les inciter à coopérer et à renforcer les cadres réglementaires et institutionnels mondiaux pour lutter contre les FFI. À cet égard, plusieurs initiatives existent déjà, notamment la Résolution 55/188 des Nations



Unies sur le transfert illégal de biens et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, mais elles nécessitent une volonté politique et la coopération des interlocuteurs occidentaux pour une mise en œuvre effective.

Il ressort de ce qui précède, que le paysage du développement du continent, en particulier pour ce qui est des ressources financières, dispose d'éléments fondamentaux ou essentiels pour soutenir une campagne robuste de mobilisation des ressources intérieures. Certains de ces outils, comme en témoignent les résultats des enquêtes nationales menées dans le cadre de cette étude, soutiennent déjà la mise en œuvre de programmes et projets de développement nationaux et régionaux. Ce qui est nécessaire à présent, ce sont des instruments appropriés et novateurs, des mesures politiques et la volonté politique pour parvenir à de meilleurs résultats.

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE - GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

La gouvernance d'un pays et son cadre institutionnel constituent les éléments fondamentaux d'un environnement propice à l'investissement, favorisant la croissance et permettant ainsi la mobilisation des ressources intérieures. Comme déjà indiqué, la croissance économique du continent est le gage que les politiques macroéconomiques et sectorielles et les réformes politiques engagées fonctionnent. Tout comme des politiques efficaces et adaptées, les cadres institutionnels et de gouvernance restent essentiels à la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement. Au cœur de la bonne gouvernance se trouvent : les processus de prise de décision et de mise en œuvre, la capacité des gouvernements à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques et des programmes, la possibilité et la capacité de participer à la vie politique, des institutions et systèmes publics efficaces ainsi que la paix et la sécurité.

L'efficacité et l'efficience de la gestion du secteur

public, la responsabilisation et la réactivité des agents publics aux citoyens, l'existence de l'état de droit, l'accès du public à l'information et la transparence, l'équité et l'inclusivité, se trouvent également parmi les facteurs clés de cette bonne gouvernance. La bonne gouvernance et l'efficacité des institutions publiques constituent le socle de la croissance et du développement des pays. Il existe de nombreux éléments confirmant les progrès constants en matière de bonne gouvernance et l'émergence d'institutions efficaces sur le continent. Le climat de gouvernance est propice à la croissance et au développement durable et l'Afrique est prête à relever les constants défis et contraintes à son environnement de gouvernance. Certains d'entre eux appellent à des efforts concertés et renforcés afin d'atteindre les résultats escomptés en matière de mise en œuvre des stratégies et instruments recommandés pour une mobilisation accrue des ressources intérieures.

Compte tenu de ce qui précède, suffisamment d'éléments prouvent que le continent détient les fondamentaux nécessaires pour accroître de façon substantielle les ressources financières nationale afin de mettre en œuvre ses programmes et projets de développement. Mais l'Afrique a-t-elle les potentialités nécessaires pour soutenir une véritable dynamique de création de ressources ?

POTENTIEL DE RESSOURCES FINANCIÈRES INTÉRIEURES EN AFRIQUE

SITUATION GLOBALE

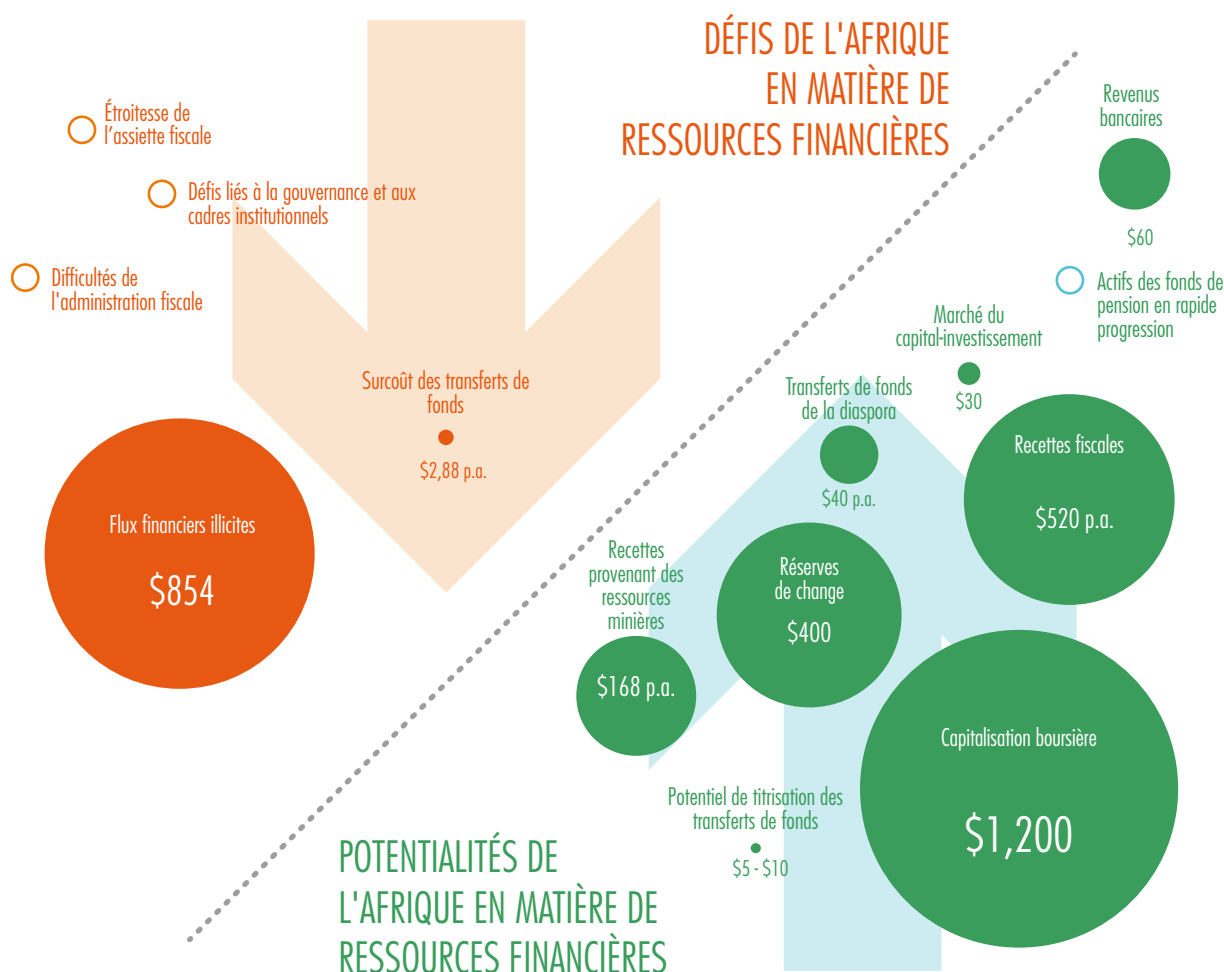
Le potentiel de l'Afrique en termes de ressources est énorme et ne fait que confirmer que le continent peut financer son propre développement. Citons comme preuve à cet effet, les éléments suivants, entre autres (Voir figure 8) :

- Les pays africains lèvent plus de 520 milliards de \$ US chaque année en impôts nationaux contre

59 milliards de \$ US de flux privés et 50 milliards de dollars d'aide publique au développement (APD). Ceci prouve que le potentiel en recettes fiscales est énorme, pour autant que l'on puisse améliorer l'administration fiscale.

- Le volume des actifs des fonds de pension africains croît à un rythme impressionnant. Par exemple : En Afrique du Sud les actifs se sont multipliés, passant de 166 milliards \$ US en 2007 à 277 milliards \$ US en 2011; au Nigeria ils sont passés de 3 milliards \$ US en 2008 à 14 milliards \$ US en 2010, et les actifs des fonds de pension de la Namibie s'élèvent à 16,3 milliards \$ N (1,840 milliards \$US). Les fonds de pension du Kenya représentent une richesse estimée à 397 milliards de KS (4,564 milliards \$ US).

FIGURE 8. POTENTIALITÉS ET DÉFIS DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES



- L'Afrique tire plus de 168 milliards de dollars par an de l'exploitation des minéraux et combustibles fossiles et ses banques centrales détiennent plus de 400 milliards \$ US de réserves de change. Les envois de fonds de la diaspora ont atteint 40 milliards \$ US en 2012 et ont représenté une part importante du total des envois de fonds mondiaux s'élevant à 351 milliards \$ US au cours de l'année. La Banque mondiale estime qu'au cours de la prochaine décennie, le volume des envois de fonds de la diaspora africaine pourrait atteindre 200 milliards \$ US. L'Afrique a la possibilité de lever entre 5 et 10 milliards \$ US par an sur le marché international des capitaux grâce à la titrisation des transferts de fonds de la diaspora.
- La capitalisation boursière a progressé, passant de 300 milliards de dollars US en 1996 à 1200 milliards de dollars US en 2007. Quelque 39 pays africains émettent des bons du Trésor et 27 proposent des obligations du Trésor. Avec plus de 700 obligations d'une valeur 206 milliards \$ US émises par les pays africains à la date de décembre 2011, on peut considérer que l'émergence de marchés obligataires respectables est à portée de main. Selon les estimations, les revenus bancaires se chiffrent à quelque 60 milliards de dollars US, et le secteur bancaire est particulièrement liquide. Pas moins de dix pays africains d'aujourd'hui ont créé des fonds souverains.
- Les flux financiers illicites partant du continent ont atteint 854 milliards de dollars US sur la période allant de 1970 à 2008. Si on y mettait un frein, ces capitaux constitueraient des ressources financières disponibles pour mettre en œuvre des programmes et projets de développement nationaux et régionaux.
- La valeur du marché du capital-investissement en Afrique est d'environ 30 milliards de dollars US. En 2011 les sociétés de capital-investissement ont mobilisé 1,5 milliards de dollars pour des transactions en Afrique.
- Les revenus bancaires se chiffrent à quelque 60 milliards de dollars US sur le continent

Compte tenu des potentialités financières qu'offrent ces sources de financement du développement et de la performance encourageante de certaines d'entre elles dans les contextes où elles ont été appliquées, le présent rapport est fort optimiste en ce qui concerne la capacité de l'Afrique à solidement combler, au cours de la prochaine décennie, une grande partie de son déficit en infrastructures, qui aujourd'hui fait obstacle à la transition de ses pays vers un statut d'économie à revenu intermédiaire.

ETUDES DE CAS DE PAYS ET TENDANCES DANS LA MOBILISATION NATIONALE DES RESSOURCES FINANCIÈRES INTÉRIEURES EN AFRIQUE⁷

Botswana

Le Botswana a financé ses projets nationaux et régionaux de développement en comptant principalement sur ses ressources internes au lieu de se tourner vers l'aide ou des capitaux étrangers. Les inlassables efforts du gouvernement pour constituer une épargne grâce à plusieurs années d'excédents budgétaires et du compte courant, et à une croissance solide des recettes du diamant, ont abouti à un taux d'épargne nationale relativement élevé, qui n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Ainsi, l'épargne nationale n'a pas entravé le financement des investissements au niveau national.

Les flux financiers étrangers sont restés modestes. La somme des flux financiers étrangers dans le pays, en combinant les flux privés (investissement direct étranger, envois de fonds) et publics (emprunts, aide publique au développement, subventions) est restée inférieure à 2% du PIB depuis 2007. Cet exemple montre bien qu'il est possible d'accroître les ressources nationales grâce à des emprunts publics, sous réserve de satisfaire aux impératifs de viabilité budgétaire et de stabilité macroéconomique.

Le Botswana engrange de substantiels montants en recettes fiscales. Le ratio des impôts rapporté au PIB s'est situé en moyenne à 36% au cours de ces dernières années, ce qui est bien supérieur à celui de l'Afrique du Sud (36%) et de l'île Maurice (18%). Les recettes tirées de l'exploitation des minerais (diamant) comptent pour une grande partie de l'ensemble des recettes fiscales, ce qui signifie que le budget et les dépenses publiques d'investissement sont également largement tributaires du secteur

minier. Ceci constitue un défi pour les efforts de mobilisation des ressources intérieures du Botswana en raison de la dépendance du secteur sur la conjoncture économique internationale qui s'est avérée assez instable au cours de ces dernières années.

Le Botswana est l'un des 18 pays africains qui se sont dotés d'un Fonds des ressources naturelles - le «Fonds Pula», créé en 1993 en vertu de la «Bank of Botswana Act» (1975). Ce Fonds détient l'épargne réalisée grâce aux excédents budgétaires accumulés et aux titres supplémentaires de la dette publique. À l'heure actuelle, les avoirs du Fonds Pula sont investis dans des instruments à long terme à l'étranger, par des placements à long terme combinant titres à revenu fixe et actions. Le Fonds a principalement fait office de fonds de stabilisation des recettes, et de mécanisme de conservation de fonds pour tout investissement national ultérieur lorsque des possibilités lucratives se présentent pour de tels investissements. L'existence même de ce Fonds permet au Botswana de mobiliser des ressources supplémentaires pour le financement de projets de développement.

Ceci ouvre également la possibilité d'exploiter un certain nombre d'instruments financiers pour mobiliser des financements au profit du développement. Le secteur financier s'est élargi au fil des années, avec l'arrivée de nouveaux venus, des fusions et acquisitions, ainsi que des sorties ordonnées du secteur. Il se décline en trois grandes catégories : les banques commerciales et autres institutions de dépôt, d'autres sociétés financières, et le secteur bancaire offshore. Les autres sociétés financières comprennent les sociétés d'assurance, les fonds de pension et autres institutions telles que la Bourse du Botswana et les maisons de courtage, les gestionnaires d'actifs, les institutions de microfinance et les organismes de placement collectif.

Il existe aussi des institutions publiques de financement du développement et le Fonds des accidents de véhicules automobiles (Motor Vehicle Accident Fund). Le secteur bancaire est historiquement dominé par les banques commerciales, qui détenaient en moyenne

⁷ Les études de cas de pays et les tendances pour ce rapport ont été possibles grâce à l'appui du PNUD.

98 pour cent du total des dépôts et 92 pour cent du montant total des avances de 2001 à 2010. Dans le secteur non-bancaire, les sociétés d'assurance-vie et les fonds de pension offrent une vaste gamme de produits d'épargne et de protection et constituent collectivement l'un des plus grands et des plus profonds secteurs financiers non bancaires d'Afrique sub-saharienne.

L'économie Botswanaise offre donc de considérables opportunités à l'État pour mobiliser des fonds au profit du financement de projets régionaux et nationaux liés au programme de développement du NEPAD.

Kenya

Le sous-développement des infrastructures dans la plupart des pays africains reste une préoccupation majeure des pays africains, des organisations régionales telles que l'Union Africaine, le NEPAD, la CEA et les institutions internationales de développement. En outre, il est communément admis que l'un des facteurs sous-jacents de la lenteur actuelle du développement d'infrastructures clés dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs, est le manque de ressources financières nationales suffisantes couplé à une forte dépendance aux ressources extérieures limitées, souvent conditionnelles et peu fiables.

L'étude de cas sur le Kenya vise à recenser les mesures qui ont un fort potentiel de mobilisation des ressources intérieures rapide en Afrique pour répondre à la demande croissante de ressources pour financer les projets et programmes de développement nationaux, régionaux et du NEPAD. L'étude de cas du Kenya tente de consolider les expériences du pays en matière de mobilisation des ressources intérieures et de connaissances sur la situation et le potentiel de renforcement de la mobilisation des ressources et de création d'un espace budgétaire pour financer des projets et programmes de développement essentiels sur les plans national et régional. Pour ce faire, elle s'appuie sur des sources secondaires disponibles et des données/informations primaires découlant

d'entretiens avec des acteurs clés et des parties prenantes, du côté de l'offre comme de la demande.

À son indépendance en décembre 1963, le Kenya a hérité d'un secteur des services financiers bien structuré de la part de l'administration coloniale britannique. Reconnaisant le rôle stratégique des services financiers dans les programmes de développement du pays, le nouveau gouvernement a décidé de s'appuyer sur les fondations qu'il a héritées et aujourd'hui, le secteur des services financiers au Kenya est l'un des secteurs porteurs en Afrique en termes de volumes et de diversité des instruments et des services financiers offerts.

Au cours de la dernière décennie, des efforts bien ciblés ont été déployés pour mobiliser des ressources nationales afin de financer de grands projets et programmes nationaux et régionaux en vue de la mise en œuvre de la vision 2030 du pays. Celui-ci a réussi à mobiliser des ressources nationales en ayant recours à un large éventail d'instruments de financement disponibles sur le marché kenyan, pour financer une proportion impressionnante des budgets de fonctionnement et de développement du pays (jusqu'à plus de 90% pour le budget de fonctionnement et plus de 50% pour le budget de développement.)

Les marchés des capitaux et des services financiers Kenyans se caractérisent par la diversité d'institutions et d'instruments de mobilisation des ressources intérieures bien établis. Les marchés des capitaux et des services financiers du Kenya se targuent aujourd'hui de jouir de l'une des places boursières les plus anciennes et les plus réputées d'Afrique. Le pays bénéficie aussi d'un secteur bancaire comptant environ 43 banques commerciales avec leur réseau de 1143 succursales, et d'un certain nombre d'institutions financières non bancaires; d'un secteur des assurances, classé 4ème en Afrique et 71ème au niveau mondial en 2006; d'un marché des capitaux bien établi géré par la Capital Markets Authority (CMA); d'un marché interbancaire et monétaire actif facilitant les transactions de prêts interbancaires à court terme; de la Kenya Post Office Savings Bank (KPOSB), fournissant un accès important aux services bancaires, surtout dans les zones rurales du pays qui ne sont pas suffisamment

bancairisées; et d'institutions de microfinance qui ont fourni des facilités de crédit commercial aux petites et moyennes entreprises. Ce secteur compte également une société de prêt hypothécaire, six institutions de microfinance acceptant des dépôts, 4 bureaux de représentation de banques étrangères, 118 bureaux de change et deux bureaux d'évaluation du crédit (CRA).

Ce marché jouit en outre de fonds de pension solides, qui forment aujourd'hui un acteur important du marché des titres publics du pays, où les fonds de pension représentent environ 23% des titres d'État en circulation et 11,9 pour cent des actions de la capitalisation boursière de la Bourse de Nairobi (NSE). On compte également des institutions financières de développement (IFD) qui offrent des facilités de crédit à des secteurs clés tels que l'agriculture, les secteurs industriels et commerciaux, les zones industrielles insuffisamment couverts par les institutions financières privées; ainsi que la Kenya Revenue Authority (KRA), dont le mandat est d'accroître les recettes publiques par l'application de divers formules fiscales. Les recettes fiscales perçues par KRA ont connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie et joué un rôle décisif dans la réduction de la dépendance du gouvernement sur le financement externe, qui est tombé à moins de 7% au cours de ces dernières années.

Le Kenya a enregistré une croissance impressionnante du secteur bancaire en raison de diverses restructuration et réformes financières menées dans le secteur visant à accroître le volume et l'accès aux facilités de crédit ainsi que de la pénétration des services bancaires grâce à un réseaux de succursales des banques commerciales qui a doublé, passant de 512 en 2003 à 1197 à la mi-2012. Cela a accru les facilités de crédit en faveur de grands chantiers nationaux et régionaux ainsi que de petites communautés qui autrefois n'avaient pas facilement accès au crédit et aux services bancaires. La simplification des conditions de garantie exigées aux emprunteurs fut l'une des réformes qui a eu un considérable impact en permettant aux petits revenus et aux femmes d'accéder au crédit grâce à un simple bulletin de paie, au lieu de devoir présenter un titre de propriété, une condition qui

défavorisaient les femmes en raison des pesanteurs culturelles liées à la propriété foncière. À la suite de diverses innovations, le nombre de micro comptes a grimpé de plus de 800% en une décennie, passant de 1,6 millions en 2003 à 16 millions à la fin du mois d'août 2012. Les banques commerciales restent la principale source de crédit dans le pays, octroyé sous la forme de traites, de prêts et d'avances, pour un montant qui a progressé de 447,7 milliards de shillings kényans à 8888,5 milliards de shillings kényans entre 2006 et 2010.

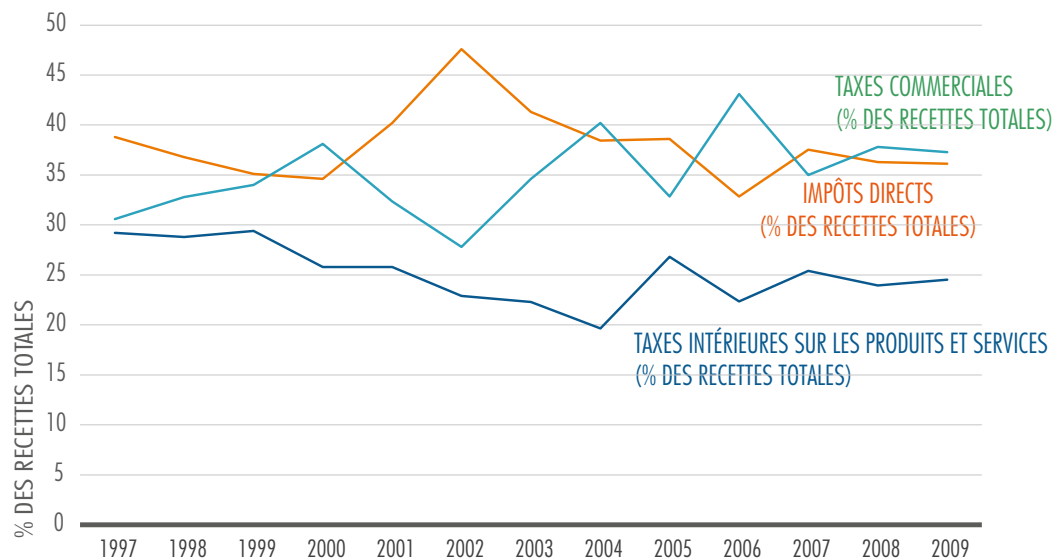
Le secteur des assurances a enregistré des performances tout aussi spectaculaires au cours de ces 10 dernières années. En 2006, ce secteur a été classé 4 ème en Afrique et 71ème dans le monde. Le secteur des assurances au Kenya est aujourd'hui un important pourvoyeur de fonds pour l'investissement dans des projets nationaux et régionaux. Dans le cas des investissements nationaux, les fonds d'assurances ont continué de privilégier les titres d'État pour leurs placements au cours des 10 dernières années, tandis que le secteur privé a été le principal consommateur de prêts et avances.

Namibia

Comme il ressort de la figure 9, les recettes fiscales de la Namibie proviennent principalement des impôts sur le revenu et les bénéfices mais également des taxes commerciales sous la forme de recettes de la SACU. Les taxes sur les biens et services (TVA et accises) constituent la plus faible proportion de ces recettes. On peut également constater que la part des taxes sur le commerce a été instable au fil du temps et que la part des taxes intérieures sur les biens et services a diminué progressivement. Bien que les recettes fiscales aient été instables, leur tendance est généralement à la hausse. La hausse globale du ratio de l'impôt rapporté au PIB dans le temps s'explique par les revenus compensatoires sous la forme d'impôts directs et de taxes commerciales

La figure 10 décompose les recettes fiscales globales en trois catégories : les taxes sur le commerce international, les taxes intérieures sur les biens et services, et les impôts sur les revenus et les bénéfices.

FIGURE 9. NAMIBIA: COMPOSANTES DES RECETTES TOTALES . 1997- 2009 (% DES RECETTES TOTALES)



Source: Ministère des Finances de Namibie (compilation des données sur de nombreuses années).

Les motifs de cette répartition ont été expliqués ci-dessus. Le même figure montre les pourcentages de ces composantes pour l'exercice 2000/01 retenu comme point de référence, puis les changements survenus ultérieurement par rapport à la situation de 2000/01. Il est évident que par rapport à la période de référence, il y a eu une baisse des recettes de la taxe professionnelle en pourcentage du PIB. Les taxes intérieures en pourcentage du PIB affichent également une baisse par rapport à la période de référence. Le pays a réussi au départ à compenser les pertes de recettes grâce aux impôts sur les revenus et les bénéfices. Au fil du temps l'augmentation des impôts directs par rapport au PIB a été contrecarré par la baisse des taxes commerciales, de la TVA et des accises ce qui explique le recul constaté dans les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB depuis 2006.

Analyse de l'effort fiscal de la Namibie - Le taux d'imposition constaté dans les pays dont la Namibie peut se décomposer en deux éléments : d'une part le taux de fiscalité structurel (potentiel fiscal, capacité à contribuer), qui dépend de facteurs structurels

non liés à la politique économique et d'autre part l'effort fiscal, qui est déterminé par la politique de mobilisation fiscale. En d'autres termes le potentiel fiscal d'un pays peut se définir comme étant le taux d'imposition auquel on peut normalement s'attendre compte tenu des caractéristiques structurelles du pays. La différence entre le taux d'imposition constaté et ce potentiel fiscal est imputable à la politique économique. C'est donc une mesure de l'effort fiscal.

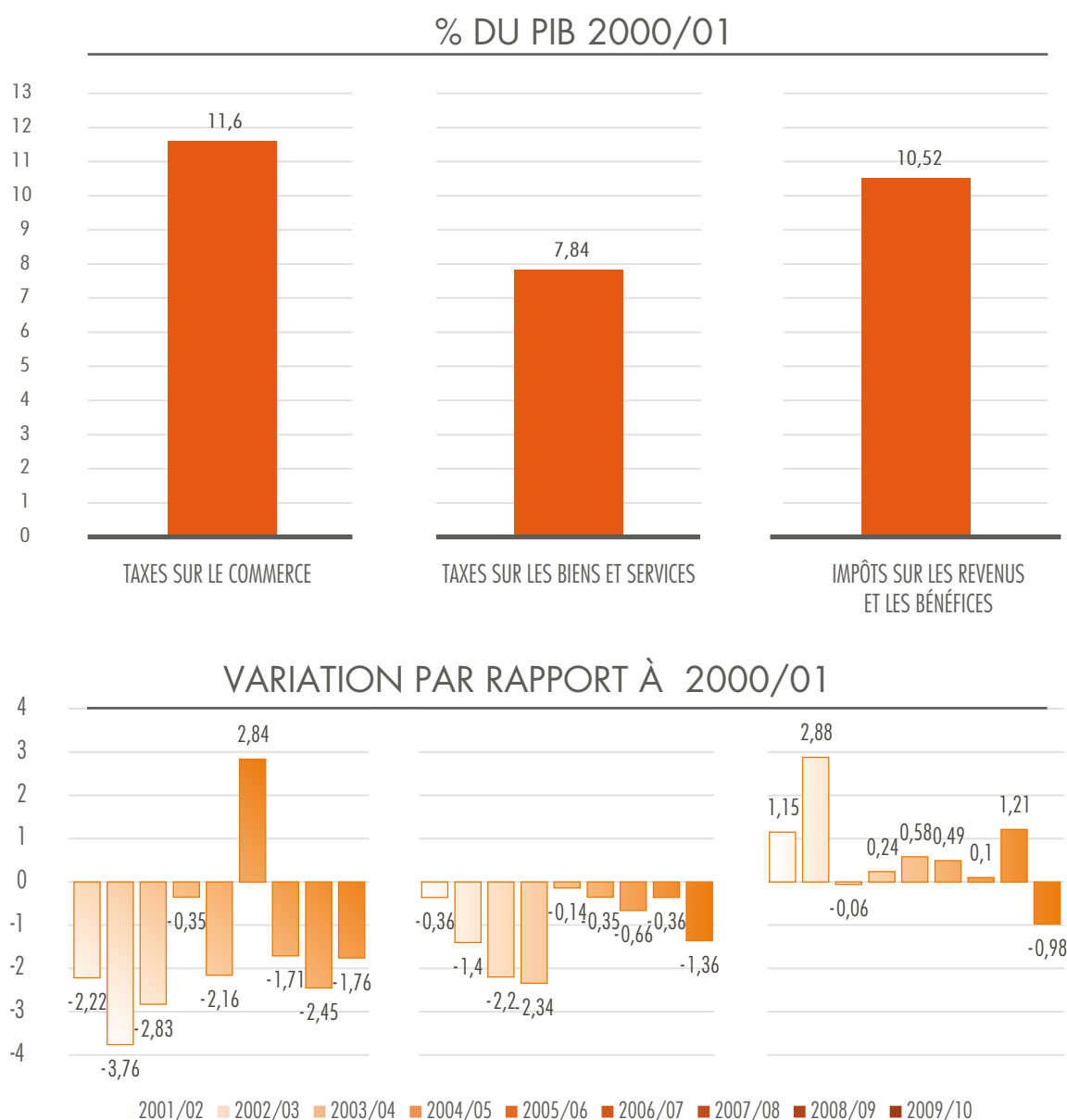
Le niveau de développement fait partie des facteurs structurels qui déterminent le taux d'imposition. Cet aspect peut être considéré sous l'angle de trois variables : le PIB par habitant, la composition sectorielle de la production mesurée en termes de part de la valeur ajoutée agricole, et le niveau de monétisation de l'économie mesurée en termes de ratio de la masse monétaire totale (M2) rapportée au PIB. En principe, plus le niveau de développement du pays est élevé, plus sa capacité à percevoir des revenus est grande. Brun et al., (2009) avancent un certain nombre d'arguments possibles pour expliquer la corrélation normalement positive entre

le niveau de développement et la capacité d'un pays à percevoir des recettes fiscales. Ils soutiennent que du côté de la demande, un niveau de développement élevé implique une augmentation et une diversification de la demande de biens publics, et donc des contribuables plus disposés à payer davantage d'impôts pour en bénéficier. Du côté de l'offre, ils font valoir que l'augmentation du niveau de développement s'accompagne d'une capacité

accrue de l'économie à contribuer sous la forme de recettes fiscales plus élevées. Le degré d'ouverture commerciale a également une influence positive sur le taux d'imposition structurelle. En effet, les recettes du commerce international sont censées être plus faciles à imposer que les revenus ou la consommation intérieure (Brun et al., 2009).

L'évaluation du potentiel fiscal implique de faire des estimations pour un échantillon représentatif

FIGURE 10. COMPOSITION DES RECETTES FISCALES DE LA NAMIBIE. RATIOS DES IMPÔTS RAPPORTÉS AU PIB (%)



Source: Calculs des auteurs basés sur les données du Ministère des Finances namibien.

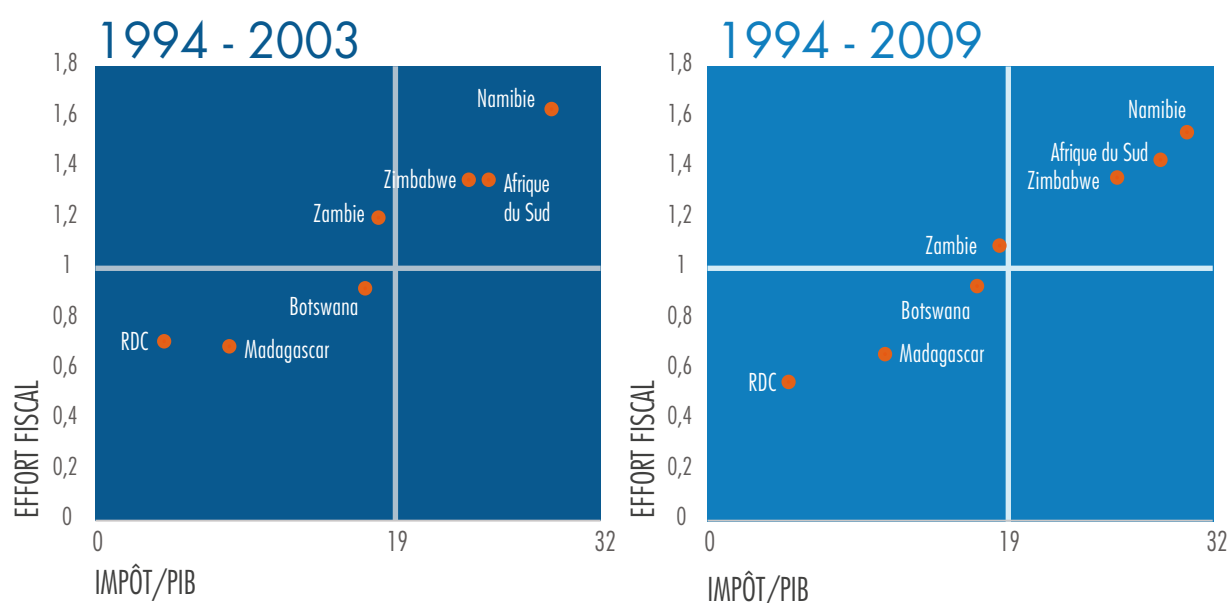
d'un grand groupe de pays sur une très longue période. Ces estimations supposent d'effectuer une régression des recettes fiscales/PIB sur des facteurs structurels tels que le ratio des importations rapporté au PIB, le PIB par habitant, et la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB. Cette étude n'entend pas estimer l'effort fiscal pour la Namibie. Elle s'appuie sur deux études réalisées par Le, Moreno-Dodson, et Rojchaichanthorn (2008) et Le, Moreno-Dodson, et Bayraktar (2012), qui ont inclus la Namibie dans leur échantillon de pays.

En effet, dans une étude transnationale couvrant 104 pays Le, Moreno-Dodson, et Rojchaichanthorn (2008) apportent d'importants éclairages sur les performances des pays africains en termes de mobilisation fiscale. Leur étude porte sur la période 1994-2003 et couvrent plusieurs pays africains, dont la Namibie. Ils définissent la capacité contributive comme étant le ratio de recettes fiscales rapporté au PIB prévu, estimé à partir d'une régression en tenant compte des spécificités du pays. Ils ont défini l'effort fiscal comme étant l'indice du ratio entre la proportion de recouvrement réelle de l'impôt rapportée au PIB et la capacité

contributive prévue. Ils ont utilisé les résultats de leurs estimations comme points de référence pour comparer la capacité contributive et l'effort fiscal dans les différents pays. Ils ont appliqué le chiffre un comme référence de l'effort fiscal et 19 pour cent (la moyenne des ratios impôts/PIB dans l'échantillon pays) comme référence pour le recouvrement des impôts. Un pays est classé parmi les pays à faible recouvrement si son ratio d'imposition rapporté au PIB est inférieur au seuil de 19 pour cent. Ils ont classé les pays en quatre groupes en fonction de leur niveau réel de recouvrement d'impôts et de l'effort fiscal atteint : recouvrement faible et effort fiscal faible; recouvrement faible et effort fiscal élevé; recouvrement élevé et effort fiscal faible et recouvrement élevé et effort fiscal élevé. La Namibie a été classée dans la catégorie de recouvrement élevé et effort fiscal élevé.

La figure 11 présente les niveaux de recouvrement des impôts et de l'effort fiscal au sein des pays membres de la Communauté de développement d'Afrique australe qui font partie des échantillons représentatifs de pays des deux études menées par Le, Moreno-Dodson, et Rojchaichanthorn (2008)

FIGURE 11. RECOUVREMENT D'IMPÔT ET EFFORT FISCAL AU SEIN DE LA SADC. 1994-2003 ET 1994-2009 (AS PERCENTAGE OF GDP AND TAX EFFORT INDEX)



Source: Le, Moreno-Dodson, and Rojchaichanthorn (2008) and Le, Moreno-Dodson, and Bayraktar (2012).

et Le, Moreno-Dodson, et Bayraktar (2012). Il ressort clairement que la Namibie présente les niveaux de recouvrement d'impôts les plus élevés de ce groupe de pays.

Bien que les pouvoirs publics n'aient pas de contrôle direct sur l'épargne privée, ils peuvent contribuer indirectement à sa mobilisation par la création d'un environnement propice. Cela peut se faire à travers l'adoption de politiques économiques appropriées. La capacité du secteur privé (ménages et entreprises) à épargner dépend dans une large mesure de leur capacité à générer des revenus. L'État peut influencer sur l'épargne privée en créant un environnement propice au développement du secteur privé. Pour ce faire, il pourra par exemple réduire les coûts élevés de l'exercice des affaires qui découragent l'investissement privé et a des répercussions négatives sur les revenus et l'épargne. L'autre moyen de promouvoir le développement du secteur privé consiste à favoriser les investissements publics dans le secteur des infrastructures. Cela permettra de réduire les coûts de transaction créant ainsi des incitations à l'investissement privé et à l'épargne.

Un système financier national bien développé est également de nature à stimuler l'épargne privée. Le système financier namibien est dominée par quelques grandes banques qui se concentrent sur les prêts à court terme et ne répondent pas aux besoins de financement à long terme des investisseurs. Le financement de dispositifs de garantie des dépôts grâce à l'application de mesures politiques budgétaires serait de nature à accroître la confiance dans le système financier et de ce fait les dépôts et l'épargne. L'application de mesures d'incitation commerciales permettrait également de renforcer les institutions financières nationales ce qui dynamisera l'épargne. Ceci peut se faire en développement des marchés des obligations d'État à long terme. L'État namibien devrait également stimuler l'épargne privée en favorisant les liens entre les institutions financières formelles et informelles. Ces liens permettront d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux services financiers.

Le développement des marchés de capitaux peut également contribuer à la mobilisation des ressources

intérieures en Namibie. Le développement des marchés de capitaux en Afrique a la réputation d'être bridé par la petite taille du marché, le manque d'infrastructures du marché financier, le manque de capital à risque, l'absence de cadres réglementaires, la mauvaise gouvernance et le manque de confiance des investisseurs dans les marchés boursiers. Il a été constaté que la performance de l'épargne, telle que mesurée par l'épargne intérieure brute (EIB) avoisinait les 16% du PIB entre 1990 et 2011. Ce chiffre n'est pas à la hauteur des besoins d'investissement, tel que mesuré par la formation brute de capital fixe, avoisinant les 20% du PIB sur la même période.

Comme indiqué plus tôt, en termes de mobilisation des recettes fiscales, la Namibie a été classée dans la catégorie des pays à recouvrement élevé et effort fiscal élevé dans les études de Le, Moreno-Dodson et Rojchaichanthorn (2008) et Le, Moreno-Dodson et Bayraktar (2012). Pour les pays figurant dans ce groupe, Le et al., (2008) et Le et al., (2012) indiquent que même si le niveau de recouvrement des impôts est élevé, on ne doit pas nécessairement en déduire que la structure ou l'administration fiscale est conforme aux meilleures pratiques internationales. Ils ont également fait valoir que dans beaucoup de ces pays, les régimes fiscaux restent très complexes et inefficaces. Les déductions et exonérations d'impôts sont monnaie courante, et des incitations accordées vis-à-vis des principaux impôts directs sur le revenu. Ils préconisent à l'endroit des pays qui appliquent des impôts trop élevés, la mise en œuvre de réformes fiscales afin d'alléger la charge fiscale globale. En Namibie, les entreprises sont imposées différemment en fonction de leurs activités. Il existe également de nombreuses déductions prévues selon la nature des dépenses et les entreprises manufacturières peuvent se voir accorder jusqu'à 10 ans d'exonération d'impôt. Les deux études sur la Namibie indiquent en outre que les réformes doivent viser avant tout à améliorer l'efficacité économique des impôts en vigueur, à réduire les distorsions d'origine fiscale et à améliorer le climat des affaires en rationalisant davantage les régimes fiscaux, en rééquilibrant la structure de la fiscalité, et en simplifiant les procédures administratives.

En termes de mobilisation des recettes, il a été constaté que sur toute la période comprise entre 1990 et 2011, la Namibie n'est parvenue que 6 fois à augmenter d'au moins 2 points de pourcentage ses ratios de recettes rapportées au PIB. Ces taux d'augmentation des ratios des recettes ne peuvent guère se maintenir dans la durée. Ces conclusions impliquent que les possibilités pour l'économie de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer des projets nationaux et du NEPAD sont restreintes.

La littérature empirique suggère que les principaux déterminants de la part d'impôt dans le PIB sont, entre autres la composition sectorielle de la valeur ajoutée, le niveau global de développement industriel (tel que mesuré par le revenu par habitant), et le poids du commerce international dans l'économie (Stotsky et WoldeMariam, 1997).

Des études ont montré que des facteurs spécifiques à chaque pays semblent être d'importants déterminants de la part fiscale (Stotsky et WoldeMariam, 1997). Cette étude formule un certain nombre de recommandations afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures. Il s'agit notamment des moyens permettant de stimuler l'épargne privée et de la nécessité de préserver la stabilité macro-économique pour lutter contre la fuite des capitaux.

INSTRUMENTS ET DISPOSITIFS PROPOSES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

En tenant compte des potentialités exposées précédemment et après un examen minutieux des différentes formules de financement du développement, la présente étude propose les instruments ci-après, aux fins de mobiliser des ressources financières intérieures supplémentaires sur le continent. Certains de ces instruments, comme les obligations, sont déjà opérationnels,

mais l'absence de marché favorable et de structures de garantie les rend inefficaces en dépit de leur potentiel. D'autres, y compris les fonds de capital-investissement et la titrisation des transferts de la diaspora, sont relativement nouveaux dans le paysage financier africain et nécessitent donc la mise en place de politiques et de cadres institutionnels appropriés ou un environnement favorable ainsi que la volonté politique nécessaire pour les faire prospérer

SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES TEL QUE LE FONDS AFRIQUE 50

Le FADI est un fonds de portée continentale créé pour financer des projets d'infrastructures sur le continent. Il sera mis en œuvre au moyen d'un cadre institutionnel, qui prévoit un appui technique et opérationnel conjoint (mis en commun) pour la formulation et la mise en œuvre de projets d'infrastructures. Le FADI prêtera des fonds aux pays africains et aux CER pour l'exécution de projets d'infrastructure. Le montant annuel des prêts prévu au départ pourrait s'élever à 500 millions de dollars et atteindre 1 milliard de dollars d'ici 2016. Un mécanisme sera mis en place afin de déterminer la part des projets nationaux et régionaux à financer, avec au moins 40% des ressources du fonds consacrées aux projets régionaux, en particulier ceux du PIDA. Il est prévu que l'envergure moyenne des projets d'infrastructures à financer se situe entre 50 millions \$ et 100 millions \$ ou plus. Ceux-ci seront financés par les ressources du Fonds, qui misera sur un cofinancement de la Banque africaine de développement, d'autres banques régionales, les fonds de capital-investissement, d'autres investisseurs du secteur privé et des partenaires internationaux.

Le capital du FADI pourra être constitué à partir de plusieurs composantes : des capitaux provenant des gouvernements nationaux actionnaires et des banques régionales de développement, mais aussi des instruments de créance, dont des obligations,

que divers investisseurs pourront acquérir (depuis les fonds de pension et fonds d'investissement privés jusqu'aux banques centrales grâce à une partie de leurs réserves de change, en passant par les fonds souverains et les banques commerciales). Les apports de capitaux pourraient s'effectuer par tranches convenues sur un délai donné, peut-être trois ans. Il est prévu cependant que le Fonds ne soit opérationnel qu'après le versement intégral de la première tranche du capital.

Le Fonds se concentrera sur l'octroi de financement à des projets souverains d'infrastructures à long terme et des projets d'infrastructures bénéficiant de garanties souveraines, ainsi qu'au financement de la partie publique des projets de PPP. Les opérations peuvent démarrer grâce aux capitaux propres du capital.

Au bout de 3 ans de fonctionnement et après évaluation de ses résultats, le FADI pourra émettre des titres de créance (obligations du FADI pour les infrastructures). Les investisseurs ciblés sont les banques centrales avec leurs réserves de change, les fonds de pension et les fonds d'investissement privé, entre autres. La notation des titres de créance étant indispensable pour leur émission, le FADI sollicitera les conseils appropriés auprès d'institutions de notation de crédit. En outre, le FADI fera appel au FMI pour que les titres de créance que détiennent les banques centrales, soient reconnus comme réserves de change recevables.

En conséquence, l'approbation et le soutien de toutes les institutions régionales et continentales pour l'initiative Fonds Afrique 50 est un bon départ du processus des pays africains en vue d'intensifier la mobilisation et l'utilisation des ressources financières nationales au profit des projets régionaux de développement. Le FADI proposé en rapport avec le Fonds Afrique 50 constitue une initiative idéalement complémentaire⁸.

Ceci est nécessaire pour assurer le potentiel de commercialisation internationale des obligations du FADI. Il est également important d'assurer la liquidité

Encadré 4: Proposition du Fonds Africain de Développement des Infrastructures

Le FADI émettra des obligations FADI pour les infrastructures qui seront garanties par le Fonds africain de garantie des crédits. La gouvernance et la structure administrative du FADI seront déterminées en même temps que la tarification des prêts et le rendement pour les détenteurs d'actions et obligations du FADI dans un plan opérationnel distinct. L'Union Africaine décidera du pays hôte et fournira un appui et les garanties politiques nécessaires. Une législation spéciale sera adoptée par le pays d'accueil afin d'accorder les privilèges requis au Fonds.

des obligations. La structure de gouvernance et d'administration du FADI sera déterminée en même temps que la tarification des prêts et des rendements prévus pour les détenteurs d'actions et obligations du FADI dans le plan opérationnel formulé pour les conclusions de l'étude.

Il a été jugé approprié que le FADI soit enregistré comme société à responsabilité limitée, et qu'il jouisse d'exonérations d'impôt et d'une exemption des réglementations relatives au change. Une législation spéciale sera adoptée par le pays d'accueil afin d'accorder les privilèges requis au Fonds. L'Union africaine décidera du pays hôte et fournira un soutien ainsi que les garanties politiques nécessaires. La BAD, la DBSA, le Fonds de la CEDEAO, la CEMAC et d'autres institutions et banques régionales aideront au départ à assurer la gamme complète d'activités de gestion et de formulation de projet. Les structures de gouvernance du FADI assumeront néanmoins la responsabilité de l'administration du Fonds, en se dotant par exemple d'un Conseil des gouverneurs faisant office d'instance décisionnelle et de formulation des politiques du fonds. Le FADI est censé fonctionner par la mise en commun des ressources techniques et des connaissances. Ceci permet de réduire les coûts des opérations, d'avoir des retombées positives sur les rendements aux investisseurs (fonds propres et débit) et de réduire le coût de l'emprunt au Fonds.

⁸ Résultats de la table ronde de Tunis sur le Fonds Afrique 50, tenue en juillet sur le financement des infrastructures de l'Afrique

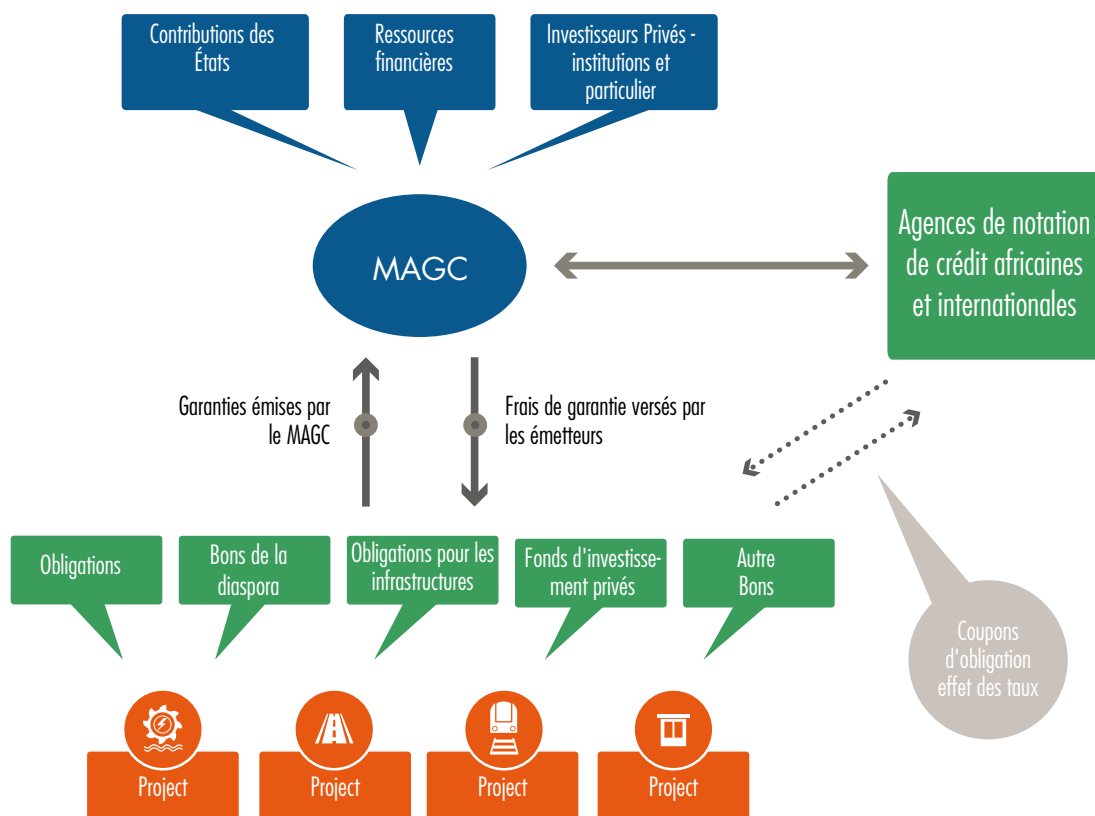
MISE EN PLACE DU MÉCANISME AFRICAÏN DE GARANTIE DE CRÉDITS (MAGC)

La confiance est un facteur primordial de toute intermédiation financière et opération de mobilisation de l'épargne à des fins d'investissement à long terme. Sans confiance dans les institutions émettrices d'obligations et sans conviction que l'intérêt et le capital seront versés à échéance aux détenteurs d'obligations, l'adhésion à des titres de créance tels que les bons de la diaspora restera faible. La perception du risque de défaut de paiement est essentielle pour toute émission obligataire réussie. D'où la nécessité de disposer d'un mécanisme de garantie de crédits pour les programmes et projets

nationaux et régionaux de développement financés par des obligations, en particulier ceux du PIDA. Le mécanisme africain de garantie de crédits (MAGC) fournira des garanties aux obligations émises par des entités ad hoc afin de lever des fonds pour la mise en œuvre des projets PIDA. L'objectif est d'offrir des garanties pour les PPP et les entreprises privées dont la côte de solvabilité est peu élevée et qui autrement auraient des difficultés à lever des financements à long terme sur les marchés de capitaux locaux et internationaux.

Le MAGC permettra de renforcer la confiance des investisseurs dans les bons de la diaspora, les fonds d'investissement privés d'origine africaine, les investissements des fonds de pension et l'utilisation des réserves internationales des banques centrales. Il encouragera les investisseurs institutionnels internationaux à miser sur des obligations

FIGURE 12. LE MÉCANISME AFRICAÏN DE GARANTIE DE CREDIT



Source: Auters.

émises par les institutions africaines, améliorera la côte de crédit des émetteurs obligataires et fera baisser les intérêts à payer. Les opérations de garantie obligataire du MAGC permettront aux entreprises africaines d'accéder aux marchés obligataires et d'élargir et diversifier leurs sources de capitaux d'emprunt.

Le MAGC sera une entité intergouvernementale qui aura un statut d'entité autonome à responsabilité limitée. Il s'appuiera sur des apports de capitaux propres de tous les pays africains et éventuellement d'investisseurs institutionnels internationaux. Les garanties accordées par le MAGC constitueront un engagement irrévocable et inconditionnel du Fonds à payer les détenteurs d'obligations en cas de défaut de paiement des émetteurs, à l'échéance des obligations. Cet engagement sera possible grâce aux fonds propres du MAGC. Les émetteurs d'obligations ayant recours au Fonds verseront pour leur part des frais de garantie lors de la signature d'un contrat de garantie. Sur la base de ce contrat, tout obligataire devient bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de l'émetteur à honorer les paiements des intérêts et du capital, arrivés à échéance.

Le Fonds fonctionnera sur la base de critères d'éligibilité appliqués aux émetteurs d'obligations. Il s'agira d'entités originaires des pays africains jouissant d'un profil de crédit et d'exploitation acceptable selon une évaluation menée par le MAGC. Les projets doivent figurer sur la liste prioritaire du PIDA et satisfaire aux exigences de développement durable.

Les émissions d'obligations qui seront examinées en vue d'une garantie du MAGC seront plafonnées à 150 millions \$ par émission pour une échéance allant jusqu'à 10 ans. Le processus d'approbation déclinera en trois étapes clés dont - évaluation préliminaire du candidat émetteur obligataire, introduction de la demande officielle étayée par des informations détaillées et vérification préalable effectuée par l'équipe des opérations du MAGC. Ceci aboutit à des recommandations claires, l'approbation des recommandations par le Comité des opérations du Conseil d'administration et à l'adoption par le Conseil d'administration.

PROMOTION DE FONDS AFRICAINS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Le marché de l'investissement privé en Afrique est évalué à un montant compris entre 25 milliards \$ et 30 milliards \$ et est dominé par des entreprises et gestionnaires de fonds extérieurs. Seul un petit nombre d'entre eux est détenu par des africains. Compte tenu du rôle et de l'importance croissante de ce marché, il est souhaitable que les investisseurs africains commencent à afficher une présence visible dans ce domaine. Les marchés de capitaux en Afrique étant à l'heure actuelle caractérisés par des actions faiblement cotées, il est évident qu'une part importante du financement du développement destiné à combler le déficit de financement des infrastructures proviendra de fonds d'investissement privés. Les fonds d'investissement privés constituent une nouvelle forme d'investissement sur le continent, il a donc lieu de mettre au point de nouvelles formes de réglementation ainsi qu'un environnement propice à leur épanouissement. Pour promouvoir l'émergence de fonds d'investissement privés détenus par des africains, le continent devra compter sur son propre potentiel de ressources, y compris les fonds de pension. La participation aux fonds de pension a été jusqu'à présent très limitée sur le continent et les politiques actuelles en sont largement responsables.

APPROFONDIR LES MARCHÉS OBLIGATAIRES AFRICAINS

Promotion des obligations pour le financement des infrastructures

Les obligations d'infrastructures sont des instruments de financement émis pour lever des fonds à long terme pour le développement des infrastructures. L'émission de titres de créance à long terme par les pays africains, en particulier des obligations afin de

lever des fonds pour financer le développement des infrastructures se développe sur le continent, avec plus ou moins de réussite selon les pays : l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud sont parmi les pays qui ont émis avec succès des obligations ce type. Les prêts proposés par le secteur bancaire sont assortis de courtes échéances qui ne conviennent pas au financement d'investissements à long terme pour le développement des infrastructures. D'où la nécessité d'un approfondissement des marchés obligataires viables et dynamiques pour le développement. Pour que les marchés obligataires de l'Afrique contribuent à accroître le financement du développement, il convient d'accorder une attention particulière à des mesures tels que : accroître les rendements des coupons obligataires détenus par les investisseurs; réduire le coût de l'emprunt; exonérer d'impôt les retours sur investissement des

obligations liées aux infrastructures (au Kenya les retours sur investissement des obligations liées aux infrastructures sont exonérés d'impôt); effectuer un marketing dynamique des émissions, et mettre au point d'un mécanisme de garantie de crédit à l'image du MAGC afin de protéger les détenteurs d'obligations contre tout défaut de paiement des intérêts et du capital à l'échéance..

Encadré 5. Initiative des marchés financiers africains (IMFA)

L'Initiative des marchés financiers africains (AFMI) est une initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD) lancée en 2008. Elle vise à contribuer au développement et à l'approfondissement des marchés financiers nationaux en Afrique, et ce faisant, contribuer à la mobilisation des ressources intérieures en renforçant la disponibilité des options de financement sur le continent. L'AFMI composée de la base de données des Marchés Financiers Africains (AFMD) et le Fonds obligataire domestique africain (FODA).

La base de données des marchés financiers africains (AFMD) est une base de données complète qui fournit des informations actualisées sur les marchés africains obligataires nationaux. Elle y parvient grâce à (1) l'amélioration de la disponibilité et de la transparence des données africaines liées à des marchés des titres à revenu fixe; (2) la réconciliation et la normalisation des données produites par plusieurs institutions, en utilisant différents concepts et méthodes; et (3)

le soutien les efforts visant à renforcer la qualité des statistiques financières sur le continent.

Le Fonds obligataire domestique africain (FODA) est un fonds qui se veut investir dans des devises locales africaines dénommées obligations souveraines et ainsi réduire la dépendance des pays africains sur la dette libellée en devises étrangères. Il vise également à encourager l'approfondissement des marchés obligataires nationaux grâce à des investissements dans des emprunts à plus long terme, contribuant ainsi à élargir la base des investisseurs dans les marchés africains obligataires nationaux.

Le FODA est soutenu par deux composantes supplémentaires, à savoir l'indice obligataire domestique africain et les groupes de travail multidisciplinaire régionaux. L'indice obligataire domestique africain représente la devise locale africaine dénommée marchés des titres à revenu fixe, et comprend actuellement des indices de neuf pays (Botswana, Egypte, Ghana, Kenya, Maroc, Namibie, Nigeria, Afrique du Sud et Tunisie). Les groupes de travail multidisciplinaires régionaux sont des plates-formes pour le dialogue politique, le partage des connaissances et la collaboration

Sud-Sud, et sont conçus pour identifier des synergies entre les initiatives de développement du marché obligataire, y compris le financement de projet et des les besoins d'assistance technique des parties prenantes.

Une étude complète de faisabilité-diagnostic en 2011 a élaboré une classification quantitative et un classement des niveaux de développement des marchés africains obligataires nationaux en termes de (1) l'environnement macroéconomique (politique monétaire et budgétaire); (2) cadre juridique et réglementaire; (3) infrastructure du marché obligataire; (4) émetteurs et stratégie d'émission; (5) base d'investisseurs; et (6) participation active des agents économiques. Sur la base de ces critères, les marchés obligataires nationaux sont catalogués comme très développés, avec une portée mondiale s'ils affichent un score au-dessus de 80 points; Avancée, si le score se situe entre 50 et 80, mais moins de 80 points; En développement, si le score est supérieur à 40, mais moins de 50 points; et naissant, si le score global est inférieur à 40 points. Quarante-vingt pour cent des pays africains sont considérés comme Naissants

PROMOTION DES BONS DE LA DIASPORA

Les bons de la diaspora sont des titres de créance émis par le gouvernement d'un pays afin de lever des fonds destinés au financement du développement auprès de ses citoyens de la diaspora au lieu de se tourner vers des emprunts sur le marché international des capitaux, des institutions financières multilatérales ou d'obtenir des prêts bilatéraux auprès de gouvernements. La pratique de l'émission de bons de la diaspora remonte au début des années 1930 au Japon et en Chine, et se poursuit jusqu'à nos jours. Les obligations émises par l'État d'Israël font partie des cas les plus remarquables, avec près de 25 milliards de dollars mobilisés sur trois décennies. Lorsque l'Inde fut placée sous sanction à la suite de ses essais nucléaires, elle a émis des obligations baptisées «Resurgent India Bond» qui ont permis de recueillir près de 11 milliards de dollars auprès de la diaspora indienne, montrant par là l'importance des communautés de la diaspora pour divers pays.

Au vue de l'importance des communautés de la Diaspora africaine dans la croissance et le développement continental, l'Union africaine a déclaré en 2007 que la diaspora africaine était la 6ème région du continent que la détermination de sa taille restait un défi. Selon la Banque mondiale, si l'on définit simplement la diaspora comme la «population née à l'étranger», alors on peut raisonnablement estimer sa population à 30,6 millions de personnes en 2010. Si l'on y ajoute les migrants non enregistrés, ce chiffre grimpe fortement.

La diaspora africaine a envoyé à leurs pays plus de 40 milliards \$ US en 2010. Si l'on y ajoute les flux non répertoriés, les transferts annuels dépassent la barre des 40 milliards de \$ US par an depuis 2010. Cela fait des transferts de fonds une source non négligeable de financement du développement pour les pays bénéficiaires. Les gains de la diaspora africaine ont été estimés à environ 53 milliards de dollars par an. Si chacun des 30,6 millions de membres de la diaspora investissait 1000 dollars US dans son pays chaque année, le continent pourrait mobiliser environ 3 milliards de dollars par an pour le financement des programmes et projets

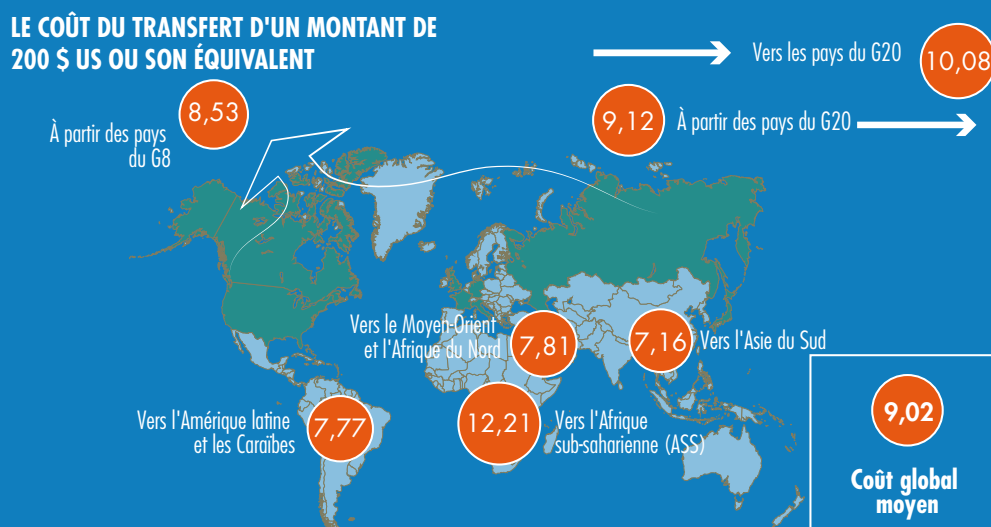
de développement. La mobilisation de ces fonds est possible grâce à l'émission de bons de la diaspora (autrement dit, des titres de créance vendus aux membres de la diaspora). Ces obligations pourraient être vendues en petites coupures comprises entre 50 et 1000 \$ US aux petits investisseurs et en plus grosses coupures aux migrants plus riches et aux investisseurs institutionnels. D'après les estimations, l'Afrique pourrait engranger entre 5 et 10 milliards de \$ US par an grâce à cette mesure.

En Afrique, l'Éthiopie a effectué deux émissions de bons. Le Kenya, le Nigeria, le Rwanda et le Zimbabwe l'ont déjà fait ou sont en passe de le faire. Les pays ayant une grande diaspora sont encouragés à tenter l'expérience des bons de la diaspora comme instrument de mobilisation de fonds pour le financement du développement. À cet égard, les facteurs de succès à prendre en compte sont les suivantes:

- La mise en place d'un système de garantie par les banques de développement régionales et multilatérales afin d'améliorer la solvabilité des obligations, compte tenu du fort sentiment que les risques politiques sont susceptibles causer des défauts de paiement et garantir aux investisseurs un paiement intégral à l'échéance des obligations. C'est ici que le rôle du futur MAGC devient vital.
- Les ambassades et consulats africains à l'étranger doivent jouer un rôle plus actif quant au marketing des obligations.
- Une stratégie de gestion macroéconomique prudente s'impose afin d'assurer la stabilité du taux de change, car d'importantes entrées et sorties de devises lors de l'émission et de l'échéance des bons est de nature susciter des problèmes de gestion des taux de change.
- Des incitations sont nécessaires pour promouvoir l'adoption de ces titres. La retenue d'impôts à la source sur les intérêts perçus est une mesure à éviter et il convient de convaincre les pays de résidence des migrants d'accorder des exonérations sur les intérêts perçus ou à tous le moins un abattement fiscal.

Encadré 6. Afrique - coût des transferts de la diaspora et des pertes de ressources financières

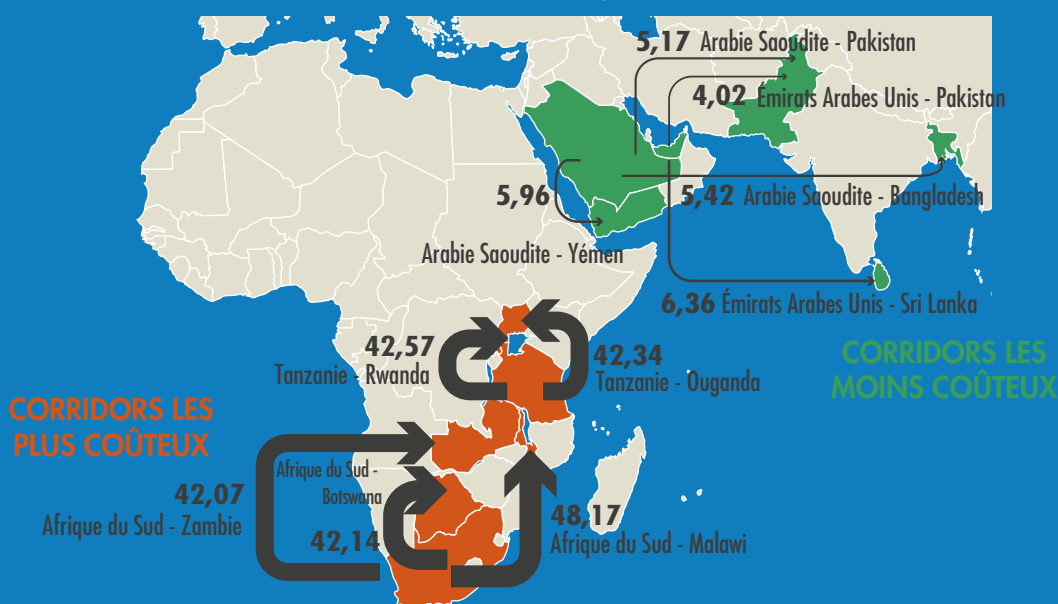
Au cours du premier trimestre de 2013, la Banque mondiale a estimé que le coût du transfert d'un montant de 200 \$ US ou son équivalent se présentait comme suit



Cela signifie que l'Afrique subsaharienne reste l'endroit où les transferts d'argent de la part du reste du monde sont les plus onéreux, tandis que l'Asie du Sud, l'Amérique latine, les Caraïbes et le Moyen-Orient sont les régions les moins chères. Autrement dit, l'Afrique subsaharienne perd une grande partie des ressources financières envoyées par la diaspora au profit des réseaux internationaux de transfert d'argent. Les statistiques disponibles montrent également que les pays africains constituent aussi les corridors les plus coûteux en termes de coûts des transferts de fonds de la diaspora

LES PAYS AFRICAINS EN TANT CORRIDORS LES PLUS COUTEUX EN TERMES DE TRANSFERTS DES FONDS DE LA DIASPORA

Coût moyen de la remise de 200 \$ US



Le coût moyen inclut les frais de transaction et la marge de taux de change

Source : Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux, Banque mondiale 2013; Think Africa Press, Bringing Down the Cost of Remittances, 11 Octobre 2012

Dans le groupe des pays du G20, l'Afrique du Sud est le pays à partir duquel il est le plus coûteux d'envoyer des fonds. Il a un taux moyen de 20,72% alors que celui le moins cher reste la Russie (3,93%).

- Ainsi, dans l'ensemble, l'Afrique perd d'importantes ressources financières provenant des transferts de la diaspora au profit des réseaux de transfert d'argent traditionnels en raison du coût élevé des transferts.
- Les frais de transfert sont au moins trois fois plus élevés que ceux de l'Asie et les charges minimales sont excessivement élevées.
- Cet état de fait peut s'expliquer par les pratiques anticoncurrentielles que les tout premiers réseaux internationaux de transfert ont imposées à leurs agences à travers le continent.
- En réaction aux coûts de transaction élevés liés à des pratiques anti-concurrentielle, les gouvernements africains ont beaucoup fait pour corriger certaines clauses d'exclusivité odieuses figurant dans les contrats à long terme signés par les agences africaines lors de leurs premiers contrats avec les réseaux internationaux de transfert rapide. Les gouvernements africains auront toutefois besoin de veiller à ce que toutes ces clauses d'exclusivité toujours en vigueur dans les institutions financières et fournisseurs de services du continent soient rejetées et leur situation suivie de près par les régulateurs du secteur financier.
- En 2009 la Banque mondiale s'est engagée, avec l'appui des chefs d'État du G8, à faire baisser le coût moyen global des envois de fonds de 10% à 5% d'ici 2014, un engagement qui reste encore à traduire en termes concrets dans le contexte africain. La réalisation de cet engagement en Afrique permettra au continent d'économiser plus de 2,884 milliard \$ US par an en coûts d'envois de fonds de la diaspora.

Source : Remittance Prices World Wide, Banque mondiale, Numéro 5, Mars 2013

TITRISATION DES ENVOIS DE FONDS DE LA DIASPORA AFRICAINE

S'ils sont bien gérés, les envois de fonds de la diaspora africaine constituent potentiellement une source précieuse de financement du développement. C'est dans ce contexte que cette étude explore la titrisation de ces envois de fonds en tant que mécanisme pour lever des financements à long terme en plus des avantages qu'ils procurent aux bénéficiaires sur le continent. La titrisation constitue essentiellement la vente d'actifs à un fonds commun de créances ou "SPV" qui contracte alors une dette garantie par ces actifs. Dans l'optique de la titrisation de ces fonds, il importe de savoir que l'une des caractéristiques clé des envois de fonds, est qu'il s'agit d'un type de flux financier futur, autrement dit, un flux de trésorerie généré par les activités courantes d'une banque. Dans un processus de titrisation de flux futurs, la banque cherchant à lever des fonds cède le droit prioritaire à recevoir un flux de revenu futur à une entité ad hoc donnée, constituée et située à l'étranger.

Le SPV émet ensuite des titres de créance (obligations adossées à des transferts de fonds) qui sont garantis par les flux de revenus futurs. L'entité ad hoc transfère le produit de l'émission obligataire à la banque émettrice en contrepartie du droit prioritaire à recevoir ces flux de trésorerie. La banque cherchant à lever des capitaux est la banque «initiatrice» ou «d'origine», Tandis que l'entité ad hoc est l'«émettrice» des titres de créance. Les parties qui acquièrent les titres de créance de l'entité ad hoc sont les «investisseurs». La titrisation des envois de fonds des travailleurs, est, comme toute autre titrisation un moyen de lever des capitaux qui peuvent être utilisés à diverses fins, et avoir des effets utiles pour le développement. Les obligations adossées à des envois de fonds ont produit de très bons résultats. Les agences de notation internationales indiquent que ces obligations surpassent leur classe de notation et continueront d'enregistrer de bonnes performances, même en temps de crise mondiale du crédit.

CRÉER DES FONDS SOUVERAINS STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Un fonds de développement souverain est un fonds public établi grâce aux excédents de la balance des paiements, aux opérations sur devises, aux produits de la privatisation, aux paiements de transferts publics, aux excédents budgétaires et/ou aux recettes tirées des exportations de ressources telles que le pétrole brut. Chaque fonds a une finalité et des objectifs propres. Les fonds souverains ont tendance à privilégier les rendements sur liquidités ce qui leur confère une tolérance au risque plus élevée que les traditionnelles réserves de change. Le produit des placements réalisés par les fonds souverains peuvent être utilisés pour financer des projets de développement ou, dans certains cas, comme épargne pour les générations futures. Plus de 10 pays du continent se sont dotés de fonds

souverains⁹. Ce nombre ne fera probablement qu'augmenter, car les pays africains souhaitent dorénavant que les excédents tirés des ressources naturelles soient exploités et convertis en richesse nationale destinée au développement ou aux générations futures.

En particulier, le **Fonds souverain stratégique pour le développement (FSSD)** est un fonds qui peut être adapté et utilisé pour promouvoir des objectifs économiques ou de développements national spécifiques. La plupart des fonds souverains ont un objectif commercial qui est d'obtenir un retour sur investissement proportionnel aux risques encourus pour leur portefeuille d'actifs. À contrario, le seul objectif du FSSD est la promotion des objectifs nationaux de développement économique. Les bénéfices des entreprises publiques (SOE) peuvent être reversés au FSSD par exemple. D'après le SWF Institute, le gouvernement Kenyan envisage d'établir un FSSD alimenté par les bénéfices des entreprises publiques (SEO).

⁹ Algérie, Angola, Libye, Gabon, Nigeria, la Guinée équatoriale, Soudan, Sao Tomé-et-Principe, Ghana, etc.

Encadré 7. FONDS SOUVERAINS

Un fonds souverain est un fonds public ou une entité généralement établi grâce aux excédents de la balance des paiements, aux opérations sur devises, aux produits de la privatisation, aux paiements de transferts publics, aux excédents budgétaires et/ou aux recettes tirées des exportations de ressources telles que le pétrole. Chaque fonds a une finalité et des objectifs propres. Le fonds souverain exclut notamment les éléments suivants : les avoirs en réserve de change généralement détenus par les autorités monétaires pour assurer l'équilibre de la balance des paiements ou à des fins de politique monétaire; les entreprises publiques au sens classique du terme; les fonds de pension des fonctionnaires de l'État (autrement dit qui sont financés par les cotisations des employés/de l'employeur) ou les actifs gérés dans l'intérêt de particuliers. Certains fonds investissent aussi indirectement dans les industries nationales. Les fonds souverains ont tendance à privilégier les rendements sur liquidités ce qui leur confère une tolérance au risque plus élevée que les traditionnelles réserves de change.

Création

- Matières premières : création grâce aux exportations de matières premières, soit taxées soit contrôlées par le gouvernement
- Produits autres que les matières premières : Création généralement grâce à des transferts d'actifs provenant de réserves officielles de change

Objectifs communs

- Protéger et stabiliser le budget et l'économie contre toute volatilité excessive des recettes/exportations
- Diversifier les exportations de produits de base non renouvelables
- Obtenir des rendements supérieurs à ceux des réserves de change
- Aider les autorités monétaires à résorber les liquidités indésirables.
- Accroître l'épargne pour les générations futures
- Financer le développement social et économique
- Croissance du capital durable pour les pays cibles
- Stratégie politique

Source: Sovereign Wealth Fund Institute..

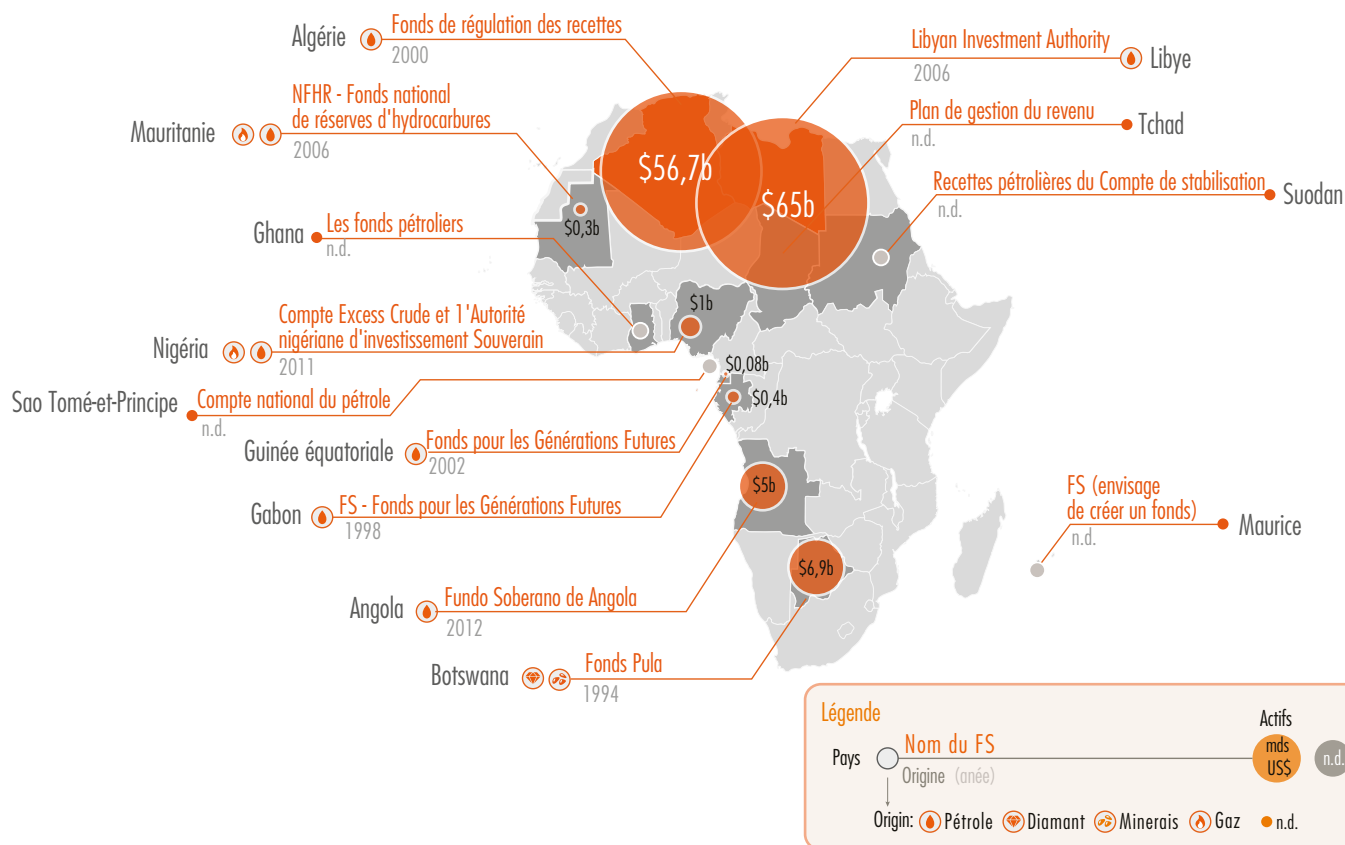
Sur les 54 pays africains, 13 au moins se sont dotés de fonds souverains (Voir figure 13). Ce nombre ne fera probablement qu'augmenter, car les pays africains souhaitent dorénavant que les excédents tirés des ressources naturelles soient exploités et convertis en richesse nationale destinée au développement ou aux générations futures. Les fonds souverains en Afrique reposent généralement sur les recettes tirées des ressources minérales. Toutefois, ces fonds peuvent être alimentés par d'autres excédents budgétaires, ce qui n'empêche pas l'État de miser sur l'épargne dans l'économie. À titre d'exemple, la Nigerian Sovereign Investment Authority (NSIA) a été créée pour remplacer le Excess Crude Account (ECA). La NSIA recevra mensuellement une part substantielle des revenus du pétrole et du gaz, correspondant aux excédents budgétaires dégagés et approuvés par l'Assemblée nationale du Nigeria

(Parlement)¹⁰. Les 3 fonds fonctionnant au sein de la NSIA sont : a) le Fonds de stabilisation; b) le Fonds nigérian d'infrastructures et c) le Fonds des générations futures.

L'Algérie a établi son FS (Fonds Souverain) dès 2000. Les exportations les plus importantes de l'Algérie sur le plan financier sont de loin le pétrole et le gaz naturel. En effet, les hydrocarbures constituent près des deux tiers des recettes publiques et plus d'un tiers du PIB de l'Algérie. Le fonds de stabilisation a été créé en 2000 pour mettre l'économie algérienne à l'abri de l'instabilité des cours du gaz et des produits pétroliers. Le FS de l'Algérie, officiellement connu sous le nom de Fonds de Régulation des Recettes (FRR) détient actuellement environ 54,8 milliards de \$ US. Le Soudan, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe, tous exportateurs de pétrole, se sont très récemment dotés de FS

10 SWF Institute.

FIGURE 13. QUELQUES PRINCIPAUX FONDS SOUVERAINS EN AFRIQUE



Source: Extrait de la liste mondiale du site internet du SWF Institute.

Encadré 8. Projet PPP couronné de succès: L'AUTOROUTE A PEAGE DAKAR - DIAMNIADIO

L'Autoroute à péage Dakar-Diamniadio, le premier projet de Partenariat Public-Privé (PPP) réalisé au Sénégal, représente un modèle de PPP dans la réalisation d'infrastructures prioritaires. Ce projet fait l'objet d'une Concession de 30 ans confiée à la société SENAC SA, comme opérateur privé, chargée d'assurer la mission globale de Conception – Construction, Financement, Exploitation – et Transfert. Ce projet a été conçu sur la base d'études exhaustives justifiant sa rentabilité financière et économique et le respect des exigences environnementales et sociales.

CADRE INSTITUTIONNEL.

La passation du contrat et son exécution se sont déroulées dans le respect scrupuleux des dispositions de la Loi CET, et supervisées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour attester de sa transparence, de son équité et de la sauvegarde des intérêts publics. L'Agence nationale pour la Promotion des Investissements et Grands Travaux (APIX), en sa qualité d'Autorité Concédante Déléguée, a été soutenue par différentes expertises de renommée internationale au moment des négociations entre les Parties.

PRISE DE DECISION.

Les avis du Comité de Pilotage des Grands Travaux ont été régulièrement sollicités pour rechercher un large consensus dans la prise de décision. En sus, il faudra mentionner le travail

accompli par le Comité Technique réuni autour de l'APIX avec la participation des structures de l'Etat directement concernées (notamment les Ministères en charge des Finances et des Infrastructures).

FINANCEMENT. Le modèle financier a été bâti à partir d'hypothèses prises en compte en vue de rechercher le meilleur équilibre économique. Le plan de financement des coûts d'investissement a été réparti entre (1) un financement public correspondant à la subvention versée par l'Etat, et (2) un financement privé apporté par l'opérateur privé et ses prêteurs. Plusieurs institutions financières ont ainsi pu être impliquées, car la rentabilité du projet a été bien prouvée.

GESTION DE RISQUES.

Les principaux risques assumés par l'Etat sont les suivants: (1) la libération des emprises et (2) l'indexation de la subvention suivant une formule de révision des prix. Les principaux risques assumés par l'opérateur privé sont relatifs aux (1) risques de trafic, (2) risques de conception – construction (variation des quantités à la charge du Titulaire) et (3) frais d'entretien et de maintenance 100% à la charge de l'opérateur privé.

REMUNERATION. L'opérateur privé est autorisé à percevoir le péage comme mode de rémunération en appliquant les tarifs spécifiés dans le contrat. En contrepartie, il prend en charge

le fonctionnement du système d'exploitation, notamment : les coûts d'exploitation (équipements, personnel,...), les coûts d'entretien, de maintenance, et de renouvellement des différentes parties d'ouvrage, les frais financiers liés à la dette, les impôts et taxes. La part de l'Etat aux bénéfices générés est déterminée par un dispositif de partage préservant l'équilibre économique de la concession.

ADHESION DU PUBLIC.

Des études sur l'acceptabilité du péage démontrent que le projet jouit favorablement d'un taux d'acceptation de 80%.

SATISFACTION DES USAGERS.

Il y a un haut niveau de satisfaction des usagers eu égard à la qualité des services qui leur sont offerts, en conformité avec les normes internationales. La mobilité urbaine est nettement améliorée avec des temps de trajet entre Dakar et Diamniadio réduits de 90 mn à 25 mn en moyenne. Tous les acteurs économiques en tirent de réels bénéfices.

DEFIS AFFRONTES.

Une importante opération de déplacement involontaire de populations a affecté plus de 3000 familles, sans trouble majeur en respectant les règles et procédures exigées par les PTF, notamment la politique OP 4.12 de la Banque Mondiale.

Les Émirats arabes unis (EAU), l'un des pays les plus avancés en matière de FS dispose d'un Fonds doté de plus de 875 milliards de dollars. La richesse de ce pays repose sur les exportations de pétrole, il consacre donc une partie de ses réserves à un fonds souverain qui investit dans d'autres types d'actifs susceptibles de faire rempart contre les risques liés au secteur pétrolier¹¹. En effet, la création d'un FS répond à plusieurs finalités. À titre d'exemple, un Fonds tel que la Mubadala Development Company¹² intervient dans la promotion des objectifs de développement nationaux tels que l'éducation et la diversification de l'industrie. Pour améliorer la transparence des résultats des fonds souverains, le SWF Institute estime qu'il serait indiqué de séparer le développement social de la croissance du capital.

Les tendances montrent qu'au fur et à mesure que les pays accumulent des réserves de change ou excédents de recettes pétrolières, ils voudront obtenir des rendements plus élevés. Les fonds souverains se sont récemment développés, alimentés par la hausse des cours des matières premières, notamment le pétrole et le gaz. Ces hausses des cours ont également eu un effet positif sur les pays africains, en particulier les pays producteurs de pétrole.

Ce rapport d'étude décrit ci-après les entités ad hoc spécifiques aux FS et applicables au contexte africain:

- **Les fonds d'investissement souverains (FIS)** sont des fonds de placement détenus et contrôlés par des fonds d'Etats. Ces entités confèrent une plus grande flexibilité aux fonds souverains. Un fonds souverain peut être doté d'un mandat d'investissement strict, mais l'entreprise elle suit ses propres règles. Par exemple, une entreprise publique peut être analogue à un FIS si elle directement placée sous le contrôle d'un FS.
- **Le fonds souverain stratégique pour le développement (FSSD)** est un fonds souverain qui peut être mis à contribution pour promouvoir des objectifs économiques

ou de développement nationaux. Il est communément admis que la plupart des fonds souverains ont un objectif commercial qui est d'obtenir un retour sur investissement proportionnel aux risques encourus pour leur portefeuille d'actifs. Toutefois, un FSSD peut être utilisé uniquement pour promouvoir des objectifs économiques ou de développement nationaux. Les bénéfices des entreprises publiques peuvent être reversés au FSSD par exemple. D'après le SWF Institute, le gouvernement Kenyan envisage d'établir un FSSD alimenté par les bénéfices des entreprises publiques (SOE)

Grâce à la mutualisation des ressources provenant des investissements des fonds souverains ou de leurs entreprises publiques (SOE), les pays africains pourraient envisager de créer un fonds souverain stratégique pour le développement régional afin de financer les programmes et projets du NEPAD.



11 SWF Institute.

12 SWF Institute

CRÉATION DE BOURSES DE VALEURS MOBILIÈRES RÉGIONALES

Les marchés financiers offrent aux pays des mécanismes permettant de mobiliser des capitaux à long terme pour le développement. Ces marchés proposent des instruments financiers à plus longue échéance. Les avantages et l'impact économique de marchés de capitaux pleinement fonctionnels métamorphoseront le paysage financier du continent et dégageront des fonds et ressources d'investissement supplémentaires provenant de sources internes. Citons parmi les principaux avantages de ces instruments : un faible coût de l'emprunt, liquidité, coût réduit des transactions financières, transfert des risques et amélioration de la gouvernance d'entreprise. Le continent compte 20 bourses nationales et une bourse régionale opérationnelles. Les marchés boursiers africains, à l'exception du marché sud-africain, sont caractérisés par des niveaux relativement faibles de capitalisation et de liquidité. S'ils étaient pleinement fonctionnels, ces marchés constitueraient une source peu onéreuse de financement à long terme; des opportunités pour améliorer la gestion et la diversification du risque financier; et une amélioration de l'affectation des capitaux : Mobilisation de l'épargne et amélioration de la gouvernance d'entreprise. Pour que les marchés boursiers africains puissent répondre aux attentes relatives à la mobilisation de ressources suffisantes pour les programmes nationaux et régionaux, les gouvernements et le secteur privé doivent relever les défis liés au manque d'amplitude et de profondeur de ces marchés ainsi que les problèmes de carences des structures de gouvernance et de fuite des capitaux.

À cette fin, un environnement facilitant la libre circulation des capitaux revêt une importance cardinale. Il importe par ailleurs de rehausser le niveau des incitations locales et d'encourager le développement de produits financiers attrayants. A la lumière des dernières expériences et de la crise financière actuelle, la promotion du développement du marché des capitaux aux niveaux national et régional doit se faire en protégeant ces derniers

des conséquences de pratiques malsaines et des velléités spéculatives des opérateurs sur ces marchés. Il convient par conséquent de mettre en place des institutions réglementaires solides, efficaces et autonomes ainsi que politiques idoines pour décourager de telles pratiques et tendances. En règle générale, le but principal de ces institutions et politiques réglementaires devra être de s'assurer que les marchés de capitaux présents sur les marchés nationaux et régionaux fournissent des capitaux à long terme sous forme d'obligations et d'actions sans pour autant ouvrir la voie aux spéculateurs mobiles et à leurs capitaux «fébriles». Encore une fois, l'expérience de l'Afrique du Sud à cet égard mérite d'être minutieusement étudiée et éventuellement transposée aux réalités locales.

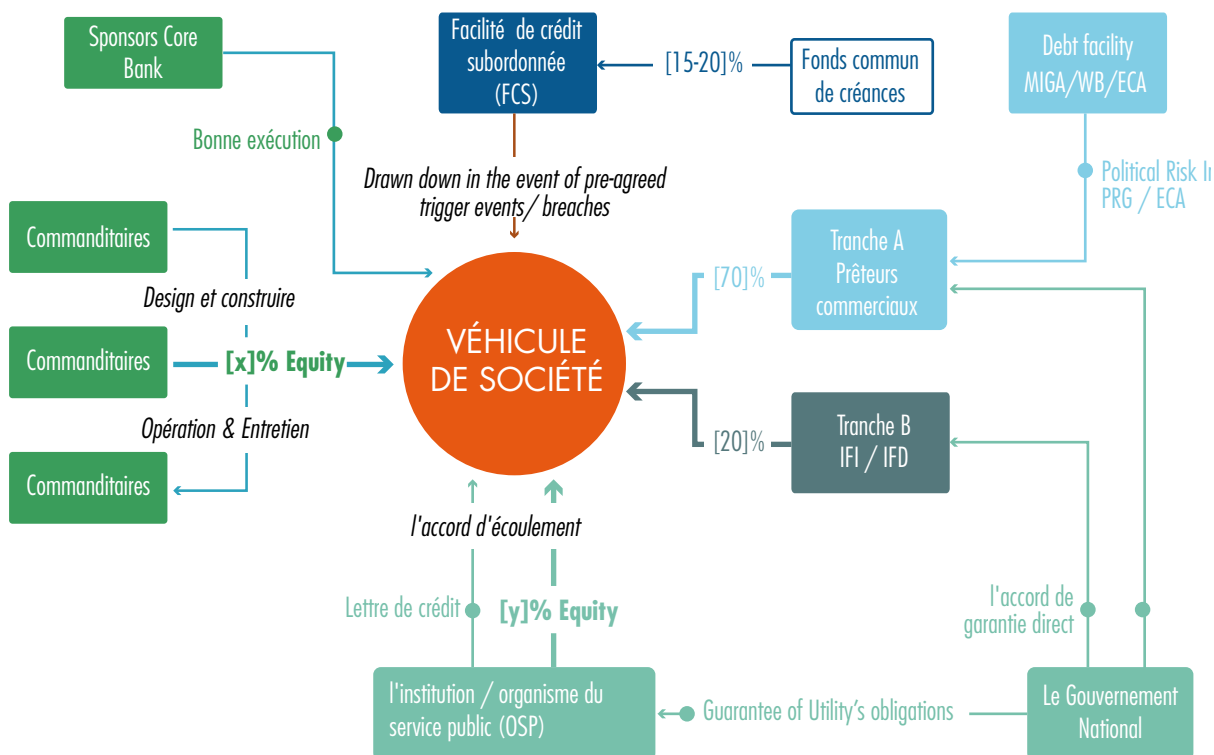
PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Un partenariat public-privé (PPP) est un accord contractuel entre un organisme public et une entité du secteur privé afin de mutualiser les compétences et les atouts de chaque secteur pour financer, construire, rénover, gérer, exploiter ou entretenir des installations ou des services ou infrastructures à usage public. Outre la mise en commun des ressources, chacune des parties partage les risques et avantages potentiels de l'exécution de la structure et/ou du service. Les structures de PPP varient en fonction des objectifs et des besoins du secteur public et d'autres facteurs tels que l'environnement juridique et institutionnel, les normes admises de l'industrie, et les réalités financières de la transaction envisagée (Voir figure 14).

Il existe quatre formules essentielles de structuration des partenariats public-privé selon la propriété et l'exploitation du projet. Quelle que soit la formule adoptée, les PPP réussis ont tous un certain nombre de caractéristiques en commun. Tout d'abord, ils impliquent tous une certaine forme de partage des risques entre le secteur public et privé. Deuxièmement, la justification de leur création est toujours la même, à savoir mobiliser des forces complémentaires pour améliorer l'efficacité de la production et de la performance des services publics.

FIGURE 14. ILLUSTRATION DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT POUR LES PPP¹³

APERÇU GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT



1. Un capital total de (10%) est injecté dans l'entité ad hoc à raison de: (x) % par les commanditaires et (y)% par l'institution / organisme du service public (OSP)^{c1}
2. Dans l'optique de réduire le coût financier (et le coût des services /production pour l'utilisateur), une facilité de crédit subordonnée (FCS) de réserve fournie par un fonds commun de créances est mise en place, et est conclue pour octroyer le montant requis pour des cas prévus à l'avance (tels que dépassement des coûts, compte de réserve pour le service de la dette, réserves de maintenance)
3. Le financement pour la construction et tous les autres coûts du projet seront couverts par (i) une facilité de crédit mise en place par les prêteurs commerciaux (Tranche A), en collaboration avec les IFI/IFD (Tranche B) sur une base égale, et (ii) les prélèvements au titre de la FCS (subordonnée aux deux tranches A et B)
4. Les commanditaires et / ou le fonds de capital-investissement privé fourniront toutes les garanties d'achèvement et de bonne exécution d'usage dans une structure classique de financement de projets. L'OSP fournira à l'entité ad hoc une lettre de crédit couvrant (3) mois de paiements. Les garanties exigées sont détaillées dans la prochaine diapositive.
5. Le risque politique (et commercial) sera couvert par les polices d'assurances offertes par le MIGA (par exemple) les garanties financières fournies par la Banque Mondiale ou par le biais de la CEA.

Note: Sauf indication contraire, les résultats sont exprimés en pourcentage des coûts du projet.

Source: anthony_sykes@gb.smbcgroup.com, Sumitomo-MITSUI Bank Corporation

13 Cette structure PPP proposée doit encore être mise en œuvre puisque certains experts soutiennent, qu'elle rejette tous les risques de la part des banques commerciales, ce qui n'est pas souhaitable. L'on considère que la nouvelle proposition de PPP devrait accepter des risques en rapport avec la rémunération demandée.

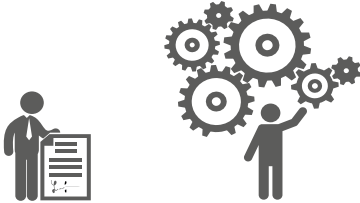
Chaque PPP est une nouvelle mosaïque de partenaires, de besoins, de technologies, d'objectifs et de bénéficiaires visés où les partenaires adéquats se réunissent afin de dégager des synergies qui produisent des résultats dépassant de loin ce qu'une organisation seule peut réaliser. Les PPP ont le potentiel de combler les déficits budgétaires grâce à l'injection de capitaux privés et le pouvoir d'améliorer la rapidité d'exécution des biens et services, de stimuler l'innovation dans la prestation de ces services, de partager les risques, et d'offrir un meilleur rapport qualité-prix. Les PPP ont été mis en œuvre avec succès dans un certain nombre de pays africains. De nouveaux modèles doivent être encouragés sur le continent. Les principales caractéristiques que les nouveaux modèles de financement doivent offrir sont les suivants :









- Remplacer partiellement ou intégralement les capitaux du secteur privé par certaines formes de financements concessionnels ou de dette subordonnée qui se traduiront par une baisse des coûts pour l'utilisateur final. En effet, les rendements qu'attendent les investisseurs privés (et qui incluent la tarification minimale de risques futurs) se traduisent habituellement par des services du secteur public qui, lorsqu'ils sont offerts à un tarif reflétant pleinement les coûts, deviennent inabordables pour les marchés émergents.
- Créer un système fiable de refinancement permettant, dès que possible après l'achèvement du projet, aux créanciers de premier rang de réduire ou de retirer leur participation au projet.
- Permettre aux investisseurs nationaux ou de la diaspora d'investir dans des actifs stables, à long terme et à faible risque liés aux infrastructures nationales grâce à l'émission de bons pour des projets bien structurés.
- Les obligations liées à des projets seront structurées par le biais d'une «entité de refinancement» mise en place par des fonds souverains, par exemple, et soutenues par des institutions de financement du développement, qui feront l'acquisition de la dette bancaire privée en circulation après la première ou la deuxième

année de rodage suivant l'achèvement de la construction.

- L'entité ad hoc de refinancement émettra alors des obligations liées au projet sur la base d'un droit de recours limité (par exemple, les détenteurs d'obligations seront rémunérés à partir du flux de trésorerie du projet).
- L'entité ad hoc de refinancement aura pour fonction d'utiliser le produit des obligations du projet pour acquérir la dette de premier rang et émettre et vendre les obligations de projet.

FIGURE 15. TYPES DE FORMULES DE STRUCTURATION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ



PROPRIÉTÉ	OPÉRATION	DURÉE CLASSIQUE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT	MODÈLE TYPE	DESCRIPTION DU MODÈLE
 PUBLIC	 PRIVÉ	3 À 5 ANS	EXPLOITATION ET ENTRETIEN SEULEMENT	Contrats de partenariat public avec un partenaire privé chargé de fournir et/ou d'exploiter et entretenir un établissement ou un service. Le partenaire public conserve la propriété et la gestion globale de la structure. Aucun investissement de la part du partenaire privé.
 PUBLIC	 PRIVÉ	5 À 25 ANS	CONCEPTION -CONSTRUCTION -EXPLOITATION OPERATE	Un marché unique est attribué au partenaire privé pour la conception, la construction et l'exploitation d'un programme d'amélioration des équipements. Le partenaire public conserve la propriété de la structure et un niveau significatif de contrôle des opérations. Cet accord maintient la participation du secteur privé et peut faciliter le financement par le secteur privé de projets publics financés par les frais d'utilisation générés lors de la phase d'exploitation.
 PRIVÉ	 PRIVÉ	25 ANS ET PLUS	CONCEPTION -CONSTRUCTION -FINANCEMENT -EXPLOITATION -ENTRETIEN -PROPRIÉTÉ -TRANSFERT	Les responsabilités en matière de conception, construction, financement, exploitation et d'entretien sont transférées à des partenaires du secteur privé. Le secteur privé est propriétaire du bien jusqu'à la fin du contrat, date à laquelle la propriété est transférée au secteur public
 PRIVÉ	 PRIVÉ	DIVERS	CONCEPTION/CONSTRUCTION/FINANCEMENT-EXPLOITATION -ENTRETIEN -PROPRIÉTÉ OWN	Ce modèle est identique au précédent (3) sauf qu'il n'y a pas de transfert au secteur public. Le secteur privé conserve la propriété

Source: Les auteurs.

EXIGENCES POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES INSTRUMENTS ET DISPOSITIFS PROPOSES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES

Cette étude a mis en exergue les dispositions, les instruments et les réformes d'appui dans les domaines institutionnel, politique et de gouvernance qui se veulent renforcer la mobilisation des ressources intérieures sur le continent. La réussite de la mise en œuvre de ces propositions requiert des moyens de mise en œuvre, qui devront être convenablement programmés sur le court, moyen et long terme. Ces moyens d'exécution sont constitués de moyens techniques et financiers propres à permettre le développement de capacités appropriées au sein de l'Agence du NEPAD, de la CEA et d'autres institutions partenaires, d'une part, et des pays chargés de la mise en œuvre de ces instruments et réformes, d'autre part. Les moyens de mise en œuvre se composent de trois axes essentiels, à savoir : des progrès soutenus en matière d'intégration régionale, des réformes de politique générale, de gouvernance et des institutions, ainsi que le développement des capacités.

PROGRÈS SOUTENUS SUR LA VOIE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La mise en place sur le continent de facilités de financement telles que le FADI et le MAGC passe par une coopération effective entre les pays africains et par l'harmonisation des cadres d'action afin de faciliter leur opérationnalisation et la mise en œuvre de projets d'infrastructure régionaux. D'où la nécessité d'encourager l'Afrique à poursuivre activement le processus d'intégration régionale. Cette prise de conscience est forte sur le continent

et a été une force motrice derrière les nombreuses initiatives de coopération régionale et l'émergence de communautés économiques régionales. Cette volonté de coopération et d'intégration régionale s'est traduite en la création, le 25 mai 1965, de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) dans le sillage de l'indépendance de nombreux pays africains. L'OUA est devenue officiellement l'Union africaine le 26 mai 2001. Les pays africains ont adopté le Plan d'action de Lagos dont l'objectif est de réaliser l'intégration régionale à travers l'autonomie nationale et collective. Le Traité d'Abuja, signé en 1991, prévoit la création d'une Communauté économique africaine (CEA) continentale d'ici à l'horizon 2027. Par ailleurs le Traité engage le continent sur le chemin de l'intégration économique. L'adoption du NEPAD en 2001 est une manifestation évidente de la nécessité pour les pays africains de mettre leurs ressources en commun et de relancer l'intégration régionale et le développement en vue d'améliorer leur compétitivité sur la scène internationale. En novembre 2010, à l'occasion de la 6ème Session ordinaire de la Conférence des ministres africains du commerce, il a été adopté une recommandation visant à accélérer la création d'une Zone de libre-échange continentale, pour laquelle les instruments proposés offrent d'immenses perspectives.

Progrès dans le domaine de l'intégration régionale: les pays africains ont mis en place toute une série d'actions concrètes visant à renforcer la coopération et l'intégration régionale. Ci-après certaines grandes actions menées et pour lesquels des progrès ont été réalisés.

Niveau régional : La transformation de l'OUA en UA a été accompagnée d'actions dans le but de faire avancer l'intégration régionale et de créer un marché commun sur le continent permettant aux instruments prévus de donner les résultats escomptés. Le principal objectif de l'UA est d'améliorer la qualité de vie des citoyens africains par le biais de l'intégration, la coopération et le développement (CUA 2009). Aussi, diverses actions s'inscrivant dans ce programme d'intégration ont-elles été lancées. La 9ème Session ordinaire de l'UA, tenue en 2007 a ainsi adopté une déclaration préconisant l'accélération de l'intégration économique et politique du continent africain,

la constitution d'un Gouvernement d'union pour l'Afrique dans le but ultime d'aboutir à la création des États-Unis d'Afrique. La déclaration a également appelé à la rationalisation, au renforcement et à l'harmonisation des activités des CER afin d'aboutir à la création d'un marché commun africain. lequel facilitera grandement l'émergence d'un Marché obligataire africain.

Des institutions régionales ont été créées et renforcées Dont entre autre, la CUA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Le Parlement panafricain, qui a aussi vu le jour, doit contribuer à dégager un large consensus sur les questions d'intégration régionale. La création d'autres institutions régionales importantes telles que la Banque Africaine d'Investissement, le Fonds Monétaire Africain et la Banque Centrale Africaine s'accélère. Une fois créés, ces institutions financières poseront les cadres règlementaires devant régir les instruments tels que le FADI et le MGC, les activités des Fonds de capital-Investissement sur le continent ainsi que les Bourses régionales des valeurs mobilières.

Aux fins de rationaliser et d'accélérer le processus d'intégration, un Programme minimum d'intégration (PMI) a été élaboré. Il doit, entre autres, consolider la convergence des CER qui ont déjà été rationalisées puisque l'UA a décidé d'en reconnaître huit seulement. Il s'agit de : l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Parmi les autres priorités du PMI figurent les infrastructures et l'énergie, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Le PIDA de l'UA-NEPAD représente un élément fondamental de l'intégration physique de la région. Si le PMI est véritablement mis en œuvre, il contribuera de façon significative à rehausser l'efficacité des instruments financiers proposés.

Dans leur volonté de promouvoir la responsabilité partagée et collective, les Chefs d'état et de gouvernement de l'UA ont adopté en 2007 la Charte africaine sur la démocratie, la gouvernance et les élections. Cette charte constitue le fondement de toute action collective et unie en cas de besoin. En 2009, les Chefs d'état et de gouvernement africains ont en outre adopté la Charte africaine sur les statistiques qui doit servir de cadre d'action et d'outil de plaidoyer en faveur du développement des statistiques en Afrique.

En tout état de cause, , des progrès sont en cours en vue de renforcer l'intégration africaine et se traduiront par des effets bénéfiques majeurs sur la mise en œuvre des instruments que nous proposons dans cette étude.

Contraintes et difficultés : en dépit des progrès accomplis, l'intégration régionale en Afrique est toujours confrontée à un certain nombre de contraintes et de difficultés. Le plus gros problème est posé par la multiplicité des CER et l'adhésion par les pays à plus d'une d'entre elles. La multiplicité des accords d'intégration régionale a rendu le processus d'intégration de l'Afrique inutilement complexe et redondant, ce qui conduit à une utilisation inefficace des ressources. Ce problème est aggravé par le fait que les CER se dotent de programmes trop ambitieux au regard de leur capacités limitées en termes de planification, de mise en œuvre et de financement. Citons parmi d'autres contraintes et difficultés la crainte des États membres de perdre leur souveraineté, les conflits au sein de certains États membres, le manque de mécanismes d'autofinancement, l'inefficacité des mécanismes compensatoires, la faiblesse des capacités des institutions à mettre en œuvre le programme d'intégration sur le plan national, le faible niveau de commerce intra-CER et l'insuffisance d'intégration physique. Alors que les pays africains ont bien avancé dans la mise en place des arrangements institutionnels au service de l'intégration régionale, l'intégration physique quant à elle est à la traîne. Ceci entrave la réalisation des objectifs de développement tels que par exemple un commerce accru et une plus forte mobilité des biens et de la main d'œuvre.

L'enjeu réside donc dans la mobilisation des ressources financières indispensables à l'extension et à l'entretien de projets d'infrastructures cruciales comme les réseaux routiers et ferroviaires. La création d'institutions régionales solides telles que l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la rationalisation actuelle des CER, l'élimination des barrières commerciales et l'extension de programmes d'interconnectivité physique et de mutualisation de l'énergie sont toutes des initiatives majeures qui représentent certes des pas importants vers un approfondissement de l'intégration régionale en Afrique. Elles doivent être cependant élargies et l'Agence du NEPAD doit être dotée de moyens suffisants pour pouvoir appuyer le processus d'intégration régionale. L'intégration régionale doit faire partie intégrante des programmes nationaux ce qui nécessite une forte volonté politique de la part des pays africains d'engager et de mener à bien des réformes sur le plan national, dont la mise en place de cadres institutionnels en appui au programme d'intégration régionale. Tout ceci constitue des prérequis au lancement et à la mise en œuvre effectif d'instruments clé de mobilisation de ressources intérieures tels que le FADI et le MGC que propose cette analyse.

RÉFORMES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE, DE POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS

Les gouvernements africains doivent continuer à renforcer la gouvernance et le cadre politique et institutionnel pour pouvoir mobiliser davantage de recettes intérieures et attirer les investissements nationaux et étrangers. Une bonne gouvernance et des institutions efficaces sont des préalables indispensables à la croissance et au développement durables. La confiance des investisseurs étant établie, les instruments de financement proposés pourront donner les résultats attendus. Il existe différentes définitions de la bonne gouvernance mais il s'agit pour l'essentiel de la manière dont les institutions publiques exercent le pouvoir de gestion des ressources économiques et sociales du pays au service du développement (Banque mondiale, 1989 : 60).

Le processus de prise de décision et de mise en œuvre, la capacité des gouvernements à élaborer et exécuter efficacement des politiques et programmes, l'espace et les possibilités accordés à la participation à la vie politique, des systèmes électoraux effectifs et efficaces aussi bien que la paix et la sécurité se trouve au cœur de cette réflexion. Certains éléments clé sont l'efficacité en matière de gestion du secteur public, l'obligation de rendre compte et la réactivité des fonctionnaires face aux citoyens, l'état de droit, l'accès public à l'information, la transparence, l'équité et l'inclusivité (Banque mondiale 1992 et 1994). Pour apprécier la bonne gouvernance, il faut analyser entre autres les rapports entre le gouvernement et les marchés, le gouvernement et les citoyens, le gouvernement et le secteur privé, les agents élus et les agents nommés, entre les différents pouvoirs de l'État, ou encore entre les États-nations et les institutions. La bonne gouvernance constitue le fondement sur lequel repose le développement du pays. Elle est source de potentialité et de créativité d'un peuple. Elle inspire confiance aux investisseurs dans l'économie nationale et permet de retenir les capitaux et la richesse.

La mise en œuvre des instruments proposés dans la présente étude en appelle à l'encouragement de la bonne gouvernance et par conséquent la mise en place des réformes institutionnelles et de gouvernance qui s'imposent. En effet la bonne gouvernance est indispensable à la conduite de politiques économiques saines et au développement des infrastructures. Il faut rappeler ici que le NEPAD lance un appel à un leadership efficace, à la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques, à la bonne gouvernance dans la promotion du développement de l'Afrique. Il demande une gouvernance économique, politique et démocratique solide, une gouvernance d'entreprise et des engagements concrets sur tous les plans. La bonne gouvernance exige aussi que toutes les parties prenantes jouent le rôle qui leur incombe à leur niveau. La participation mène à l'appropriation collective du processus et encourage un fort sentiment d'obligation de résultats. Les parties prenantes que sont entre autres le gouvernement, le secteur privé, les collectivités locales, la société civile, la jeunesse et les organisations de jeunes,

les organisations de femmes et les groupes axés sur l'autonomisation, les universitaires et les établissements de recherche, doivent tous être impliqués.

Tout porte à croire que les progrès accomplis sur le continent en matière de bonne gouvernance et de réformes institutionnelles sont pérennes. Le climat de gouvernance est propice au développement et l'Afrique est bien placée pour s'attaquer aux difficultés et contraintes qui persistent encore en termes de gouvernance et d'environnement institutionnel. Certaines exigent des efforts concertés pour être surmontées. Il est nécessaire de renforcer les avancées actuelles en matière de gouvernance et de réformes institutionnelles si l'on veut pouvoir mettre en œuvre de façon réussie les stratégies et instruments recommandés en vue de mobiliser davantage de ressources intérieures.

Il est tout aussi important de noter que même si la participation des parties prenantes est encouragée sur le continent, elle s'est faite surtout au niveau des institutions politiques. En effet, les collectivités locales, les réseaux professionnels et les organisations de la société civile font partie de ceux qui ont peu participé jusqu'à présent. Les jeunes et les organisations de jeunes ne disposent toujours pas de canaux appropriés pour exprimer leurs besoins

et leurs aspirations. Tout récemment encore, on a observé un niveau d'engagement moindre de la part des jeunes dans le processus de développement ce qui est une source de préoccupation pour les décideurs un peu partout. Une gageure pour les gouvernements est maintenant de promouvoir la participation des jeunes.

Pour assurer une véritable participation de toutes les parties prenantes, celles-ci doivent s'impliquer activement dans toute la gamme de processus liés au développement et à la gouvernance. À cette fin, il est nécessaire de renforcer les plateformes et les mécanismes existants, de créer des organes délibératifs démocratiques à tous les échelons de la prise de décisions permettant à toutes les catégories d'acteurs de participer activement aux processus de développement et de gouvernance. Ces organes doivent avoir les moyens d'encourager l'appropriation des programmes de développement par les parties prenantes, un meilleur contrôle par les citoyens des actions menées par le gouvernement en vue d'assurer la transparence, le partage d'informations en tant que moyen d'accroître l'effectivité et l'efficacité dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes (CEA, 2011).



SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE – LES RECOMMANDATIONS DU PANEL DE HAUT NIVEAU OBASANJO

- Le Panel de haut niveau qui fut chargé par l'Union Africaine de se pencher sur d'autres sources de financement de l'Union Africaine a présenté son projet de rapport final en mai 2013. Il a proposé à l'Union africaine cinq options en termes de mobilisation de fonds comme suit:

- Le secteur privé et autres contributions**

Un certain pourcentage des recettes tirées des activités du secteur privé et des organisations non-gouvernementales sous l'égide de l'Union africaine pourrait être affecté au financement de projets spécifiques tels que la lutte contre les pandémies (comme le VIH / sida) ou certaines actions humanitaires de grande envergure dans le cadre de l'Union africaine.

- Impôts sur les primes d'assurance.**

Imposition d'un prélèvement minimal de 0,2% sur toute police d'assurance contractée par un citoyen africain ou une entreprise opérant en Afrique, que les compagnies d'assurance percevaient au nom de l'Union Africaine.

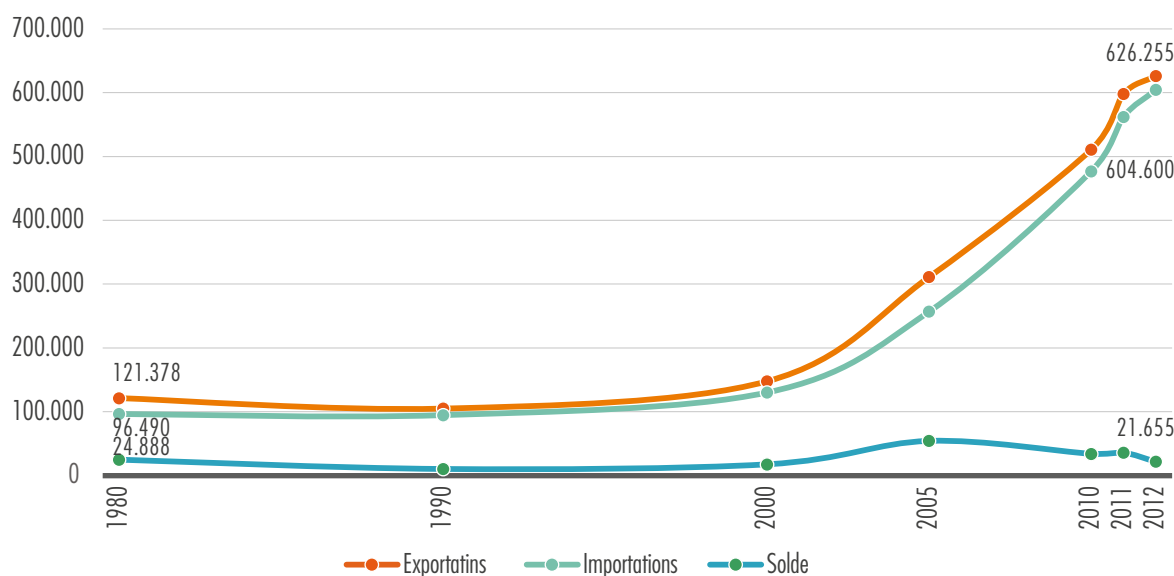
- Taxes sur les importations**

Instauration d'une taxe de 0,2% sur les biens de consommation importés hors du continent, à l'exclusion des dons et des marchandises exonérées. Les montants à recouvrer seront perçus par les services douaniers des États membres au nom de l'Union Africaine.

- Taxes sur les voyages internationaux**

Instaurer une taxe de 5 \$ US par billet sur les vols à destination et en provenance d'Afrique. Les fonds accumulés seront collectés grâce aux sociétés affiliées à l'IATA. Dans le cas des entreprises non affiliées à l'IATA, les différents États membres seraient tenus de percevoir la taxe et de transférer les fonds dans le compte de l'UA.

FIGURE 16. EVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. 1980-2012 (MILLIARDS \$US)



Source: CNUCEDstat

- **Tourisme et hôtellerie**

Recueillir 1 \$ US pour chaque séjour touristique dans un hôtel africain. Les fonds accumulés seraient collectés au nom de l'UA par les hôtels en collaboration avec les agences du revenu des États membres.

IMPACT DES PROPOSITIONS

a. Viabilité et durabilité des options proposées

Le Groupe spécial a conclu que la mise en œuvre de chaque proposition aurait une incidence minimale sur les économies des États membres de l'Union Africaine et que les instruments proposés sont viables et durables en tant que source alternative de revenus au profit de l'Union Africaine. Les éléments justificatifs sont les suivants:

Importations

Le volume des importations de l'Afrique a plus que doublé depuis 2005, atteignant 600 milliards de \$

en 2012, comparativement à 250 milliards \$US en 2005 (Voir figure 16). Plusieurs organisations prévoient que les importations de l'Afrique vont s'accroître de plus belle dans les années à venir.

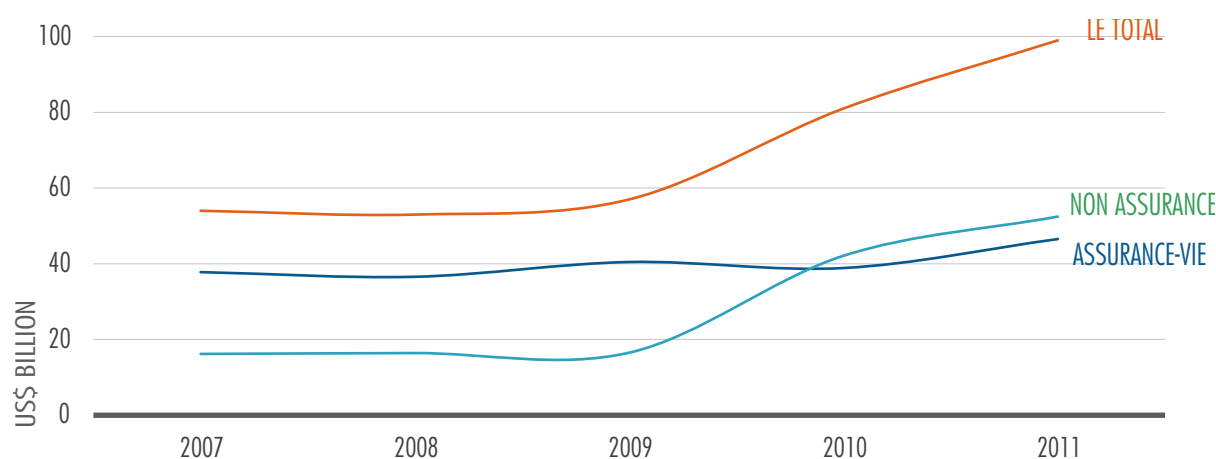
Le secteur des assurances en Afrique

Alors que le secteur de l'assurance en Afrique reste faible, il a connu une forte croissance ces dernières années, avec le renforcement des recettes passant de 80 milliards \$ US à 100 milliards \$ US en 2010 et 2011 respectivement, contre une moyenne de 50 milliards \$ US pour la période 2007-2009 (Voir figure 17). Tout indique que cette croissance se poursuivra dans les années à venir.

Le trafic aérien en Afrique

L'espace aérien de l'Afrique est devenu très rentable pour plusieurs compagnies aériennes africaines au cours des dernières années, ce qui reflète en partie la hausse de l'activité économique sur le

FIGURE 17. LES RECETTES DES ASSURANCES. 2007-2011 (MILLIARDS \$US)



Source: Rapport du "FANAF", février 2013

continent. Le volume de passagers au départ des aéroports d'Afrique a connu une croissance rapide ces dernières années (Voir figure 18).

tourisme le secteur le plus florissant au cours des deux dernières décennies, affichant un taux de croissance moyen de 7,1% en termes d'arrivées touristiques et de 12,5% en ce qui concerne les recettes touristiques (Voir figure 19).

Le secteur touristique

L'Afrique est devenue l'une des destinations les plus populaires pour beaucoup de touristes au cours des dernières années et cela a fait du secteur du

FIGURE 18. NIVEAU DU TRAFIC AÉRIEN EN AFRIQUE

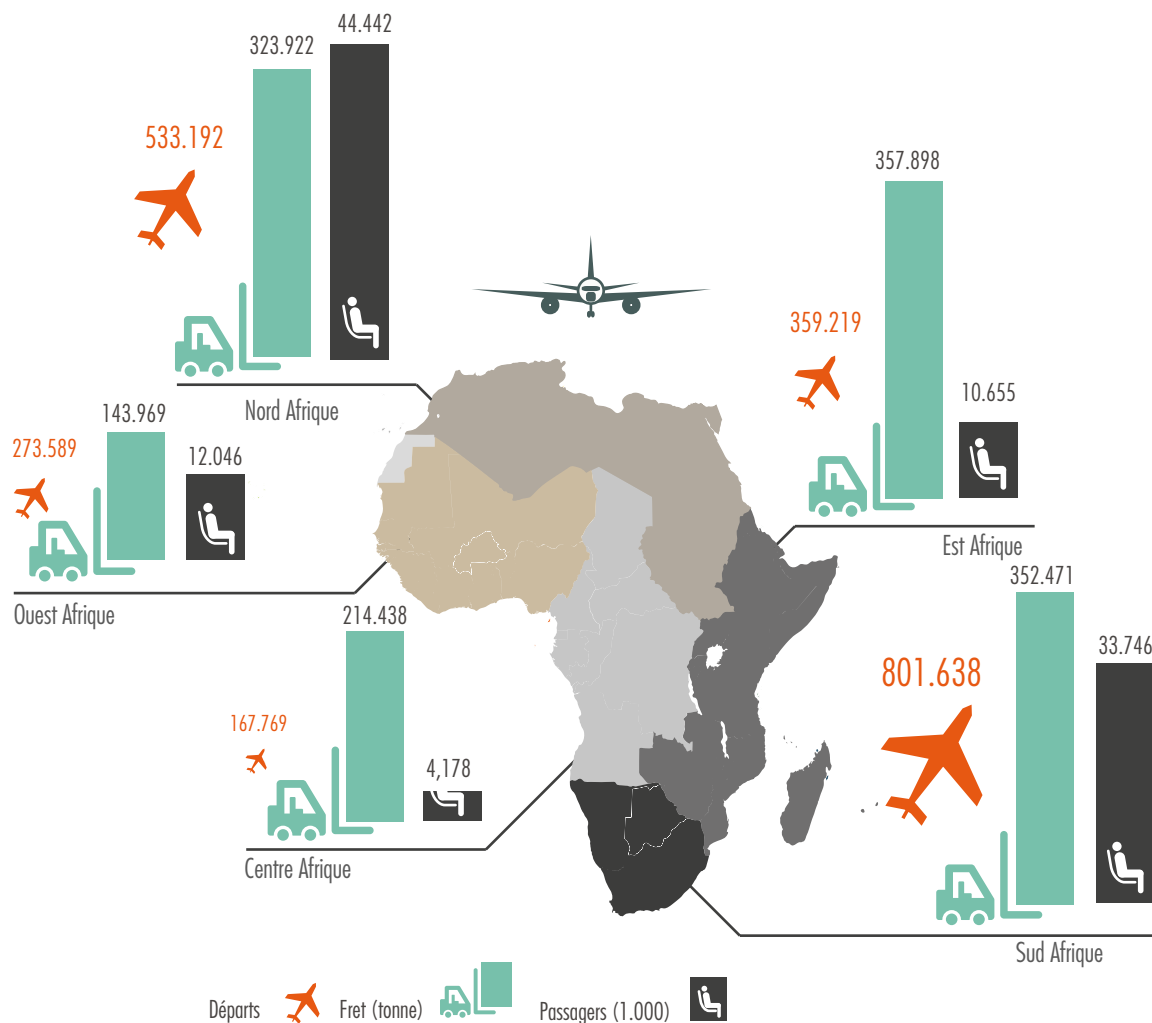
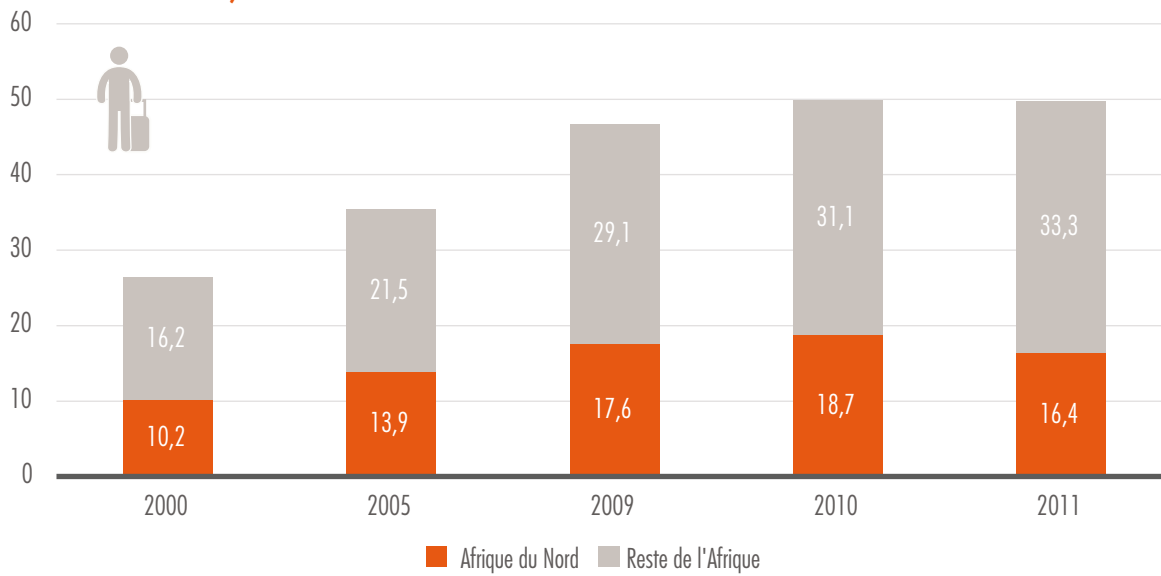


FIGURE 19. ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX. 2000-2011 (EN MILLIONS)

Source: Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

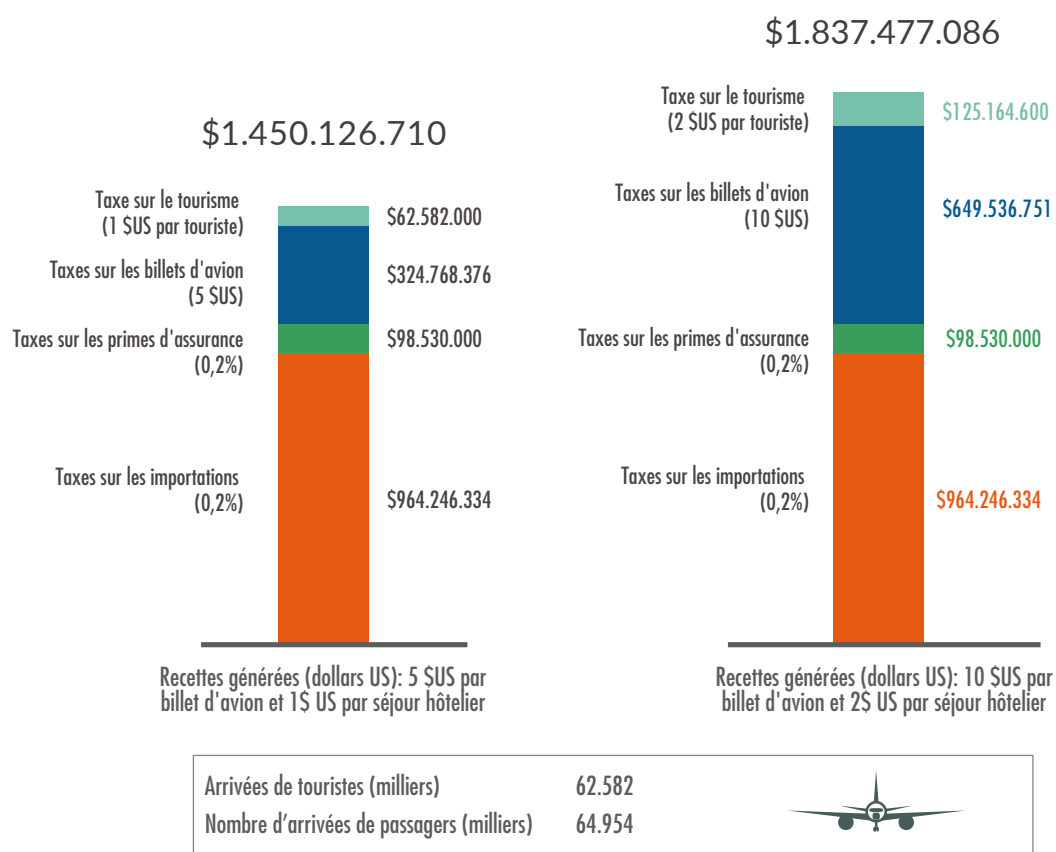
b. Les ressources résultant de l'application des propositions

Le Groupe démontre que la mise en œuvre des options (ii) à (v) pourrait générer des revenus de 1,4 milliard \$ US.

Si la taxe sur les billets d'avion devait augmenter jusqu'à 10 \$ US par billet et celle sur l'hôtellerie à 2 \$ US, des ressources additionnelles de 763 millions de \$ pourrait être dégagées sans répercussions négatives sur les économies des Etats Membres.

Le Groupe spécial a ainsi proposé de retenir 2 \$ US pour l'hospitalité et 10 \$ US par billet en termes de prélèvements.

FIGURE 20. LES RESSOURCES RÉSULTANT DE L'APPLICATION DES PROPOSITIONS (DOLLARS US)



Source: Les auteurs.

PROGRAMME SPÉCIAL DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

La mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures ne peut se faire sans les capacités requises pour établir des priorités, élaborer des programmes, concevoir les cadres de mise en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation de la performance de chaque instrument. Aussi, le programme actuel de développement des capacités, y compris le Cadre stratégique de développement des capacités du NEPAD (CSDC) doit-il répondre aux exigences en termes d'élaboration des cadres et instruments recommandés aux fins d'une plus forte mobilisation des ressources intérieures. L'on attende de lui qu'il crée les compétences nécessaires pour assurer un leadership efficace du processus de mise en œuvre, un changement de comportement de la part des institutions et des parties prenantes, une gouvernance nationale et des institutions financières solides et réactives, la mise en place d'un environnement propice à la participation du secteur privé à la mise en œuvre des instruments, des réformes et un espace où il sera possible d'innover et de générer de nouvelles connaissances permettant une amélioration continue.

Les données montrent clairement que des progrès significatifs sont accomplis sur ces trois fronts, tout autant que des obstacles et des défis redoutables se dressent sur le chemin. Toutefois le sentiment général est à l'optimisme au vu des progrès accomplis qu'il faut maintenant consolider.

CONSTATATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONSS

Cette étude tente d'examiner la problématique que pose l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre les programmes et projets de développement en Afrique. À cette fin nous avons évalué l'état de mobilisation des ressources intérieures sur le continent en nous fondant sur un passage en revue exhaustif des données et informations portant sur les expériences et tendances en matière de mobilisation du financement du développement. Nous avons identifié les instruments financiers et les mesures qui peuvent largement contribuer à une meilleure mise en œuvre des programmes et projets nationaux et du NEPAD. Nous avons fait le point sur les mécanismes de financement et les instruments spécifiques susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de certains programmes et projets régionaux du NEPAD dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures et enfin nous avons proposé des instruments de mise en œuvre et avons formulé des recommandations. Place désormais aux principales constatations, conclusions et recommandations de l'étude.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Après avoir procédé à un examen minutieux et approfondi des problèmes liés aux besoins en ressources financières du continent pour mettre en œuvre les programmes et projets de développement sur les plans national et régional, l'étude se veut mettre l'accent sur les grandes constatations ci-après:

- L'aide au développement n'a pas été inutile mais elle ne permettra pas à elle seule de déboucher sur les résultats escomptés en termes de croissance durable et de développement en Afrique. Le continent doit continuer d'explorer des voies novatrices pour mobiliser des sources intérieures de financement au service de ses programmes et projets de développement. L'avenir du continent réside dans sa capacité à générer son propre financement du développement. Toujours est-il que selon les statistiques, un montant de 520 milliards de dollars US provient de recettes intérieures, contre des flux privés se chiffrant à 59 milliards de dollars US et l'APD 50 milliards de dollars US. ce qui prouve bien que
- L'Afrique assume déjà une large proportion du financement de son développement. Pourtant son budget de développement est insuffisant au regard de ses besoins en termes de programmes de développement et il ne couvre qu'une part modeste des exigences de financement. Le budget de développement ne couvre qu'une petite partie des besoins de financement.
- Le continent dispose de réserves de ressources naturelles suffisantes pour appuyer le développement et la mise en œuvre des instruments financiers intérieurs viables proposés dans cette étude. Citons entre autres : les fonds de pension, les transferts de fonds de la diaspora, les recettes provenant de l'exploitation des minerais et des combustibles fossiles, les réserves de change détenues par les Banques centrales, les disponibilités de trésorerie du secteur bancaire, le marché croissant des Fonds d'investissement privés, et le flux de ressources potentielles découlant de la titrisation des transferts de fonds.
- Il faut noter que jusqu'à présent, le secteur privé a joué un rôle limité dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'Afrique, en particulier dans le domaine des infrastructures.



Compte tenu du fait que le climat est maintenant plus propice dans les pays en termes de réformes de la gouvernance, de meilleurs cadres d'action et de réglementation, l'émergence d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces – le secteur privé doit maintenant participer davantage au développement des infrastructures sur le continent. Pour ce faire, il faut renforcer les partenariats public-privé et trouver de nouveaux modèles de partenariat adaptés au contexte africain. Il convient aussi de mettre en place des plateformes de concertation de haut niveau entre le secteur public et le secteur privé, surtout entre les décideurs politiques africains, les dirigeants du secteur privé et les leaders des organisations de la société civile.

- Les gouvernements devront pour leur part déployer les efforts qui s'imposent pour améliorer la stabilité politique, promouvoir la paix et la sécurité, renforcer l'administration publique, inspirer confiance dans les cadres légaux et réglementaires, poursuivre la lutte contre la corruption, investir davantage dans le renforcement des compétences en vue d'assurer une élaboration correcte de projets bancables ainsi que leur mise en œuvre efficace.
- Le développement des infrastructures en Afrique permettrait d'accroître le PIB de 2% et de jeter les bases d'une industrialisation rapide, ce qui à son tour stimulera la capacité à générer davantage de ressources intérieures. Les besoins actuels en infrastructures s'élèvent annuellement à environ 93 milliards de dollars US, sur lesquels 45 milliards sont mobilisés, le déficit de financement annuel est ainsi de 50 milliards de dollars US. Le besoin de ressources additionnelles est on ne peut plus impérieux.
- Les pays africains doivent élargir l'espace budgétaire nécessaire à l'exécution de programmes nationaux et régionaux de développement. Ils doivent encourager l'épargne, élargir l'assiette fiscale et améliorer les marchés des capitaux. En vue d'améliorer les taux d'épargne, les politiques doivent se concentrer sur la stabilité macroéconomique,

l'intensification des circuits financiers, les réformes institutionnelles, les instruments d'épargne innovants et une bonne gestion des taux d'intérêt. L'élargissement de l'assiette fiscale présuppose des réformes fiscales (réduction du nombre d'exonérations et simplification de l'administration fiscale), une amélioration de la productivité des dépenses publiques, une bonne gestion des retombées positives liées aux termes de l'échange. Il est indispensable de promouvoir énergiquement l'adoption d'un développement régional des marchés des capitaux afin d'encourager les investissements directs nationaux et étrangers et juguler la fuite des capitaux.

- Il est nécessaire d'encourager l'épargne intérieure, de renforcer le pool bancaire, de proposer des instruments de financement appropriés au secteur informel.
- Le potentiel de mobilisation des ressources intérieures par le biais de l'impôt est élevé eu égard au ratio encourageant entre les recettes fiscales et le PIB qui dans certains cas atteint 20%. Il ne s'agit cependant pas de relever les taux d'imposition mais d'assurer une meilleure administration fiscale et d'élargir l'assiette fiscale. Dans ce contexte, des organismes autonomes de collecte des recettes, convenablement administrés et responsabilisés, peuvent donner des résultats remarquables comme en témoigne largement le Service des impôts sud-africain (South African Revenues Service -SARS). On ne peut suffisamment insister sur le besoin de revoir continuellement les réformes fiscales au niveau de chaque pays et de s'inspirer des meilleures pratiques qui existent sur le continent. Il est nécessaire à ce stade de faire observer que des pertes de recettes considérables sont causées par les nombreuses exonérations fiscales dont jouissent bon nombre de sociétés multilatérales sur le continent.
- Un cadre commun de réforme des lois permettant aux fonds de pension publics d'investir directement en Afrique se fait attendre depuis longtemps. Dans plusieurs

pays, la loi interdit l'investissement de fonds de pension publics en Afrique et dans les projets de développement sur le continent. Ces lois sont contraires aux instruments de financement proposés dans la présente étude.

- Restreindre les flux financiers illicites reste un défi majeur qu'il faut à tout prix tenter de relever. Selon les différentes estimations, le montant de tels flux en provenance de l'Afrique s'élèverait à 854 milliards de dollars US pour la période 1970 à 2008, plus de la moitié de cette somme proviendrait des activités dans le secteur des industries extractives.
- Parmi les instruments et mesures pouvant appuyer la mobilisation de ressources intérieures, nous pouvons, l'on peut citer : le Fond Afrique 50; le FADI, le MAGC, la promotion des Fonds de capital-investissements africains, l'approfondissement des marchés obligataires africains y compris à travers les initiatives existantes telles que l'IMFA la titrisation des transferts de fonds de la diaspora, la création de fonds souverains d'investissement, le renforcement de l'actuel IPPF du NEPAD, la consolidation des bourses de valeurs nationales et la promotion de bourses régionales, la promotion des titres et de prêts syndiqués ainsi que l'amélioration des modèles actuels de PPP.
- Il faudrait s'atteler à développer des instruments de financement spécifiques et des instruments spéciaux pour les programmes et projets du NEPAD. Ces derniers doivent fournir des ressources financières ciblées aux Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIASA) au titre du PDDAA et aux projets d'infrastructures dans le cadre du PIDA . Il est également nécessaire de mobiliser des ressources financières pour l'Agence du NEPAD afin d'améliorer le niveau d'efficacité de ses activités. En effet, avec le niveau actuel de son financement, l'Agence n'est pas en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les propositions contenues dans ce rapport sont réalisables. L'Afrique dispose des institutions et des capacités requises pour les traduire en résultats concrets. Il ne reste que des directives de la part du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de Gouvernement du NEPAD à l'endroit de l'Agence du NEPAD pour aller de l'avant avec l'appui technique de la CEA et en collaboration avec les institutions pertinentes sur le continent,

Pour que l'Afrique passe à la vitesse supérieure quant à la mobilisation des ressources intérieures, le rapport met l'accent sur les recommandations suivantes:

Elan et instruments pour la mobilisation des ressources financières intérieures

L'Afrique devrait se fixer un objectif audacieux de se départir de l'aide au cours des deux prochaines décennies, laquelle compromet la capacité de s'approprier son programme et ses mécanismes de développement. Sur cette période, le continent doit, à partir de ses ressources intérieures, assurer le financement d'au moins 70-80% de ses projets de développement d'infrastructures et mettre en œuvre les projets du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA. L'UA devrait fixer des délais appropriés pour la concrétisation de cet objectif.

Les instruments suivants sont préconisés en vue d'intensifier la mobilisation des ressources nationales en Afrique à l'appui de la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux de développement

- Soutenir des initiatives de création de nouveaux fonds pour financer le développement des infrastructures de l'Afrique, principalement le Fonds Afrique 50
- Examiner avec les institutions africaines la mise en place d'un Mécanisme africain de garantie des crédits (MAGC) en tant que mécanisme

de facilitation de crédits pour soutenir le financement de projets

- Promouvoir des fonds de capital-investissement appartenant à des intérêts africains
- Renforcement des marchés des obligations en Afrique
- Promotion des obligations d'infrastructures
- Émission de bons de la diaspora
- Promotion des Bourses des valeurs régionales dotées d'institutions règlementaires solides pour les prémunir contre les pratiques malsaines et les spéculateurs
- Développement d'institutions et de cadres pour une titrisation sûre et saine des transferts de fonds
- Création de fonds souverains stratégiques pour le développement
- Exploration des possibilités de financement par des fonds de pension garantis par des fonds souverains déjà existants
- Recherche de nouveaux modèles de financement par des partenariats public-privé (PPP)

Le FADI/Fonds Afrique 50 et le MAGC devraient être des institutions partenaires et peuvent être créés et encadrés financièrement par des organisations existantes comme recommandé. Ainsi la BAD pourrait mettre en place le Fonds Afrique 50 avec l'appui de grands organismes régionaux et continentaux, dont l'Union Africaine, la CEA et les CER. Afin de rendre ces installations du Fonds entièrement fonctionnelles, il serait opportun de développer d'emblée une nouvelle culture opérationnelle et un système d'innovations. Un soutien continu à l'Initiative africaine des Marchés Financiers (AFMI), une initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a été initiée en 2008, reste incontournable pour le renforcement des efforts de de MRI (Mobilisation des Ressources Intérieures) dans les orientations opérationnelles du fonds de capital-investissement et des marchés obligataires. L'AFMI vise à contribuer

au développement et à l'approfondissement des marchés financiers nationaux en Afrique, et, par là, à la MRI en renforçant la disponibilité des options de financement. L'AFMI est composée de la base de données des Marchés Financiers africains (AFMD) et du Fonds obligataire domestique africain (ADBF).

L'Agence du NEPAD et la CEA devraient être mandatées pour travailler sur les détails techniques et opérationnels des instruments proposés et devraient à cette fin :

- Assurer un appui fonctionnel continu pour la création du Fonds Afrique 50 en expliquant clairement sa synergie avec les instruments existants, dont la proposition faite par la BAD sur les obligations panafricaines d'infrastructures.
- Proposer une structure opérationnelle et des grandes orientations pour le MAGC afin de faciliter la mise en place d'un processus institutionnel pérenne, tout en travaillant avec l'Initiative de la BAD sur les marchés financiers africains pour actualiser le MAGC.
- Présenter des réformes réalisables en vue de promouvoir le renforcement de fonds de capital-investissement africains à travers les pays, tout en préconisant des incitations ainsi que des réformes de politique pour faciliter l'utilisation de fonds de pension sans pour autant porter atteinte à leur finalité.
- Élaborer un cadre pour le marché intégré des obligations africaines en rapport avec les activités de l'AFMI ainsi que des directives opérationnelles tirées des meilleures pratiques pour les obligations libellées en devises locales et l'émission réussie d'obligations de la diaspora dans le contexte africain
- Établir des lignes directrices visant à promouvoir l'émergence de bourses régionales et la nature des réformes financières pour soutenir un fonctionnement efficace.
- Élaborer un cadre opérationnel pour la titrisation des envois de fonds sur la base des expériences menées jusqu'à présent sur le continent.
- Revisiter l'encouragement de la création de fonds

souverains et se pencher sur les mécanismes à mettre en place pour les orienter vers des programmes stratégiques de développement et d'investissement dans les obligations d'infrastructures émises par le FADI.

- Soumettre la documentation relative aux cadres techniques et opérationnels susmentionnés aux processus de consultation à l'échelle régionale, diffuser et convenir des détails techniques avec les ministères des finances, les banques centrales et les autres grandes institutions financières du continent et soumettre des recommandations idoines pour examen par le HSGOC du NEPAD de l'UA.

Les pays devraient étudier la possibilité de recourir à de nouveaux modèles de PPP qui donneront de meilleurs résultats dans le contexte africain et soumettre les projets régionaux à une évaluation rigoureuse de leur caractère bancable. Les nouveaux modèles devraient proposer aux prêteurs des délais de remboursement à court terme de leurs investissements grâce à un système de refinancement fiable.

Le cas échéant, les pays pourraient envisager la mise en place de dispositifs institutionnels suffisamment dotés en personnel et bien financés pour gérer les projets PPP. Un ministère, une division ou une cellule qui serait chargé des PPP et pourvu de professionnels qualifiés et expérimentés en termes de conseillers juridiques, techniques et financiers – pourrait grandement contribuer à un meilleur fonctionnement des PPP. Ceci a été amplement prouvé par des pays comme l'Afrique du Sud.

- L'on devrait encourager des montages financiers mixtes auprès des banques commerciales et des institutions de financement du développement. Ainsi, les banques pourraient coopérer pour syndiquer les prêts qui seront financés dans un premier temps par les banques commerciales puis transférés aux institutions de financement du développement.
- Les offres d'obligations syndiquées souscrites par un syndicat de banques et soutenues par un mécanisme de garantie pourraient être explorées comme l'un des mécanismes de

financement des projets régionaux. Une fois opérationnel, le MAGC pourrait assumer la responsabilité de fournir des garanties pour de telles offres.

Mécanismes et entités à vocation spéciale pour financer des programmes et projets spécifiques du NEPAD

Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

Les Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIASA) résultant du processus du PDDAA devraient constituer l'une des bases de la mobilisation des financements destinés au secteur agricole dans les pays africains. Les instruments et entités de financement pouvant être réformés à cet effet sont, entre autres, les suivants :

- Fonds nationaux de recherche agricole pour des systèmes agricoles novateurs.
- Fonds d'investissement à fort impact pour la pêche à l'appui des PME des secteurs de la pêche et de l'aquaculture
- Mécanisme africain de financement des engrais (MAFE)
- Systèmes nationaux de financement de l'irrigation
- Fonds d'amélioration de la nutrition
- PPP pour le développement du machinisme agricole
- PPP pour le financement agricole avec possibilité de racheter les actions détenues par le secteur public une fois que le projet est pleinement opérationnel et rentable.

Il est nécessaire de soutenir le Groupe de travail sur le financement de l'agriculture africaine afin qu'il fournisse régulièrement des orientations en matière d'instruments innovants de financement des projets de développement agricole.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Plan d'action prioritaire constituent le cadre des investissements régionaux consacrés au développement des infrastructures sur le continent. Les mécanismes de financement qui pourraient être encouragés sont :

- Refonte du Fonds de préparation des projets d'infrastructure (IPPF) pour soutenir le développement des projets en amont. Il convient d'encourager les banques régionales du continent à contribuer au moins 2% de leurs revenus nets à l'IPPF.
- Il faudrait exhorter le FADI à émettre des obligations rattachées au PIDA au profit du financement de certains projets spécifiques.
- Les pays qui mettent en œuvre des projets transfrontaliers devraient être stimulés à conclure des protocoles d'accord intergouvernementaux et créer pour chaque projet un mécanisme de levée de fonds et de contrôle de l'efficacité de l'exécution.
- L'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (IPPI) devrait continuer à demeurer un modèle pour la mise en œuvre du PIDA. Un Conseil d'Affaires de haut niveau de l'UA) devrait être créé en vue d'un engagement accru entre les décideurs politiques et les investisseurs du secteur privé et faciliter la mise en œuvre du PIDA, y compris le sous-ensemble de projets de l'.
- Un Conseil de haut niveau de l'Union africaine pour les entreprises (AUBC) devrait être mis en place pour servir de lieu d'échanges entre les décideurs politiques et les investisseurs du secteur privé et qui serait chargé de faciliter la mise en œuvre du PIDA, y compris le sous-ensemble de projets IPPI.
- Il serait utile d'envisager dès la création de la nouvelle Banque de développement des BRICS la mise en place d'un guichet de financement pour les projets PIDA qui auront été sélectionnés à cet effet.

- Il faudrait explorer la possibilité d'appuyer les instruments spéciaux de financement des projets PIDA grâce à des Fonds de capital-investissement

Mécanismes de financement carbone

Les mécanismes de financement carbone pourraient aussi servir à appuyer la mise en œuvre de certains projets du continent. D'ailleurs plusieurs pays africains envisagent la possibilité d'introduire une taxe carbone pour mobiliser davantage de ressources financières et pour faire face aux problèmes liés au changement climatique. Cette taxe carbone s'applique aux émissions de gaz à effet de serre sur la base d'une tonne de CO₂ équivalent. D'autres prélèvements tels qu'une taxe carbone sur les nouvelles voitures particulières et l'imposition d'une taxe et d'un plafond sur les sacs en plastique dans les magasins voient le jour et se répandent sur le continent.

Les pays africains devraient en particulier tirer meilleur profit des ressources extérieures disponibles dans le Fonds vert pour le climat (FVC), entité du mécanisme de la CCNUCC qui a pour objectif de transférer des fonds des pays développés aux pays en développement à hauteur de 100 milliards de dollars US par an, et le mécanisme de développement propre (MDP) existant. Le MDP est l'un des mécanismes de projet prévu par le Protocole

de Kyoto sur le changement climatique pour aider les pays parties à la CCNUCC et ne figurant pas sur l'Annexe 1 à promouvoir le développement durable. La BAD propose pour sa part un Fonds vert pour l'Afrique (FVA) pour gérer les ressources allouées au continent. Le FVA est considéré comme un tournant pour le financement de la lutte contre le changement climatique en Afrique¹³.

Une équipe de spécialistes chargée d'examiner les différents mécanismes et de recommander ceux qui pourraient donner de bons résultats, devrait être mise en place.

13 African Business, an IC Publication, No.395, March 2013



Moyens de mise en œuvre et mesures de suivi à brève échéance

Si l'on veut que les propositions contenues dans la présente étude se traduisent en résultats concrets, trois éléments fondamentaux de mise en œuvre seront indispensables : il faudra s'employer avec vigueur à accomplir des progrès soutenus en matière d'intégration régionale, procéder aux réformes en matière de politiques, d'institutions et de gouvernance qui s'imposent et prévoir un programme spécial de renforcement des capacités. Les mesures suivantes sont à cette fin recommandées :

Progrès soutenus en matière d'intégration régionale

- Il faut s'atteler avec vigueur à l'objectif de création d'un Marché commun africain d'ici à 2027. Dans le courant de la prochaine décennie, la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine doivent devenir opérationnels pour devenir le socle institutionnel nécessaire à la mise en œuvre des instruments proposés dans la présente.
- Le Programme minimum d'intégration (PMI) doit nécessairement être exécuté compte tenu de la priorité absolue accordée aux infrastructures et aux volets clé du Marché commun africain.
- L'Agence du NEPAD doit être dotée de ressources suffisantes pour appuyer le processus d'intégration régionale. L'intégration régionale doit faire partie intégrante des programmes nationaux ce qui nécessite une forte volonté politique de la part des pays africains d'engager et de mener à bien des réformes sur le plan national, dont la mise en place de cadres institutionnels en appui au programme d'intégration régionale. Il s'agit là d'une condition préalable à l'introduction et la mise en œuvre efficace d'instruments clé de mobilisation des ressources intérieures tels que le FADI, le MAGC et les Bourses régionales de valeurs.

Réformes en matière de gouvernance, de politiques et d'institutions

Les gouvernements doivent poursuivre sans relâche l'exécution de programmes contribuant à renforcer le cadre propice en procédant à des réformes de gouvernance, en améliorant les cadres légaux et règlementaires, en faisant en sorte que les institutions publiques soient plus efficaces dans la prestation des services publics. Tout ceci a un impact important sur la participation du secteur privé au financement des investissements et au développement des infrastructures. Le renflouement du MAEP et le renforcement de l'Agence du NEPAD aux fins d'une mise en œuvre efficace et d'un suivi des Plans d'action nationaux qui en résultent ne pourront que donner de bons dividendes sur le plan de la gouvernance. Une bonne gouvernance et des institutions efficaces sont primordiales pour la croissance et le développement. La confiance des investisseurs étant établie, les instruments de financement proposés pourront donner les résultats attendus.

Il est indispensable d'avoir une plateforme de consultations régulières et de collaboration entre les décideurs politiques et les cadres supérieurs dans le secteur financier. Là où une plateforme de ce genre existe déjà, elle mérite d'être renforcée davantage. Elle doit exister au niveau national, régional et continental. Sur le plan continental, le Conseil de haut niveau de l'Union africaine pour les entreprises pourrait jouer ce rôle. La plateforme doit constamment encadrer le développement de produits et services financiers innovants qui concourront à encourager l'épargne intérieure et à mobiliser les ressources intérieures grâce à des instruments appropriés. Elle doit aussi fournir des orientations sur le réexamen des taux et des politiques financières pour s'assurer que ceux-ci ne soient pas assujettis aux seules forces du marché mais bien encadrés sans pour autant être la cause de répression financière.

Les pays dont les résultats en termes de recouvrement et administration des recettes fiscales laissent à désirer devraient investir plus de ressources dans le renforcement des compétences de leurs agences

nationales. Des agences nationales indépendantes de recouvrement des recettes, dotées de moyens financiers suffisants, de personnel compétent et d'un mandat adéquat sont à privilégier. Dans certains pays, elles fonctionnent très bien, l'exemple du Service des impôts sud-africain (SARS), bénéficiant d'une réputation internationale solide, en est la preuve flagrante.

Les pays africains doivent réformer les lois régissant l'investissement des fonds de pension publics afin que ces derniers puissent être investis dans des instruments et projets sur le continent. L'Agence du NEPAD doit être le fer de lance de l'élaboration de règles politiques appropriées d'application universelle aux réformes sur le continent.

- Les efforts actuels menés pour retracer, signaler, arrêter et rapatrier les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique méritent d'être intensifiés car le rapatriement de ces fonds viendra accroître considérablement les ressources intérieures au profit des programmes et projets de développement.
- Il faut continuer à s'efforcer d'améliorer le cadre réglementaire dans le secteur financier. L'Agence du NEPAD devrait coopérer étroitement avec les Communautés économiques régionales et les institutions régionales connexes dans le but d'encourager la normalisation de politiques et cadres régionaux dans le secteur bancaire et les marchés financiers. Des cadres réglementaires efficaces inspirent la confiance des investisseurs et favorisent les investissements.

Développement des capacités

Les programmes de développement des capacités menés actuellement sur le continent, dont le Cadre stratégique de renforcement des capacités UA-NEPAD (CSDC), devraient contribuer à réunir les conditions propices à l'application des instruments et des mesures recommandés au service d'une meilleure mobilisation des ressources intérieures.

Dans le cadre des capacités humaines et institutionnelles requises pour mettre en œuvre les propositions continues dans la présente étude, le Comité d'orientation des chefs d'état et

de gouvernement du NEPAD (HSCOG) est prié d'examiner les mesures suivantes :

1. **Désigner des institutions chefs de file** : pour conduire le processus de mise en œuvre des recommandations formulées par l'étude, le HSGOC devra conférer un mandat à certaines institutions spécifiques. A cet effet, il est proposé un Comité des institutions partenaires collaboratrices du NEPAD (CIPC) composé de la CUA, de l'APCN, de la CEA, de la BAD et d'autres banques régionales, dont le financement serait assuré à travers le portefeuille de ressources respectives existant.
2. **Rendre obligatoire la consultation des acteurs concernés** : il faudra soumettre les instruments recommandés, ainsi que les réformes des politiques et des institutions à des consultations régionales en vue de recueillir les idées, les connaissances et les informations utiles à la mise en place de cadres et de directives de mise en œuvre. Sous la direction de l'APCN et de la CEA, le CIPC pourrait être chargé de mener les consultations de suivi.
3. **Mise en place d'un Conseil de haut niveau de l'Union africaine pour les entreprises** : L'UA devrait envisager de mettre en place un Conseil de haut niveau pour les entreprises (AUBC) au plus haut niveau d'autorité politique. Il pourrait être convoqué en moment opportun, éventuellement pendant les Sessions ordinaires de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement afin de rehausser la participation du secteur privé à la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD. Il est prévu que l'AUBC à ce niveau puisse impulser création de consortiums du secteur privé pour la mise en œuvre de projets spécifiques PIDA et l'émergence d'un secteur privé homologué vis-à-vis des principaux projets PIDA phares.. L'AUBC contribuera également de façon continue à la recherche de réformes politiques et institutionnelles devant déboucher sur une participation beaucoup plus forte à la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD. Le Conseil pourrait être mis au défi de proposer en l'espace de 2 à 3 ans des champions du secteur

privé semblables à ceux relevant de l'IPPI ainsi que d'autres projets stratégiques régionaux dans le portefeuille du PIDA.

4. **Autoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme spécial de renforcement des capacités** :

la présente étude propose un programme spécial de renforcement des capacités comme un des volets de mise en œuvre pour consolider les capacités humaines et institutionnelles des institutions et organes de coordination existant sur le plan régional, en particulier la CUA, l'Agence du NEPAD, la BAD et la CEA, et aider les pays à mettre en œuvre les réformes voulues en matière de politiques et d'institutions. Ce programme se focalisera par conséquent sur le renforcement des capacités au niveau des institutions de coordination et de celles au niveau des pays comme suit :

- **Renforcer les capacités de coordination de l'Agence du NEPAD et de la CEA** : le programme devra consolider les capacités de l'Agence du NEPAD, de la CEA et d'autres institutions NPIC pertinentes pour qu'elles puissent orienter l'élaboration de cadres institutionnels et de directives opérationnelles pour la mise en œuvre des instruments recommandés. À cet effet, il s'agira de trouver les ressources financières et les capacités professionnelles nécessaires ou encore créer une Cellule au sein de l'Agence du NEPAD qui sera chargée de superviser et de coordonner les processus et de travailler étroitement avec les pays en vue de mettre en œuvre les réformes voulues en matière de politiques et d'institutions.
- **Capacités en matière de réformes de politiques et d'institutions**: le volet national du programme spécial de renforcement des capacités viendra épauler les pays, entre autres dans les domaines suivants :
- Examen des législations relatives aux investissements des Fonds de pension publics, des réserves internationales détenues par les Banques centrales

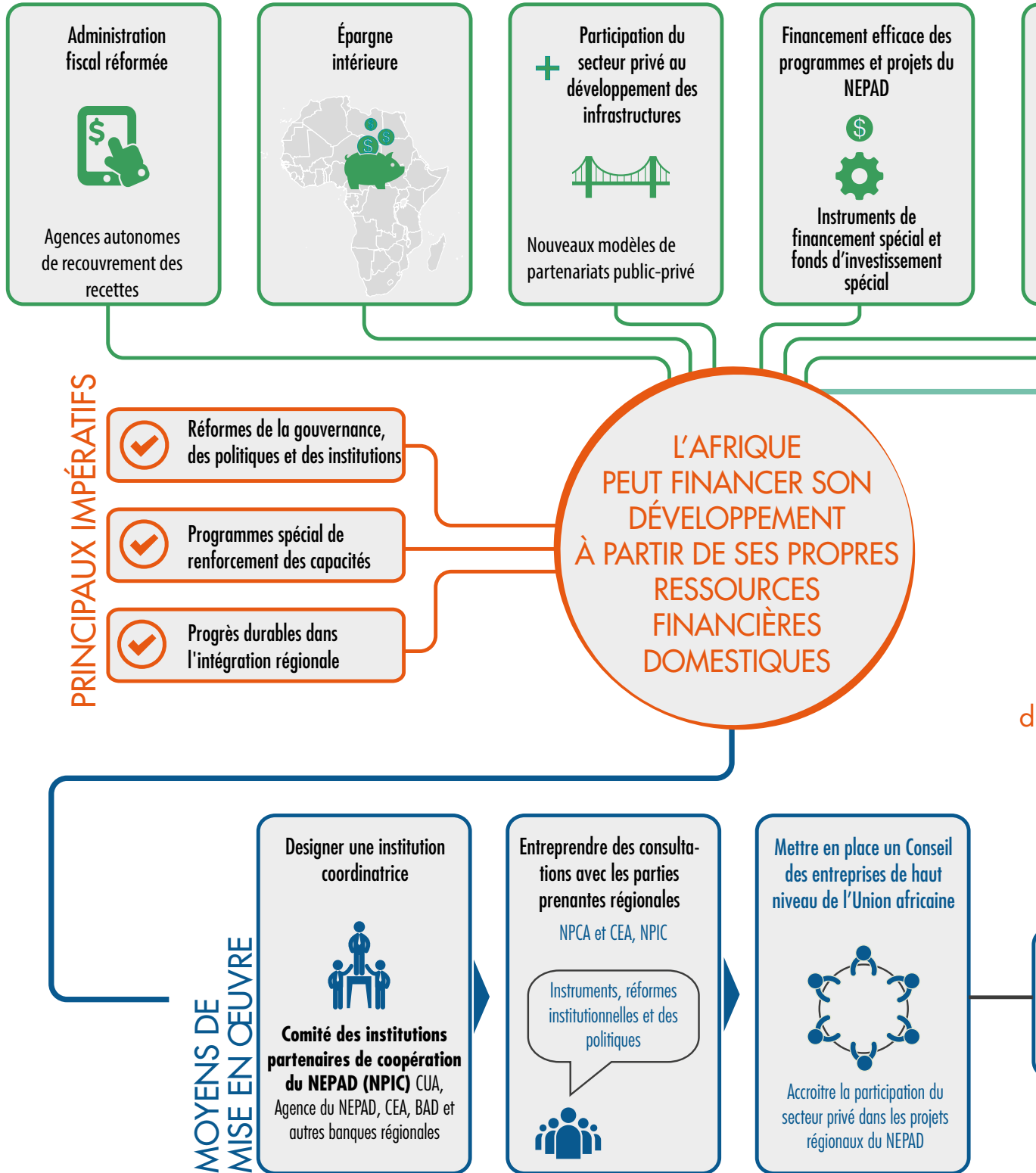
et de réserve, des fonds souverains et d'autres ressources financières analogues que certains instruments recommandés pourraient utiliser et élaboration de directives tirées des meilleures pratiques.

- Mise en place du cadre institutionnel, des orientations politiques et opérationnelles devant guider des modèles efficaces de PPP dans le contexte africain, d'entités ou de fonds communs de créances spécifiques pour la mise en œuvre de projets régionaux du NEPAD sur la base d'expériences qui ont fait leurs preuves sur le continent et dans des régions à l'environnement de développement similaire.
- Facilitation des réformes des politiques financières qui fournissent des directives claires en matière de réglementation des Fonds de capital-investissement, renforcent les Bourses de valeurs nationales et régionales, et orientent le développement et la réglementation des marchés obligataires, dont l'émergence de marchés obligataires secondaires.
- Mise en place de systèmes de suivi-évaluation aux niveaux national régional dans la mise en œuvre des instruments recommandés ainsi que des réformes politiques et institutionnelles en vue d'institutionnaliser un processus d'innovation continu.
- Un appel aux Chefs d'Etat et de Gouvernement africains à mettre en œuvre les recommandations du Panel de haut niveau Obasanjo sur les sources alternatives de financement de l'Union Africaine.
- Organisation d'une Conférence de haut niveau sur le financement comprenant des politiciens et des hommes d'affaires leaders africains en vue d'un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre des résultats de cette étude en rapport avec l'UA et ses projets programmatiques régionaux du NEPAD.

Dans l'immédiat, il faut désigner les institutions chef de file qui seront chargées de la mise en œuvre

des instruments et mesures recommandés, lancer la consultation des parties prenantes, créer un Conseil de haut niveau de l'Union africaine pour les entreprises et mettre en place un programme spécial de renforcement des capacités. Ce dernier devrait consolider la capacité de coordination de l'Agence du NEPAD et de la CEA, aider les pays à concevoir et mettre en œuvre les réformes de politiques indispensables pour permettre à l'Afrique de tirer profit de ses fonds publics grâce à des instruments tels que le FADI et les obligations liées aux projets d'infrastructures. Il doit contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant des modèles efficaces de PPP dans le contexte africain ainsi qu'à la recherche d'entités ad hoc innovantes pour la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD. Le programme viendra également appuyer les actions devant orienter les réformes des politiques financières sur le plan national et régional et aboutir à la mise en place d'un système effectif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des instruments et mesures proposés dans la présente étude.

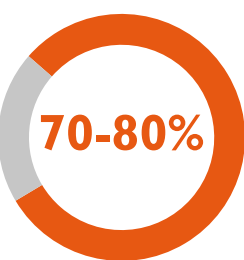
FIGURE 21. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



Majeure partie du secteur informel insérée dans le système bancaire formel

Cadre général Réforme des lois régissant l'investissement des fonds de pension publics

Encourager les efforts en cours pour faire face aux flux financiers illicites



de ses programmes et projets de développement

✓ Ne pas dépendre de l'aide (dans les deux prochaines décennies)

Aide publique au développement



✓ Intensifier la mobilisation des ressources domestiques



Projets de (PICI)

Consortiums du secteur privé

Dirigeants du secteur privé

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles du NPIC

Programmes spécial de renforcement des capacités

Mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles appropriées

Mise en place d'un fonds africain pour le développement des infrastructures

Établissement de la Facilité africaine de garantie des crédits pour consolider les émissions obligataires

Promotion des fonds d'investissement privés appartenant à l'Afrique

Consolidation des marchés obligataires en Afrique

- Promotion des titres privés dans des infrastructures
- Émission d'emprunts obligataires pour la Diaspora

Promotion des Bourses régionales des valeurs mobilières

Titrisation des envois de fonds

Mise en place des fonds souverains pour le développement stratégique

Exploration d'un nouveau modèle de financement des partenariats public-privé

IMPULSION ET INSTRUMENTS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DOMESTIQUES

RÉFÉRENCES

- African Development Bank, 2010, Diaspora Bonds and Securitization of Remittances for Africa's Development, AfDB Africa Economic Brief. Vol. 1, Issue 7
- African Stock Exchanges Association (2012)
- African Union Commission, Economic Affairs Department Report (May 2013) to the 21st AU Summit on the recommendations of the Obasanjo High Level Panel on Alternative Sources of Financing the AU
- Aryeetey, E and Udry, C. (2000). Saving in Sub-Saharan Africa, Explaining African Economic Growth Performance Conference Series, Working Paper No. 38, Center for International Development at Harvard University
- Bahl, R.W. and R.M. Bird (2008). Tax Policy in Developing Countries: Looking Back - and Forward. National Tax Journal, Vol. LXI, No. 2.
- Baker, R.W. (2005). Capitalism's Achilles Heel: Dirty Money and How to Renew the Free Market System. London:Wiley
- Development Bank of Southern Africa (DBSA) (2012). An African Diaspora Bond for Infrastructure Development - Lessons Learnt from India, Israel and Islamic Bonds, Policy Brief No.6
- European Investment Bank, 2011, EU-Africa Infrastructure Trust Fund, Annual Report 2011.
- FITCH (2000). Structured Finance - Rating Securities Backed by Financial Future Cash Flows, 25 September 2000.
- Government of Kenya (2011). Infrastructure Bond with Kenya Diaspora Component - General Information Supplement.
- Gregor Hofp; Saving and investment: The economic development of Singapore 1965-99
- Huges, H, Understanding the Securitization of Worker Remittances, <http://ssrn.com> , accessed 10/1/2013
- International Monetary Fund, 2011, ASEAN5 Bond Market Development: Where Does it Stand? Where is it Going? IMF Working Paper, WP/11/137, June 2011.
- Hammouda, B.K and Osakwe, P. N. (2006). Financing Development in Africa: Trends, Issues and Challenges, Africa Trade Policy Centre (ATPC), UN Commission économique pour l'Afrique
- Institute of International Finance (2012). Sub-Saharan Africa: Growing Strong, Challenges Ahead
- Kalugendo, J. (2013). Africa Capacity Development Outlook - "Nairobi Securities Exchange Limited (NSE) - by, PhD. Published by the Capacity Development Programme, of NEPAD Planning and Coordinating Agency
- Kar, D, Cartwright-Smith, D. (2010). Illicit financial flows from Africa.: Hidden Resource For Development. Washington D.C.: Global Financial Integrity
- Kar, D, Freitas, S. (2011). "Illicit Financial Flows from Developing Countries Over the Decade Ending 2009". Washington D.C: Global Financial Integrity
- Kethar S, and Ratha, D, 2001, Development Financing During a Crisis: Securitization of Future Receivables, Economic Policy and Prospects Group, World Bank, WPS 2582. Doc 4/5/01.
- Kethar S, and Ratha, D. (2004-2005). Recent Advances in Future Flow Securitization, The Financier, Vol. 11/12, 2004-2005.
- Mahamadou L and Sagna I: African Pension Funds: The Missing Link in African Development? Available at www.huffingtonpost.com and accessed on 10/1/2013.
- Mboweni, T.T. (2006). Deepening Capital Markets: The Case of South Africa, Address at the seminar on "Deepening Financial Sectors in Africa:

- Experiences and Policy Options”, co-organised by the IMF/AFR and DFID. Johannesburg
- Mensah S. (2004). Capital Market Development in Africa: Selected Topics - A Training Manual for Policymakers, Regulators and Market Operators
- Ministry of Finance, Japan, 2012, Achievements of Asian Bond Market Initiative, OECD-ADBI 12th Roundtable on Capital Market Reform in Asia, February 7. Tokyo
- Nairobi Securities Exchange Limited, Revised Strategic Plan, 2012-2014
- NEPAD Agency, UNECA (2012). Interim Report of the NEPAD/ECA Policy Study on Domestic Resource Mobilization for NEPAD Programmes
- Ndikumana, L., Boyce, J.K., (2008). New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Linkages with External Borrowing and Policy Options, (political Economy research Institute, University of Massachusetts Amherst
- OECD Secretariat (2012). Mapping Support for Africa's Infrastructure Investment,
- OECD Secretariat, (2010). African Economic Outlook- Domestic Resource Mobilisation in Africa
- Stiglitz, J. (2012). “Market Failures in the Financial System: Implications for Financial Sector Policies, especially in Developing Countries,” Joseph Mubiru Lecture, Bank of Uganda, Munyonyo Conference Centre, Kampala, July 16
- UNCTAD (2009). Enhancing the Role of Domestic Financial Resources in Africa - A Policy Handbook, United Nations Publication, New York and Geneva
- UNDP (2007). African Stock Markets Handbook
- UNECA (2015). Financements novateurs et transformation économique en Afrique.
- UNECA (2012a). Finance and Investment: Mobilizing Resources for Financing African Union / New Partnership for Africa's Development Projects.
- UNECA (2012 b). Illicit Financial Flows from Africa: Scale and Development Challenges
- UNECA, AfDB, AUC (2012). African Statistical Yearbook 2012.
- UNODC (2011). Estimating Illicit financial flows resulting from drug trafficking and other transnational organized crimes. Research Report
- UNOSAA (2011). Boosting domestic savings in Africa – (Africa Renewal, September Edition)
- World Bank (2012). World Development Indicators Guide to syndicated loans – Loan Market Association. Available at http://www.lma.eu.com/uploads/files/introductory_guides/guide_to_par_syndicated_loans.pdf. Accessed on 14 January, 2013.
- Xaba J. et al (2002). Working Paper on the Informal Sector in Sub-Saharan Africa, published by the International Labour Organization.

ANNEXES

TABLE 1: LISTE DE FONDS DE CAPITAUX PRIVÉS INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE

No.	Société/ gestionnaire fonds & Siège	Nom & taille du Fonds	Région / Description
1	African Infrastructure Investment Managers Ltd, Afrique du Sud	African Infrastructure Investment Fund I, lancé en 2004 pour un montant de 1,32 milliards de ZAR. African Investment Fund II, 600 millions de \$ pour Kagiso Infrastructure Empowerment; South African Infrastructure Fund (créé en 1996, avec des fonds pleinement engagés pour 806 millions de ZAR	Afrique du Sud
2	Pamodzi Investment, Afrique du Sud	Pamodzi Resources Fund, 1,3 milliards de \$US	Pamodzi Investment-Afrique est une société d'investissement sud-africaine. Son fonds de 1,3 milliards de \$ font que Pamodzi Resources Fund soit l'un des plus importants Fonds d'Afrique. Le Fonds cible les ressources et les infrastructures dans certaines régions d'Afrique allant de l'exploitation à la commercialisation. Ses investissements incluent anglo Inyosi Coal, Pamodzi Gold & Pamodzi Resources (Pvt) Ltd
3	Ethos, Afrique du Sud	Ethos I, II, III, IV	Afrique
4	Inspired Evolution Investment Management, Afrique du Sud	Evolution One Fund	Afrique du Sud; Afrique australe - le Fonds investit dans toute l'Afrique austral dans le secteur des énergies renouvelables, des biocarburants, l'industrie manufacturière, la gestion de la pollution & des déchets, la chimie verte, les transports et l'industrie agro-alimentaire

No.	Société/ gestionnaire fonds & Siège	Nom & taille du Fonds	Région / Description
5	African Capital Alliance, Nigeria	Capital Alliance Private Equity Fund I Ltd, 35 millions de \$ Capital Alliance Private Equity Fund II Ltd, 100 million de \$ Capital Alliance Private Equity Fund III Ltd, 100 million de \$	Afrique de l'Ouest
6	Advanced Finance and Investment Group, Maurice	Atlantic Coast Regional Fund, 72million de \$US	Afrique
7	AIG	AIG African Infrastructure Fund, I, II	Afrique
8	Alcazar Capital Partners, Dubai	Alcazar Capital Partners Fund, 300 millions de \$US	Afrique Subsaharienne, Moyen Orient et Afrique du Nord
9	Dubai International Capital, Dubai	MENA Infrastructure, 500 millions de \$	Investissements au Moyen Orient et Afrique du Nord
10	Earth Capital Partners, RU	ECP Renewable Energy Fund I, 1 million de \$	Investissements au Moyen Orient et Afrique du Nord
11	Actis, UK	Actis Infrastructure Fund I, 850 millions de \$; Actis Infrastructure Fund II, 752 millions \$; Actis South Asia Fund; Actis Emerging Markets 3, 2,9 milliards \$; Actis China Fund 2	Investissements en Asie et en Afrique
12	African Lion, Australie	African Lion Fund 1, 2 (34,6 millions de \$), 3 (79,2 millions de \$)	Africa - Fund 1 a conclu sa phase d'investissement actif en 2004, Fund 2 a conclu la sienne avec la plupart des 34,6 millions de \$ investis. Lancé en 2008, Fund 3 a débuté sa phase d'investissement actif
13	Altira Group (une société de gestion d'actifs faisant partie du Groupe Angermayer/Brumm/Lange)	ADC African Development Corporation	Investissements en Afrique via la Corporation Africaine de Développement (ADC)
14	Canadian Investment Fund for Africa, Canada	Un fonds de 212 million de \$US\$ consacré à des investissements de capitaux privés dans les entreprises à travers l'Afrique	Afrique
15	Catalyst Private Equity	Catalyst Private Equity Fund I	Moyen Orient et Afrique du Nord
16	Cauris Capital Partners	Cauris Croissance ; Cauris Croissance II ; Cauris Investissement	Togo et Cote d'Ivoire
17	CDG Capital Private Equity	Carbon Capital Fund Maroc, 26,5 million d'Euros	Maroc

No.	Société/ gestionnaire fonds & Siège	Nom & taille du Fonds	Région / Description
18	Denham Capital Management, EU		Afrique du Sud (investissements en énergie bio thermique), Colombie, Trinité, Philippines, Brésil
19	Development Partners International (Conseiller en investissement à ADP I, un fonds de capitaux privés investissant dans toute l'Afrique)	ADP I	Afrique
20	EFG Hermes Private Equity	Horus I; Horus II, 155 millions de \$ US Horus III; InfraMed Infrastructure Fund, 1 milliard d'euros (avec le soutien de la Banque Européenne d'Investissement)	Afrique, Moyen Orient
21	Emerging Capital Partners (ECP) Africa, EU	AIG African Investment Fund (Africa Fund I), 407, 6 million de \$ US ECP Africa Fund II, 523 millions de \$ US; ECP Africa Fund III; Morocco Infrastructure Fund (en partenariat avec Attijari Invest) West African Growth Sicar	Afrique
22	EMP Global, EU	AIG Africa Infrastructure Fund (desormais géré par Emerging Capital Partners); EMP Africa Fund II (désormais géré par Emerging Capital Partners)	Afrique
23	Fieldstone	African Energy Infrastructure Fund; La BAD a investi 30 millions de \$ US dans ce Fonds..	Africa - Fieldstone African Energy Infrastructure Fund a été lancé en 2008 avec Prescient, une société de gestion des investissements sud-africaine
24	Frontier Markets Fund Managers Limited	Emerging Africa Infrastructure Fund	Afrique
25	InfraCo	InfraCo sub-Sahara Infrastructure Fund, 300 millions de \$US	Afrique - la centrale électrique au gaz Kpone d'une capacité de 400MW au Ghana; un parc éolien au Sénégal et le projet hydro-électrique Beyla en Guinée en Guinée - InfraCo n'est pas une société de capitaux privés à part entière mais elle joue un rôle significatif dans la promotion de l'investissement privé dans les infrastructures.
26	Infra Invest	Argan Infrastructure Fund	Moyen Orient et Afrique du Nord

No.	Société/ gestionnaire fonds & Siège	Nom & taille du Fonds	Région / Description
27	InfraMed Management SAS	InfraMed Infrastructure, capital initial de 300 millions d'euros. Objectif: mobiliser 1 milliard d'euros	Moyen Orient, Afrique du Nord
28	Instone Capital		Afrique
29	Instrata Capital	Bunyah GCC Infrastructure Fund, 400 millions de \$ US	Afrique du Nord, Moyen Orient
30	Lime Rock Partners, USA		Afrique du Nord, Asie Centrale
31	Mubadala, Abu Dhabi	Mubadala Infrastructure Partners Fund, 500 millions de \$ US	Moyen Orient, Afrique du Nord et Turquie
32	Reservoir Capital Group, EU		Afrique
33	Postscriptum		Afrique
34	Prescient Fieldstone Investment Managers	African Energy Infrastructure Fund	Afrique
35	Private Infrastructure Development Group, RU	Emerging Africa Infrastructure Fund	Afrique
36	Tuninvest - Africinvest Group	AfricInvest I, II, 550 millions de \$US	Afrique
37	Zephyr, USA	Pan-African Investment Partner Fund I, II	Afrique

TABLE 2: NOTATIONS DE CRÉDITS POUR LES ÉCONOMIES AFRICAINES

Pays	PIB 2011 * (milliards \$)	Dette en % du PIB 2011	Dette en % du PIB 2012	CAB 2011	CAB 2012	Notation de S&P
Afrique du Sud	555,134	38,7	39,9	-16,894	-18,336	A/BBB+
Algérie	263,661	9,9	8,8	4,298	6,169	Nr
Angola	115,679	30,8	23,8	3,225	2,405	BB-
Benin	14,683	31,3	30,0	-0,690	-0,686	B
Botswana	29,707	17,2	16,1	-0,596	-0,603	A-
Burkina Faso	22,042	29,4	27,6	-0,931	-0,911	B
Burundi	5,184	35,2	33,3	-0,119	-0,165	Nr
Cameroun	47,251	12,8	18,5	-0,911	-0,844	B
Cape Verde	2,052	77,5	82,0	-0,251	-0,255	B+
Centrafrique	3,641	40,9	36,6	-0,197	-0,199	Nr
Chad	19,543	32,1	28,7	-0,397	-0,418	Nr
Comores	0,837	n/a	n/a	-0,052	-0,053	Nr
Congo	18,250	22,1	21,8	-0,040	-0,517	Nr
Congo, (RDC)	25,262	31,9	36,5	-4,260	-3,734	Nr
Côte d'Ivoire	36,068	90,5	62,5	-0,745	-1,110	Nr
Djibouti	2,231	55,4	52,8	-0,290	-0,287	Nr
Egypte	518,976	76,4	79,2	-9,001	-7,701	B
Erythrée	4,037	133,8	125,8	0,068	0,080	nr
Ethiopie	94,878	37,2	31,2	-1,795	-1,638	nr
Gabon	24,571	20,4	17,3	0,550	0,357	BB-
Gambie	3,496	68,7	74,8	-0,143	-0,141	nr
Ghana	74,937	43,3	42,0	-2,039	-1,717	B
Guinée	11,464	72,1	67,2	-0,170	-0,214	nr
Guinée-Bissau	1,925	45,2	43,8	-0,023	-0,041	nr
Kenya	71,427	48,9	46,5	-2,125	-2,358	B+
Lesotho	3,804	39,6	42,1	-0,339	-0,326	nr
Liberia	1,769	13,9	14,5	-0,541	-0,141	nr
Libye	37,492	n/a	n/a	13,227	19,696	nr
Malawi	13,901	42,4	42,6	-0,298	-0,214	nr
Malaysia	447,279	52,5	53,1	23,934	25,885	A/A-
Maldives	2,841	69,1	79,0	-0,215	-0,226	nr
Mali	17,872	30,6	27,1	-0,716	-0,731	nr

Maroc	162,617	54,3	56,0	-2,632	-2,350	BBB/ BBB-
Maurice	19,276	50,6	51,2	-0,816	-0,770	nr
Mauritanie	7,093	92,4	98,0	-0,962	-0,292	nr
Mozambique	23,886	33,2	39,9	-1,060	-1,073	B+
Namibie	15,743	21,8	25,3	0,023	0,056	nr
Niger	11,632	18,9	21,6	-1,860	-1,037	nr
Nigeria	413,402	17,8	18,3	-5,549	-3,851	B+
Ouganda	46,368	29,2	29,4	-0,794	-0,566	B+
Rwanda	13,684	23,4	25,1	-0,423	-0,376	B
Sahara Occidentale						nr
Sénégal	25,152	40,6	43,7	-1,365	-1,470	B+
Seychelles	2,245	83,0	84,2	-0,207	-0,199	nr
Sierra Leone	5,093	59,9	44,3	-0,101	-0,102	nr
Somalie						nr
Soudan	89,048	73,1	108,9	-6,248	-6,687	nr
Sud Soudan						nr
Swaziland	6,233	17,5	19,0	-0,137	-0,120	nr
Tanzanie	63,892	44,3	47,7	-2,102	-2,001	nr
Tunisie	100,979	42,4	43,5	-2,172	-2,286	BB
Zambie	21,882	26,0	26,6	-1,011	-0,935	B+
Zimbabwe	6,127	70,3	68,8	n/a	n/a	nr

